



TARN-ET-GARONNE
LE DÉPARTEMENT.fr

Envoyé en préfecture le 12/04/2018

Reçu en préfecture le 12/04/2018

Affiché le

SLO

ID : 082-228200010-20180404-CD20180404_22-DE

CONSEIL DÉPARTEMENTAL

2^{ème} Réunion de 2018

RAPPORT DE PRÉSENTATION

BUDGET PRIMITIF 2018

4 et 5 avril 2018

S O M M A I R E

— — — —

RAPPORT DE PRÉSENTATION BUDGET PRIMITIF 2018

<u>1ÈRE COMMISSION - FINANCES</u>	1
A – Loi de Finances 2018.....	2
B – Le Budget 2018 du Conseil Départemental.....	5
CHAPITRE I – LES RECETTES	9
Les recettes de fonctionnement.....	11
I – La fiscalité directe.....	12
II – La fiscalité indirecte.....	13
III – Les dotations.....	15
IV – Les autres produits de gestion courante.....	19
V – Les atténuations de charges.....	19
VI – Le RMI/RSA.....	19
VII – L'APA.....	21
VIII – Les autres recettes (chapitres 70,76 et 77).....	21
IX – L'excédent 2017 reporté.....	22
Les recettes d'investissement.....	23
CHAPITRE II - LES DÉPENSES	27
A – Les dépenses de fonctionnement.....	27
B – Les dépenses d'investissement.....	40
I – Les programmes départementaux.....	41
Subvention d'investissement en capital.....	43
II – Les programmes non-départementaux.....	44
1° – Les subventions en capital	44
2° – Les subventions en annuités.....	45
III – Les dépenses financières.....	46
CHAPITRE III – L'ÉPARGNE	47
A – Epargne de gestion.....	47
B – Epargne brute.....	47
C – Epargne nette	47
CHAPITRE IV – LA DETTE DÉPARTEMENTALE	48
A – Dette propre.....	48
B – Dette PPP de Verdun-sur-Garonne.....	48
CHAPITRE V - LES CRÉDITS DE RÉSERVE	49

2EME COMMISSION - AFFAIRES GENERALES - 50
PERSONNEL

Informatique..... 50

3EME COMMISSION - SOLIDARITÉ - SANTÉ - 54
ACTION SOCIALE - HANDICAP et LOGEMENT

I – La protection de l'enfance et la protection maternelle et infantile (PMI).....	54
II – Les politiques en direction des personnes âgées (PA) et des personnes handicapées (PH).....	55
III – La gestion du revenu de solidarité active (RSA) et la mise en œuvre des politiques départementales d'insertion.....	57
IV – La politique départementale en matière de logement social.....	58
V - Le projet d'adaptation de la présence territoriale des maisons des solidarités.....	59

4EME COMMISSION - TRAVAUX PUBLICS -VOIRIE 61
DÉPARTEMENTALE - BÂTIMENTS DÉPARTEMENTAUX

VOIRIE DÉPARTEMENTALE

I – Bilan des programmes annuels.....	61
II – Programme de travaux pour 2018-2019.....	62
III – Les opérations spécifiques.....	63
IV – Investissements divers.....	65
V – Crédits d'entretien routier.....	66
A – Le domaine routier.....	66
B – Les dépendances.....	68
C – La surveillance du réseau routier et la viabilité hivernale.....	69
VI – L'organisation territoriale, information sur la réorganisation des subdivisions départementales.....	69

BÂTIMENTS DÉPARTEMENTAUX 111

I – Entretien.....	111
II – Travaux.....	112

5EME COMMISSION - ÉDUCATION -
ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR - SPORT 122

ÉDUCATION

I – Fonctionnement.....	122
A – Participation aux dépenses de fonctionnement des collèges	

publics.....

B – Participation aux dépenses de fonctionnement des collèges privés.....	123
C – Dotations complémentaires.....	123
D – Entretien dans les collèges.....	124
E – Informatique et numérique dans les collèges.....	124
F – Politiques qualitatives en faveur des élèves.....	128
G – Subventions aux associations.....	129
II – Investissement.....	129
A – Participation du Département aux travaux de la cité scolaire François Mitterrand à Moissac.....	129
B – Équipement des collèges.....	129
C – Politique d’aides aux communes.....	130
<u>CENTRE UNIVERSITAIRE</u>	134
<u>SPORTS ET LOISIRS</u>	137
I – Investissement.....	137
II – Fonctionnement.....	138
<u>BASE DE LOISIRS DU TARN et de la GARONNE à Saint Nicolas de la Grave</u>	141
<u>TRANSPORT</u>	145
<u>6EME COMMISSION - AGRICULTURE – ÉCONOMIE et RURALITÉ</u>	147
I – Rappel des orientations de la loi NOTRe et conséquences sur la politique d’intervention du conseil départemental.....	147
II – Principe du conventionnement avec le conseil régional.....	148
III – Politiques du conseil départemental auprès des professionnels agricoles et de leurs partenaires.....	149
<u>7EME COMMISSION - AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE TOURISME ET PATRIMOINE</u>	151
I – Solidarité territoriale	151
A – Développement local.....	151
B – Politiques territoriales.....	152
C – Soutien au fonctionnement des associations au titre de la solidarité territoriale.....	153
D – Électrification rurale.....	153

E – Schéma d'accessibilité des services au public...	
F – Syndicat mixte Tarn et Garonne Numérique.....	154
G - Le Conseil d'Architecture Urbanisme et Environnement.....	154
II – Tourisme.....	155
A – Aides à la structuration et au renforcement des offres et pôles touristiques.....	155
B – Aides à la qualification des sites de visites, étude et création de pôles thématiques.....	155
C – Aides à la qualification des hébergements touristiques sous maîtrise d'ouvrage public.....	155
D – Aides au renforcement de l'organisation partenariale de la mise en réseau, formation et outils en direction des offices de tourisme.....	155
E – L'agence de développement touristique (ADT 82).....	156
F – La promotion touristique.....	156
G – La structuration et le renforcement des offres autour de l'itinérance.....	156
III – Opérations structurantes sous maîtrise d'ouvrage départementale.....	156
A – La vélo route de la vallée de l'Aveyron.....	156
B – La pente d'eau de Montech.....	157
C – Aménagement du chemin de Saint Jacques de Compostelle....	157
D – Valorisation culturelle, patrimoniale et touristique de la grotte de Bruniquel.....	157
<u>8EME COMMISSION - ENVIRONNEMENT</u>	159
I – La sécurisation de la ressource en eau.....	159
II – Politique départementale pour l'eau potable et l'assainissement des communes rurales.....	160
A – Eau potable.....	160
B – Assainissement collectif.....	161
C – Les périmètres de protection des captages d'eau potable.....	161
III – Milieux naturels et biodiversité.....	161
IV – Politique des Espaces Naturels Sensibles (ENS).....	162
V – Politique en faveur des déchets et de l'énergie.....	163
<u>9EME COMMISSION - CULTURE et PATRIMOINE</u>	165
I – Investissement.....	165
II – Fonctionnement.....	165
III – Service départemental de matériel scénique.....	167
IV – Abbaye de Belleperche musée des Arts de la table et service de conservation départementale du patrimoine.....	167

V – Archives départementales.....	
VI – Médiathèque départementale.....	172
VII – Espace des Augustins.....	174
Etats des AP/CP 2018.....	176

RAPPORT DE PRÉSENTATION BUDGET PRIMITIF 2018

1ERE COMMISSION FINANCES

Monsieur le Président soumet au vote du Conseil Départemental, en exécution de la loi modifiée n° 82.213 du 2 mars 1982, le projet de Budget Primitif pour 2018 qui s'équilibre, en dépenses et en recettes (en mouvements réels), à la somme de :

368 433 248 €

Ainsi que je vous l'ai indiqué lors du débat d'orientations budgétaires, ce projet de budget reprend les restes à réaliser et les excédents de l'exercice 2017, reprise qui fait l'objet d'un rapport particulier auquel vous voudrez bien vous référer.

La structure du budget primitif 2018 se présente ainsi :

	Dépenses	Recettes
<u>Investissement</u>	64 209 736 €	28 063 494 €
Restes à réaliser	35 710 040 €	13 860 538 €
Excédents 2017		21 849 502 €
Total investissement	99 919 776 €	63 773 534 €
<u>Fonctionnement</u>	268 513 472 €	284 910 217 €
Excédent 2017		19 749 497 €
Total fonctionnement	268 513 472 €	304 659 714 €
TOTAL	368 433 248 €	368 433 248 €

Ce projet de budget 2018 prend en compte :

- les nouvelles dispositions de la loi de finances 2018,
- les nouvelles dispositions de la loi de programmation des finances publiques,
- l'ensemble des éléments présentés lors du débat d'orientations budgétaires.

Ce budget s'attache, malgré le poids de nos dépenses obligatoires, à préserver nos interventions en direction des communes, EPCI et associations ainsi que la mise en œuvre d'un programme d'investissement important.

A – La loi de finances 2018 et loi de programmation des finances publiques 2018-2022

Les mesures prises en loi de finances 2018 et en loi de programmation des finances publiques 2018-2022 concernant les collectivités locales et plus particulièrement les départements portent sur :

1- La stabilité des concours financiers de l'État en contrepartie de la mise en œuvre de la contractualisation avec les collectivités

Le gouvernement a mis fin à la réduction des dotations en direction des collectivités locales en contrepartie d'une contractualisation de l'évolution des dépenses de ces dernières.

Ainsi, les collectivités gérant les budgets les plus importants ont pour obligation de contractualiser avec l'État avec un double objectif : maîtriser l'évolution des dépenses dans une limite globale de 1,2 % (avec des AIS prise en compte à hauteur de 2%) et contrôler le besoin de financement des collectivités.

2 - La baisse de la DGF

Principal concours financier de l'État, le montant de la DGF pour 2018 est de 26,96 milliards d'euros, en baisse de 12,6 % par rapport à 2017 (30,86 milliards d'euros). Cette baisse est uniquement liée à la suppression de 4,1 milliards d'euros de DGF des régions compensés par une quote-part de TVA.

3 - La baisse des compensations fiscales

Les compensations fiscales versées par l'État servent **de variables d'ajustement pour l'enveloppe normée**.

Ainsi le montant des allocations compensatrices de fiscalité directe locale s'élève à 530 millions d'euros pour 2018 soit une baisse de 6 millions d'euros par rapport à 2017.

Pour financer ces variables d'ajustement, la loi de finances pour 2018 ne modifie pas la liste des concours intégrés dans l'enveloppe normée. Ainsi, les fonds intégrés en 2017 sont maintenus dans cette enveloppe :

- la dotation de compensation de la réforme de la taxe professionnelle (DCRTP) des départements et des régions,
- la dotation de compensation pour transfert d'exonération de la taxe d'habitation,
- les fonds départementaux de péréquation de la taxe professionnelle (FDPTP) qui baisseront de 14 % passant de 389 millions d'euros en 2017 à 333 millions d'euros en 2018.

Une modification est malgré tout apportée dans la mesure où l'année 2017 avait vu une ponction sur les dotations départementales afin de financer le bloc communal. En 2018, a été posé un calcul au réel du besoin de financement par type de collectivités et réparti dans chacune de ces catégories. Ainsi, les Départements ne devraient plus financer que des mesures concernant les Départements.

4 - Revalorisation des bases d'imposition

Depuis 2011, les Départements sont uniquement concernés par la revalorisation des propriétés assujetties à la taxe sur le foncier bâti.

La loi de finances pour 2017 a modifié les modalités d'actualisation forfaitaire des bases. Ainsi, à compter de 2018, les valeurs locatives foncières sont majorées par application d'un coefficient correspondant à l'évolution de la valeur de l'indice des prix à la consommation harmonisé du mois de novembre de l'année n-1 et la valeur du même indice au titre du mois de novembre de n-2.

Pour l'année 2018, cette évolution est estimée à + 1,2 %.

5 - Le FCTVA

Depuis 2016, le taux du fonds de compensation pour la taxe sur la valeur ajoutée est fixé à **16,404 %**.

A compter de 2017, les collectivités locales peuvent inclure les dépenses d'entretien des bâtiments publics et de la voirie réalisées l'année précédente.

6 - La CVAE

La loi portant nouvelle organisation territoriale de la République du 7 août 2015 (dite loi NOTRe) prévoit des transferts de compétences des Départements vers les Régions, notamment les transports scolaires. Afin de financer ce transfert, la loi de finances 2016 a augmenté de 25 % à 50 % la part de cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises (CVAE) revenant aux Régions, et **réduit à due concurrence la part revenant aux départements de 48,5 % à 23,5 % à compter de 2017.**

Ainsi, depuis 2017, le département de Tarn-et-Garonne ne perçoit plus la part de CVAE correspondant à la compétence transports scolaires. Une attribution de compensation avait été versée de façon transitoire en 2017 du fait de l'exercice pour la dernière année de cette compétence.

7 - Le fonds de soutien exceptionnel

Destiné aux Départements rencontrant des difficultés financières, ce fonds, créé par l'article 131 de la loi de finances rectificative de 2016, est doté d'une enveloppe de 200 millions d'euros. Elle est reconduite de façon très restrictive pour 2018 et ne bénéficiera pas à notre collectivité.

8 - Réformes en matière d'aide sociale

Plusieurs articles de la loi de finances pour 2017 ont renforcé les politiques d'aides sociales :

- révision des critères de répartition entre les départements pour le fonds de mobilisation départementale pour l'insertion (FMDI)
- fonds d'appui aux politiques d'insertion pour les départements volontaires pour contractualiser avec l'État sur des objectifs communs
- la réforme des minima sociaux avec une trimestrialisation du RSA, un accès facilité au RSA pour les travailleurs non salariés, le remplacement de l'allocation temporaire d'attente par un accès direct au RSA ou au parcours d'accompagnement contractualisé vers l'emploi et à la garantie jeunes, la clarification des règles de cumul entre l'ASS et AAH et la simplification des démarches des bénéficiaires de l'AAH lourdement handicapés

9 - Indemnités compensatrice de la hausse de la CSG

La loi de financement de la sécurité sociale prévoit à compter du 1^{er} janvier 2018 une hausse de 1,7 point de la contribution sociale généralisée. Afin de compenser cette hausse, une indemnité sera mise en œuvre dès 2018.

10 - L'augmentation du SMIC de +1,24 % est effective depuis le 1^{er} janvier 2018.

11 - La mise en œuvre du jour de carence a été rétablie à compter du 1^{er} janvier 2018.

B – Le budget 2018 du Conseil Départemental

Ce projet de budget pour 2018 (en mouvements réels) est ainsi constitué :

	DÉPENSES	RECETTES	RÉSULTAT AUTOFINANCEMENT
INVESTISSEMENT	99 919 776 €	63 773 534 €	-36 146 242 €
FONCTIONNEMENT	268 513 472 €	304 659 714 €	36 146 242 €
TOTAL	368 433 248 €	368 433 248 €	

L'autofinancement correspond à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement et sert à financer le remboursement en capital de la dette ainsi que les nouveaux investissements.

L'autofinancement prévu au titre de du projet de budget primitif s'élève à **36 146 242 €**.

Il participe au financement de la section d'investissement à hauteur de **36 %** après reprise des restes à réaliser et des excédents de 2017.

Avant d'entrer dans le détail des dépenses-recettes, les grands principes qui ont présidé à l'élaboration de ce budget sont présentés.

I- LES RECETTES

Lors du débat d'orientations budgétaires, Monsieur le Président a indiqué les axes majeurs pour l'année 2018 :

- **pas de hausse de la fiscalité,**
- **maîtrise de l'endettement : volume d'emprunts limité à 13 millions d'euros.**

S'agissant des autres recettes, notamment celles induites par les mesures législatives et fiscales en cours, leurs montants ont été estimés sur la base des notifications 2017 et des données globales de la loi de finances pour 2018 dans l'attente des renseignements qui seront fournis par les services préfectoraux et fiscaux.

II- LES DÉPENSES

Les dépenses de ce projet de budget primitif 2018 ont été estimées selon la méthode suivante :

1 - Pour les dépenses d'investissement : **maintien de la procédure « autorisations de programmes-crédits de paiements »** conformément à l'article L. 3312-4 du CGCT en rappelant :

- qu'une autorisation de programme constitue la limite supérieure des engagements sur une opération donnée (investissements directs) ou sur une politique (investissements indirects),
- que le crédit de paiement fixe la limite maximum des dépenses autorisées par l'assemblée, pour l'année, sur la ligne budgétaire correspondante.

Le recours à cette méthode financière a un double but :

- ne pas geler inutilement des crédits sur des lignes budgétaires sans besoins réels,
- mieux percevoir le coût d'une opération ou d'un programme réparti sur plusieurs exercices budgétaires.

Il s'agit, par cette pratique, non de différer des dépenses sur l'avenir mais, année par année, de s'engager résolument sur des actions prioritaires tout en connaissant leur impact financier tant pour le présent que pour le futur.

Chaque autorisation de programme inscrite dans les rapports particuliers a fait l'objet d'un lissage dans le temps des besoins en crédits de paiement correspondants.

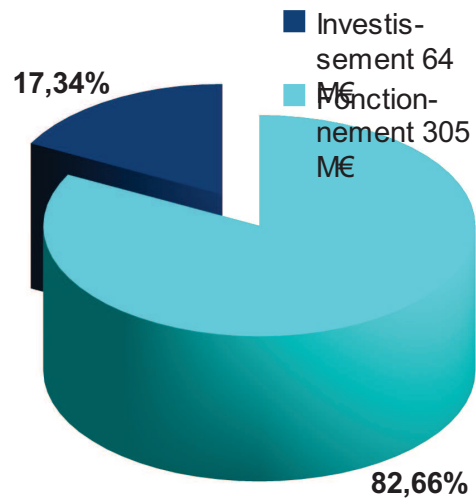
2 - Pour les dépenses de fonctionnement : inscription sur chaque ligne budgétaire de la section de fonctionnement des dépenses prévisibles pour l'année et ce, à partir des données suivantes :

- besoins exprimés par les services départementaux pour 2018,
- résultats anticipés de la gestion 2017,
- données du compte administratif 2016 et du compte administratif prévisionnel de 2017.

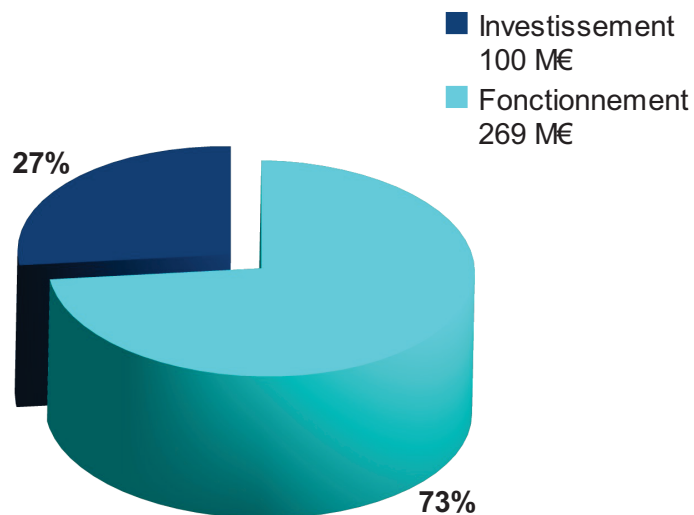
* *
*

BUDGET PRIMITIF 2018

RECETTES
369 M€



DÉPENSES
369 M€



CHAPITRE I

LES RECETTES

Les recettes, d'un montant de **368 433 248 €**, se répartissent comme suit :

◆ Fonctionnement..... 304 659 714€

◆ Investissement..... 63 773 534 €

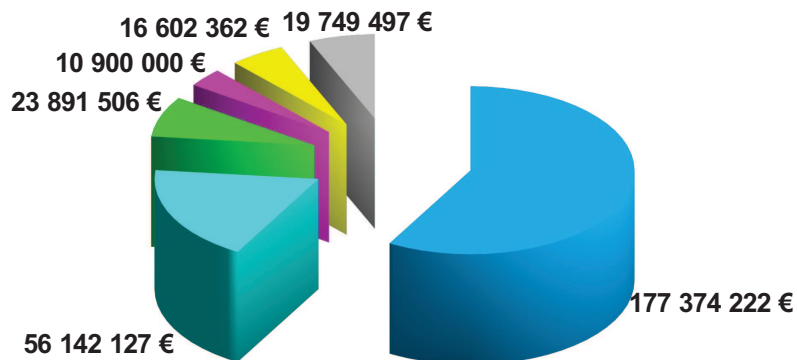
A – Les recettes de fonctionnement : 304 659 714 €

NATURE	BP 2017	BP 2018	VARIATION
FISCALITE DIRECTE			
Impôts départementaux (taxe sur le foncier bâti).....	71 500 000,00 €	74 422 278,00 €	2 922 278,00 €
Rôles supplémentaires.....	100 000,00 €	100 000,00 €	0,00 €
CVAE (cotisation sur la valeur ajoutée).....	9 683 453,00 €	10 027 624,00 €	344 171,00 €
IFER (imposition forfaitaire sur les entreprises de réseaux).....	4 600 000,00 €	4 720 000,00 €	120 000,00 €
Fonds nat. de garantie individuelle de ressources (FNGIR)	6 134 357,00 €	6 134 357,00 €	0,00 €
Fonds national de péréquation de la CVAE (FNPCVAE).....	894 000,00 €	594 000,00 €	-300 000,00 €
Attribution de compensation CVAE	9 944 141,00 €	0,00 €	-9 944 141,00 €
Fonds péréqué (transfert frais de gestion État sur foncier bâti)	6 629 387,00 €	6 322 963,00 €	-306 424,00 €
Sous-total fiscalité directe	109 485 338,00 €	102 321 222,00 €	-7 164 116,00 €
IMPOTS INDIRECTS			
Droits de mutation à titre onéreux (DMTO).....	23 500 000,00 €	25 500 000,00 €	2 000 000,00 €
Taxes additionnelles aux DMTO.....	170 000,00 €	170 000,00 €	0,00 €
Taxe départementale ENS.....	0,00 €	25 000,00 €	25 000,00 €
Taxe pour CAUE.....	325 000,00 €	325 000,00 €	0,00 €
Fonds de péréquation DMTO.....	4 000 000,00 €	4 697 000,00 €	697 000,00 €
Taxe d'aménagement.....	2 000 000,00 €	2 000 000,00 €	0,00 €
T.S.C.A (article 52, article 53 et article 77).....	34 650 000,00 €	35 000 000,00 €	350 000,00 €
Taxe sur la consommation finale d'électricité (TCFE)	3 100 000,00 €	3 100 000,00 €	0,00 €
T.I.C.P.E.....	2 900 000,00 €	2 900 000,00 €	0,00 €
Fonds de solidarité DMTO.....	2 600 000,00 €	1 336 000,00 €	-1 264 000,00 €
Sous-total fiscalité indirecte	73 245 000,00 €	75 053 000,00 €	1 808 000,00 €
DOTATIONS			
Dotation Globale de Fonctionnement.....	39 800 000,00 €	39 756 464,00 €	-43 536,00 €
FCTVA.....	200 000,00 €	200 000,18 €	0,18 €
Dotation Générale de Décentralisation.....	1 652 594,00 €	1 652 594,00 €	0,00 €
Dotation de compensation de la réforme de la TP (DCRTP).....	7 000 000,00 €	7 079 361,00 €	79 361,00 €
Allocations compensatrices.....	2 586 057,00 €	2 263 000,00 €	-323 057,00 €
Sous-total dotations État	51 238 651,00 €	50 951 419,18 €	-287 231,82 €
Prestation Compensation Handicap.....	2 600 000,00 €	2 600 000,00 €	0,00 €
M.D.P.H.....	350 000,00 €	400 000,00 €	50 000,00 €
Participations.....	2 341 485,00 €	1 440 708,00 €	-900 777,00 €
Participation restauration scolaire (FARPI).....	750 000,00 €	750 000,00 €	0,00 €
Total dotations	57 280 136,00 €	56 142 127,18 €	-1 138 008,82 €

NATURE	BP 2017		
AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE			
Revenus des immeubles.....	897 320,00 €	930 700,00 €	33 380,00 €
Recouvrements divers (maisons de retraite.....)	12 662 702,00 €	12 776 000,00 €	113 298,00 €
Sous-total autres produits	13 560 022,00 €	13 706 700,00 €	146 678,00 €
ATTENUATION DE CHARGES			
Remboursement indemnités journalières.....	34 500,00 €	28 000,00 €	-6 500,00 €
RMI/RSA			
R.S.A.....	3 270 298,00 €	3 270 298,00 €	0,00 €
T.I.C.P.E (ex T.I.P.P).....	17 180 812,00 €	17 180 812,00 €	0,00 €
F.M.D.I.....	1 800 000,00 €	1 600 000,00 €	-200 000,00 €
Autres produits RSA/RMI (indus,fse.....)	1 683 327,00 €	1 840 396,00 €	157 069,00 €
Sous-total RMI/RSA	23 934 437,00 €	23 891 506,00 €	-42 931,00 €
APA			
Dotation C.N.S.A.....	11 220 000,00 €	10 550 000,00 €	-670 000,00 €
Indus.....	553 000,00 €	350 000,00 €	-203 000,00 €
Sous-total APA	11 773 000,00 €	10 900 000,00 €	-873 000,00 €
AUTRES RECETTES			
Produits des services du domaine.....	2 270 764,00 €	2 230 870,00 €	-39 894,00 €
Produits financiers.....	10,00 €	400 435,00 €	400 425,00 €
Produits exceptionnels.....	1 382 024,11 €	236 357,00 €	-1 145 667,11 €
Sous-total autres recettes	3 652 798,11 €	2 867 662,00 €	-785 136,11 €
Excédent de fonctionnement reporté	12 932 200,89 €	19 749 496,82 €	6 817 295,93 €
TOTAL RECETTES FONCTIONNEMENT	305 897 432,00 €	304 659 714,00 €	-1 237 718,00 €

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

304 659 714 €



58,22%	Fiscalité directe/indirecte	177 374 222,00 €
18,43%	Dotations	56 142 127,18 €
7,84%	RSA	23 891 506,00 €
3,58%	APA	10 900 000,00 €
5,45%	Autres recettes	16 602 362,00 €
6,48%	Excédent 2017 reporté	19 749 496,82 €

I – LA FISCALITÉ DIRECTE : 102 321 222€

1 - Les impôts locaux

Le taux de la taxe sur le foncier bâti, actuellement en vigueur pour la part départementale, est de **28,93 %** (y compris le taux régional et la part des frais de gestion de l'État).

L'état fiscal n°1253 DEP ne nous ayant pas encore été transmis, j'ai donc estimé, sur la base d'une revalorisation de 1,2 % et dynamique de 1,5 %, soit 2,7 % au total, un produit attendu de la taxe sur le foncier bâti de **74 422 278 €** auquel il convient d'ajouter le montant des rôles supplémentaires estimé pour 2018 à **100 000 €**.

Depuis 2011, il est attribué aux départements une part de CVAE et le produit des IFER. Au titre de 2018, les services fiscaux nous ont notifié le montant prévisionnel de CVAE pour 2018 soit 10 027 624 € qui tient compte du transfert de la compétence transport à la Région au titre de la loi NOTRe n°2015-991 du 7 août 2015.

Le montant des IFER ne nous ayant pas encore été communiqué, je l'ai estimé à un montant de **4 720 000 €**, soit +0,3 % par rapport au réalisé 2017.

2 - Le fonds national de garantie individuelle de ressources (FNGIR)

L'article 78 de la loi de finances pour 2010 a prévu l'instauration, à compter de 2011, du fonds national de garantie individuelle de ressources pour chaque niveau de collectivités territoriales.

L'objectif de ce fonds était de réaliser l'équilibre pour chaque collectivité en effectuant des prélèvements sur les collectivités « gagnantes » pour reverser aux collectivités « perdantes » lors de la réforme.

Dans ce projet de budget 2018, j'ai prévu une recette de **6 134 357 €** identique à celle perçue en 2017 car elle est figée depuis 2013.

3 - Le fonds national de péréquation de la CVAE

Créé en loi de finances 2010, modifié par celle de 2011 pour répondre à la territorialisation de la CVAE, il est effectif à compter de 2013.

Nous avons perçu 835 304 € en 2016 et 891 594€ en 2017. Pour 2018, je l'ai estimé à **594 000 €** au vu des tendances observées et notamment du fait du transfert de 25 points de CVAE à la Région.

4 - Le fonds péréqué (transfert des frais de gestion du foncier bâti par l'État)

L'État transfère des fonds aux départements afin qu'ils puissent financer les restes à charge du RSA, de l'APA et de la PCH. A ce titre, nous avons perçu 6 576 346 € en 2016 et 6 506 234 € en 2017.

Pour 2018, les services de l'État nous ont notifié un montant prévisionnel de **6 322 963 €**.

II – LA FISCALITÉ INDIRECTE : 75 053 000 €

1 - Les droits de mutation et la taxe départementale de publicité foncière

Un rapport particulier vous est présenté dans le cadre de ce budget primitif concernant le maintien du taux à 4,5 %.

Compte tenu des montants encaissés pour 2016 (24 845 442 €) et ceux enregistrés au titre de 2017 (29 480 731 €), les recettes des droits de mutation ont été estimées à **25 500 000 €** pour 2018 ; un relèvement des taux d'emprunt étant pressenti pour la fin de l'année.

En 2017, le produit de la taxe additionnelle aux droits de mutation s'est élevé à 181 649 € (169 993 € en 2016). Dans ce projet de budget 2018, une recette prévisionnelle de **170 000 €** a été inscrite.

2 - Les taxes d'urbanisme : la taxe départementale des E.N.S, la taxe pour le CAUE et la taxe d'aménagement

La loi du 29 décembre 2010 a substitué, à compter du 1er mars 2012, la taxe d'aménagement à toutes les taxes d'urbanisme (y compris la taxe pour le financement des CAUE et la taxe sur les Espaces Naturels Sensibles).

Dans mon projet de budget 2018, j'ai donc prévu une recette de :

- **325 000 €** concernant la taxe pour le financement des CAUE, à l'identique du prévisionnel 2017 (taux à 0,3 %),

- **2 000 000 €** pour la taxe d'aménagement, à l'identique du prévisionnel 2017 (taux à 1,9 %).

3 - Le fonds de péréquation des droits de mutation

Il s'agit d'un mécanisme de péréquation horizontale de solidarité entre les départements créé par l'article 123 de la loi de finances 2011.

Au titre de 2017, l'État nous a versé une somme de 4 057 437 €. Pour 2018, j'ai prévu une recette de **4 697 000 €**, du fait des hausses nationales de perception des droits de mutation.

4 - Le fonds de solidarité des DMTO

Il s'agit du reversement de solidarité créé par la loi de finances 2014 et abondé par les 0,35 % de prélèvement obligatoire appliqué à tous les départements sur les droits de mutation. En 2017, nous avons perçu 2 692 037 €.

Pour 2018, j'ai estimé à **1 336 000 €** le montant alloué au département.

5 - La taxe sur les conventions d'assurances (TSCA)

L'**article 52** de la loi de finances pour 2005 constitue le socle juridique de l'attribution aux départements d'une fraction de TSCA destinée à **financer les transferts de compétences prévus par la loi du 13 août 2004**.

En 2007, la TSCA a intégré les compensations concernant l'**entretien des routes nationales transférées**, la prise en charge des **agents TOS**, le transfert des **agents DDE**, la **formation des assistants familiaux** et l'attribution d'un **forfait externat**. Au titre de 2008, la TSCA comprend également la **compensation du personnel de l'aménagement foncier**.

L'**article 53** de la loi de finances pour 2005 a attribué aux départements une fraction de la TSCA concernant les contrats d'assurances des véhicules à moteur destinée à **contribuer au financement des SDIS**.

Enfin, l'**article 77** de la loi de finances 2010 a prévu de transférer aux départements une part supplémentaire de TSCA pour compenser la **perte de recettes fiscales** liée à la réforme de la fiscalité de 2010.

Pour 2017, le montant encaissé au titre des trois parts s'est élevé à **35 944 682 €**. J'ai estimé un montant de **35 000 000 €** dans mon projet de budget 2018 du fait des incertitudes liées aux évolutions de cette ressource.

6 - La taxe sur la consommation finale d'électricité

Notre assemblée a fixé le coefficient applicable pour l'année 2017 lors de la session de vote du BP 2016, les 12 et 13 avril 2016. Le produit encaissé s'est élevé à 3 012 686 € en 2016 et 3 222 783 € en 2017. Pour 2018, j'ai inscrit un montant de **3 100 000 €** au titre de cette taxe.

Un rapport particulier vous est également présenté dans le cadre de ce budget primitif concernant le maintien du coefficient de la taxe d'électricité pour 2019.

7 - La T.I.C.P.E

L'article 59 de la LFI pour 2004 attribue aux départements une part de la taxe intérieure de consommation sur les produits pétroliers (TIPP), devenue TICPE (taxe intérieure de consommation sur les produits énergétiques), pour compenser la décentralisation du RMI/RMA à compter du 1^{er} janvier 2004.

A ce titre, notre département a perçu 2 935 157 € au titre de l'année 2016 et 2 954 765 € pour 2017. En 2018, un montant de **2 900 000 €** est prévu, à l'identique de la prévision budgétaire 2017.

III – LES DOTATIONS : 56 142 127 €

1 - La Dotation Globale de Fonctionnement (DGF) 39 756 464 €

La DGF est composée de :

- la dotation forfaitaire qui comprend :

- la dotation de base calculée à raison de 74,02 € par habitant,
- le complément de garantie qui est figé à hauteur de 16 110 353 €

Depuis 2014, dans le cadre de la réduction des déficits publics, l'effort demandé aux départements est venu en déduction du complément de garantie. Pour notre collectivité, cela représente :

- pour 2014 : - 1 302 838 €
- pour 2015 : - 3 156 689 €
- pour 2016 : - 3 196 470 €
- pour 2017 : - 3 245 309 €

Soit une perte de **10 901 306 €** par rapport à 2013, et une perte cumulée de **24 319 668 €**.

- la dotation de compensation destinée à compenser les transferts de compétences. Depuis 2011, son montant **était figé** à hauteur celui de 2010, soit 7 750 102 €.

La loi de finances pour 2017 a réduit de 152 614 € pour le Conseil Départemental de Tarn-et-Garonne son montant afin de financer la réforme des modalités de financement de la prestation de fidélisation et de reconnaissance des sapeurs-pompiers.

Ainsi, pour 2018, son montant est ramené à **7 597 488 €**.

- la dotation de péréquation qui comporte deux volets :
 - la dotation de péréquation urbaine (D.P.U.) destinée aux départements urbains,
 - la dotation de fonctionnement minimale (DFM) calculée en fonction du potentiel financier (par substitution au potentiel fiscal).

Depuis 2009, la DGF était indexée sur l'inflation prévisionnelle. A partir de 2011, son montant est fixé dans la loi de finances, et précisé pour chaque type de collectivité.

Dans mon projet de budget 2018, la DGF a été estimée à **39 756 464 €** pour 39 843 362 € en 2017, soit – 86 898 €. L'écartement est dû au potentiel fiscal par habitant plus élevé que celui de la moyenne nationale.

- DGF dotation forfaitaire.....	24 367 000 €
- DGF dotation de compensation.....	7 597 488 €
- DGF dotation de fonctionnement minimale (DFM).....	7 791 976 €

2 - Le FCTVA

Les articles 34 et 35 de la loi de finances pour 2016 ont élargi l'assiette du FCTVA aux dépenses d'entretien des bâtiments publics et de la voirie. Cette disposition s'applique à compter des dépenses constatées en 2016.

J'ai prévu à ce titre un montant de **200 000 €**.

3 - La dotation générale de décentralisation (DGD)

La dotation générale de décentralisation a été instituée en 1984 et modifiée successivement en 1998, 1999 et enfin 2004.

Depuis 2009, elle est figée à **1 652 594 €**.

4 - La dotation de compensation de la réforme de la TP (DCRTP)

La loi de finances pour 2010 (art. 78) a institué le versement d'une dotation par catégorie de collectivités locales pour compenser la part de taxe professionnelle non couverte par les nouvelles recettes. Depuis 2014, le montant était figé à **7 909 921 €**. Cependant, la loi de finances pour 2017 a élargi l'assiette des variables d'ajustement de l'enveloppe normée à la DCRTP.

Les services de l'État nous ont notifié un montant provisoire de **7 079 361 €**, à l'identique du montant versé en 2017.

5 - Dotations de l'État au titre des compensations fiscales

Ces allocations sont versées par l'État aux collectivités locales, afin de compenser l'effet des mesures d'exonération prises, en lois de finances, sur le montant de leurs bases taxables.

L'ensemble de ces dotations est communiqué au département au moyen de l'état fiscal n°1253 DEP de notification des bases de la fiscalité directe.

Le montant de ces allocations ne nous ayant pas été notifié pour 2018, je prévois un montant de **2 263 000 €**, en baisse globale de 5,4 % par rapport aux allocations encaissées en 2017.

- 15 000 € pour la contribution économique territoriale,
- 98 000 € pour la taxe sur le foncier bâti,
- 2 150 000 € pour la fiscalité locale (taxe d'habitation et taxe sur le foncier non bâti).

6 - La participation de l'État au financement de la prestation de compensation du handicap (P.C.H.) et de la Maison Départementale du Handicap (M.D.P.H.)

A compter du 1^{er} janvier 2006, la loi du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées prévoit la prise en charge par les départements de la prestation de compensation du handicap (PCH) et la création d'une Maison Départementale des Personnes Handicapées (MDPH). L'État verse une **participation** par l'intermédiaire de la Caisse Nationale de Solidarité pour l'Autonomie (CNSA) :

- Prestation de compensation du handicap : **2 600 000 €**
- Maison Départementale des Personnes Handicapées : **400 000 €**

7 - Les autres participations (comptes 747 et 74881)

Il s'agit principalement des recettes prévisionnelles concernant :

- les emplois d'avenir : 92 500 €,
- les remboursements des dépenses salariales des agents mis à disposition : 242 621 €,
- la participation de la ville de Montauban au fonctionnement du Centre Universitaire pour l'année 2017 : 152 449 €,
- la dotation de la CNSA au titre de la Conférence des Financeurs de la prévention de la perte d'autonomie : 630 000 €.
- le recouvrement du FARPI (recettes concernant la restauration dans les collèges). Au titre de 2018, un montant de **750 000 €** a été inscrit.

J'ai inscrit une prévision de **1 440 708 €** pour le budget 2018.

IV – LES AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE : 13 706 700 €

1 - Les revenus des immeubles

Le montant inscrit pour 2018 au titre des revenus des immeubles (loyers) s'élève à **930 700€**.

2 - Les recouvrements divers

Il s'agit de recouvrements auprès d'autres collectivités pour des frais engagés pour l'aide sociale à l'enfance ou des recouvrements au titre des établissements spécialisés, des frais de séjour, des foyers occupationnels ou des placements en maison de retraite. Dans mon projet de budget 2018, j'ai inscrit un montant de **12 776 000 €**.

V – LES ATTÉNUATIONS DE CHARGES : 28 000 €

Elles proviennent du remboursement d'indemnités journalières par la CPAM. Un montant de **28 000 €** a été inscrit à ce titre pour 2018.

VI – LE RMI/RSA : 23 891 506 €

Ces recettes se composent de :

1 - La participation de l'État au financement du RSA : 22 051 110 €

a) l'attribution d'une part de la TICPE (taxe intérieure de consommation sur les produits énergétiques - ex-TIPP)

L'article 59 de la loi de finances précise qu'au titre de l'année 2004, la compensation est calculée sur la base des dépenses engendrées par le paiement du RMI en 2003 et qu'au titre des années suivantes, elle sera ajustée de manière définitive au vu des comptes administratifs des départements pour 2004.

Compte tenu des dépenses nettes enregistrées en 2004, le seuil minimum garanti de cette participation est de **17 180 812 €**.

b) le versement de la part représentative de l'Allocation de Parent Isolé

A compter du 1^{er} juin 2009, la loi « R.S.A. » a élargi la compétence départementale en intégrant les bénéficiaires de l'allocation de parent isolé (API) et les travailleurs « pauvres ».

Pour 2017, nous avons encaissé **3 270 298 €**. J'ai inscrit un montant identique pour 2018 **ce dernier étant figé depuis 2014**.

c) le fonds de mobilisation départementale pour l'insertion (FMDI)

Institué en 2006 et fixé à 500 M€, ce fonds est constitué de trois parts :

- une première part destinée à compenser l'écart entre les dépenses de RSA et la compensation (40 % du fonds) ;
- une deuxième part de péréquation prenant en compte le potentiel financier et le nombre d'allocataires du RSA (30 % du fonds) ;
- une troisième part au titre des projets d'insertion et de retour à l'emploi (30 % du fonds).

La Loi de Finances 2017 pérennise le FMDI et **réoriente la troisième part** au regard des contrats aidés effectivement cofinancés par les départements.

La part attribuée au Département de Tarn-et-Garonne s'est élevée à 1 649 463 € en 2017. Au titre de 2018, je l'ai estimée à **1 600 000 €**.

Ce fonds est destiné à compléter la compensation versée par le biais de la TICPE.

En cumulant les dotations versées par l'État (TICPE + financement API + FMDI), **le taux de couverture** qui était de 80 % en 2009, est passé progressivement à 62 % en 2014, 58 % en 2015, 62 % en 2016 et 59 % en 2017.

2 - Les autres produits RMI/RSA : 1 840 396 €

Ce sont principalement les recettes liées aux indus RSA (355 000 €) ainsi qu'au fonds social européen (1 385 396 €) et au fonds d'appui aux politiques d'insertion (100 000 €).

VII – L'APA : 10 900 000 €

1 - La participation de l'État au financement de l'APA : 10 550 000 €

La mise en place, à compter de 2002, de l'allocation personnalisée d'autonomie a induit un surcoût financier pour lequel l'État a décidé de verser aux départements une participation au titre du fonds de financement de l'allocation personnalisée d'autonomie (FFAPA). A ce titre, j'ai prévu un montant de **9 900 000 €** pour 2018.

L'instauration de la loi n° 2015-1776 du 28 décembre 2015 relative à l'adaptation de la société au vieillissement nous procure de nouvelles ressources. J'ai donc inscrit un montant prévisionnel de **650 000 €** à ce titre pour 2018.

Le **taux de couverture** des dépenses nettes était de 50 % en 2002. Il est passé à 33 % en 2015 puis à 41 % en 2016 et 42 % en 2017, notamment grâce à la loi sur le vieillissement qui a permis d'encaisser des ressources supplémentaires.

2 - Le recouvrement des indus de l'APA : 350 000 €

VIII – LES AUTRES RECETTES (Chapitres 70, 76 et 77) : 2 867 662 €

1 - Les recettes des produits des services du domaine : 2 230 870 €

Les principales sont :

- occupation du domaine public (254 000 €),
- centre de vacances de Mimizan (290 000 €),
- remboursement de frais ou mise à disposition par les budgets annexes ou tiers (292 000 €),
- remboursement par la MDPH des charges de personnel mis à disposition et des frais de structure (1 397 350 €).

2 - Les produits financiers : **400 435 €**

Il s'agit pour 10 € de parts sociales du Crédit Agricole, le reste provenant du fonds de soutien créé par la loi de finances initiale pour 2014 qui vise à apporter une aide aux collectivités les plus fortement affectés par les emprunts structurés dont ils sont porteurs. Cette aide vient atténuer l'indemnité de remboursement anticipée (IRA) due au titre de la renégociation de la dette engagée par le Département en 2017 avec la caisse française de financement local (ex Dexia). Elle est versée sous forme d'annuité d'un montant identique (400 425 €) pendant 12 ans.

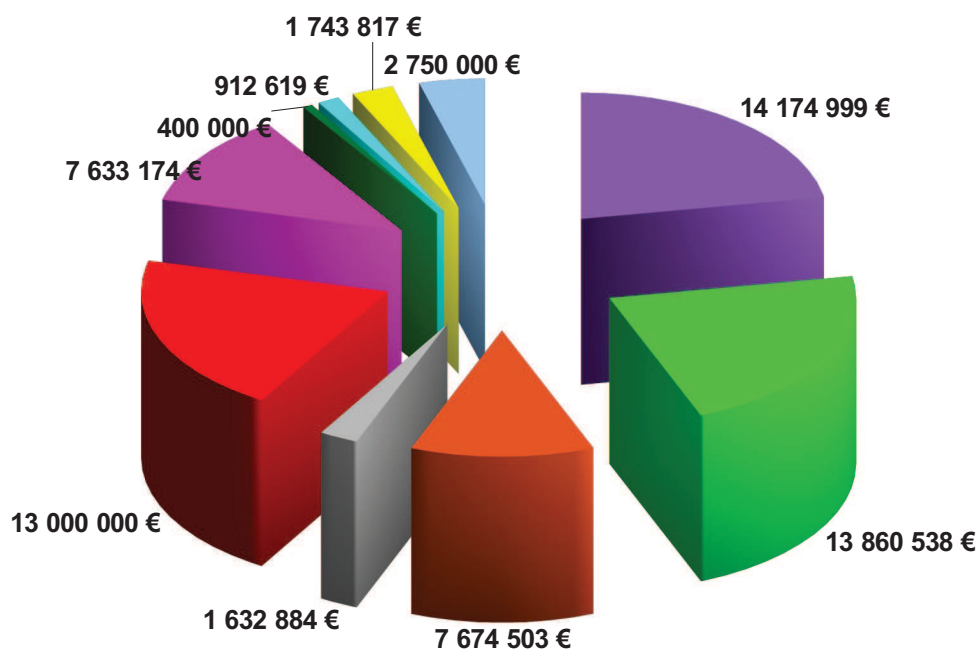
3 - Les produits exceptionnels : **236 357 €**

Des remboursements de sinistres sont inscrits, dont 140 000 € concernant la voirie.

IX – L'EXCÉDENT 2017 REPORTÉ : 19 749 496,82 €

Il s'agit de reprendre par anticipation le résultat 2017 dès le budget primitif 2018.

Je vous invite à vous référer à mon rapport particulier qui vous est présenté dans le cadre de cette session.

RECETTES D'INVESTISSEMENT**63 773 534 €**

4,31%	E.C.T.V.A.	2 750 000 €
2,73%	D.G.E part rurale	1 743 817 €
1,43%	D.D.E.C.	912 619 €
0,63%	Produit amendes radars auto.	400 000 €
11,97%	Subventions et participations	7 633 174 €
20,38%	Emprunts	13 000 000 €
2,55%	Divers	1 623 884 €
12,03%	Excédent 2017 reporté	7 674 503 €
21,73%	Restes à réaliser	13 860 538 €
22,24%	Couverture du besoin de fin.	14 174 999 €

B – Les recettes d'investissement

63 773 534 €

NATURE	BP 2017	BP 2018	VARIATION
F.C.T.V.A.....	3 000 000,00 €	2 750 000,00 €	-250 000,00 €
D.G.E part rurale.....	1 103 000,00 €	1 743 817,00 €	640 817,00 €
D.D.E.C.....	912 619,00 €	912 619,00 €	0,00 €
Produit des amendes des radars automatiques.....	400 000,00 €	400 000,00 €	0,00 €
SUBVENTIONS ET PARTICIPATIONS..... (État, Région, Communes, Union Européenne, etc.)	4 895 983,00 €	7 633 174,00 €	2 737 191,00 €
EMPRUNTS.....	13 000 000,00 €	13 000 000,00 €	0,00 €
DIVERS.....	882 133,00 €	1 623 884,00 €	741 751,00 €
Sous-Total	24 193 735,00 €	28 063 494,00 €	3 869 759,00 €
EXCÉDENT 2016 REPORTE.....	940 884,15 €	7 674 503,22 €	6 733 619,07 €
RESTES A RÉALISER.....	13 701 882,00 €	13 860 538,00 €	158 656,00 €
COUVERTURE DU BESOIN DE FINANCEMENT...	15 639 159,85 €	14 174 998,78 €	-1 464 161,07 €
TOTAL RECETTE INVESTISSEMENT	54 475 661,00 €	63 773 534,00 €	9 297 873,00 €

1 - Fonds de compensation de la T.V.A.

Compte tenu du montant des dépenses mandatées aux comptes 21 (acquisitions) et 23 (travaux) du Compte Administratif provisoire 2017, le F.C.T.V.A. pour 2018 a été estimé à la somme de **2 750 000 €**.

2 - Dotation globale d'équipement

La DGE départementale était composée de deux parts, la première concernant les investissements directs, la seconde les investissements indirects à caractère essentiellement rural.

La loi de finances pour 2006 (article 24) a supprimé la première part qui était versée sous forme d'un taux de concours (2,78 % des dépenses d'équipement des départements).

Le montant retenu dans le projet, qui pourra d'ailleurs faire l'objet de modifications lors du budget supplémentaire, a été estimé sur la base du taux appliqué en 2017 (29,30 % pour la seconde part), soit **1 743 817€**.

3 - La D.D.E.C.

La dotation départementale d'équipement des collèges (D.D.E.C.), instituée par la loi du 22 juillet 1983, à compter du 1^{er} janvier 1986, était indexée sur l'évolution de la D.G.E.

En 2008, la DDEC s'est élevée à **912 619 €** (elle était de 1 055 892,27 € en 2007). Cette dotation devait progresser selon le taux prévisionnel de croissance de la formation brute de capital fixe des administrations publiques (hypothèse 2009 : + 2,6 %). Depuis 2009, l'État a « gelé » cette dotation à hauteur du montant perçu en 2008.

4 - Produit des amendes de radars automatiques

Instituée en 2008, cette dotation, calculée selon la longueur de la voirie départementale, s'est élevée à 193 416 € en 2008 pour atteindre 419 312 € en 2017.

Pour 2018, j'ai inscrit une recette prévisionnelle de **400 000 €**, identique à celle inscrite en 2017.

5 - Subventions et participations : **7 633 174 €**

Ces subventions et participations concernent principalement les travaux sur le patrimoine départemental. Elles se répartissent ainsi qu'il suit :

- Participation ANAH : 3 923 232 €
- Participation voirie : 491 800 €
- Centre universitaire : 2 144 400 €
- Vélo voies vertes : 610 331 €
- CNIP 2018 : 400 000 €
- Divers : 63 411 €

6 - Emprunts

Le montant global des emprunts destinés à compléter le financement de l'ensemble des programmes d'investissement s'élève à **13 000 000 €**.

7 - Divers

Cette rubrique (**1 623 884€**) recouvre principalement les prêts au personnel pour 100 000 €, le produit des cessions mobilières et immobilières (730 000 €) et les subventions relatives à la pente d'eau de Montech et à la grotte de Bruniquel (793 884 €).

8 - L'excédent 2017 reporté : **7 674 503,22 €**

Comme pour la section de fonctionnement, il vous est proposé de reprendre par anticipation le résultat 2017.

9 - Le besoin de financement : **14 174 998,78 €**

Cette inscription correspond au différentiel entre les restes à réaliser de recettes (13 860 538 €) et de dépenses (35 710 040 €) moins l'excédent 2017.

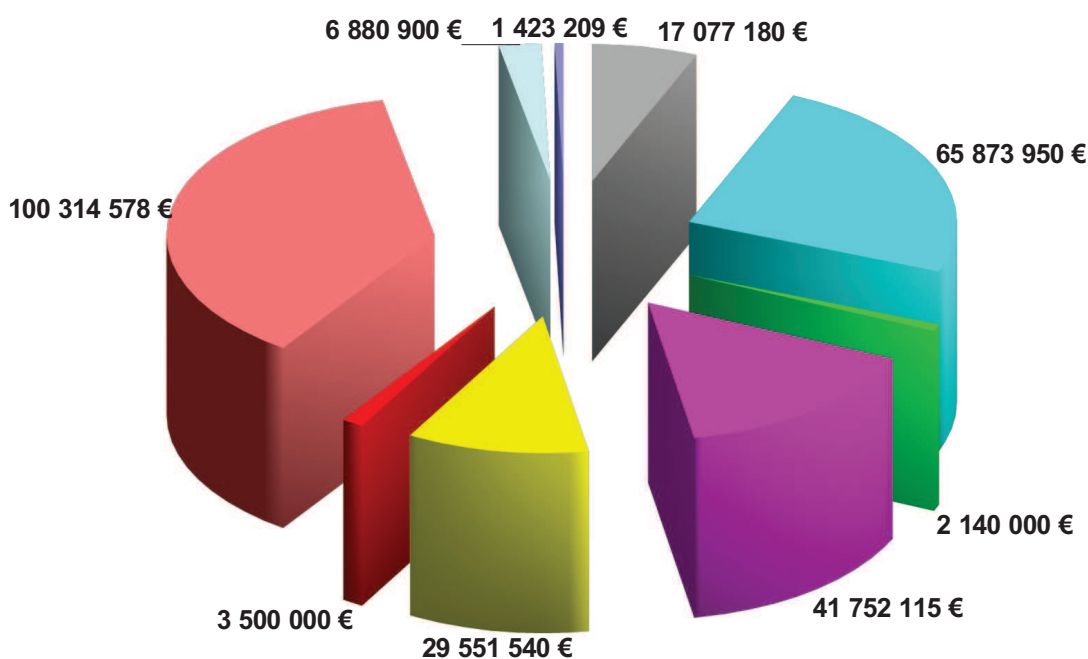
CHAPITRE II

LES DÉPENSES

Les dépenses, d'un montant de **368 433 248 €**, se répartissent comme suit :

- ◆ Fonctionnement.....268 513 472 €
- ◆ Investissement.....99 919 776 €

A- Les dépenses de fonctionnement : 268 513 472 €



6,36%	Charges à caractère général	17 077 180 €
24,53%	Charges de personnel y compris RSA	65 873 950 €
0,80%	Atténuation de produits	2 140 000 €
15,55%	RMI-RSA	41 752 115 €
11,01%	APA	29 551 540 €
1,30%	Dépenses imprévues	3 500 000 €
37,36%	Autres ch. de gestion courante	100 314 578 €
2,56%	Charges financières	6 880 900 €
0,53%	charges exceptionnelles	1 423 209 €

PRÉSENTATION PAR CHAPITRE

Dépenses de gestion	BP 2017	BP 2018	Variation
<u>Chapitre 011 : Charges à caractère général</u>	27 708 960 €	17 077 180 €	17 077 180 €
dont transports scolaires	12 801 000 €	1 751 000 €	1 751 000 €
voirie	2 673 900 €	2 880 500 €	2 880 500 €
fluides	1 441 400 €	1 518 000 €	1 518 000 €
fournitures et alimentation	1 523 220 €	1 458 090 €	1 458 090 €
locations et crédit-bail	1 416 452 €	1 242 769 €	1 242 769 €
entretien et maintenance	1 860 950 €	1 856 468 €	1 856 468 €
frais de déplacement	781 350 €	811 500 €	811 500 €
<u>Chapitre 012 : Charges de personnel y compris RSA</u>	64 313 453 €	65 873 950 €	65 873 950 €
dont assistants familiaux	12 916 553 €	14 153 000 €	14 153 000 €
<u>Chapitre 014 : Atténuation de produits</u>	1 850 000 €	2 140 000 €	2 140 000 €
<u>Chapitres 015+017 :RMI + RSA</u>	39 902 152 €	41 752 115 €	41 752 115 €
dont allocations et contrats	37 955 000 €	39 406 333 €	39 406 333 €
<u>Chapitre 016 : APA</u>	29 733 835 €	29 551 540 €	29 551 540 €
dont allocations APA	29 720 000 €	29 541 000 €	29 541 000 €
<u>Chapitre 65 : Autres charges de gestion courante</u>	96 664 038 €	100 314 578 €	100 314 578 €
dont PCH	6 660 000 €	7 082 000 €	7 082 000 €
allocations sociales (hors PCH)	3 425 351 €	3 556 500 €	3 556 500 €
frais de séjour et d'hébergement	54 203 215 €	55 407 125 €	55 407 125 €
dotations collèges	4 541 416 €	4 479 094 €	4 479 094 €
participations budgets annexes	5 154 342 €	5 017 836 €	-136 506 €
participations SDIS	7 765 317 €	8 053 307 €	287 990 €

subventions de fonctionnement	7 546 844 €	7 585 911 €	7 585 911 €
<u>Sous-total dépenses de gestion</u>	260 172 438 €	256 709 363 €	-3 463 075 €
<u>Chapitre 66 : Charges financières</u>	7 390 056 €	6 880 900 €	-509 156 €
dont PPP de Verdun-sur-Garonne	885 749 €	865 900 €	-19 849 €
<u>Chapitre 67 : Charges exceptionnelles</u>	1 274 593 €	1 423 209 €	148 616 €
dont subventions exceptionnelles	1 219 173 €	1 341 059 €	121 886 €
<u>Chapitre 022 : Dépenses imprévues</u>	3 915 000 €	3 500 000 €	-415 000 €
TOTAL	272 752 087 €	268 513 472 €	-4 238 615 €

Comme indiqué lors du débat d'orientations budgétaires, les dépenses de la section de fonctionnement ont été étudiées de manière très prudente tout en préservant les marges de manœuvre nécessaires au fonctionnement des services et à la réalisation des missions départementales, en particulier en ce qui concerne l'aide sociale.

Ainsi, à l'exclusion des frais financiers qui seront examinés au chapitre IV du présent rapport et qui s'élèvent à 6,9 millions d'euros, les **dépenses de gestion** de ce projet de BP 2018 représentent **257 millions d'euros**. Elles sont en baisse de 1,33 % par rapport au BP 2017, essentiellement dues au transfert des transports à la région.

1 - Les charges à caractère général (chapitre 011) sont en forte baisse avec 17,1 millions d'euros, du fait du transfert de la compétence transport.

2 - Les charges de personnel (chapitre 012 y compris personnel RSA) augmentent globalement de 2,4 %. Toutefois, on constate que, hors la rémunération des assistants familiaux dont l'enveloppe progresse de 9,6 %, la hausse concernant le personnel départemental se limite à + 0,6 %.

3 - Le chapitre 014 « atténuation de produits » enregistre surtout le reversement du fonds de solidarité qui, en 2017, s'est élevé à 1 804 513 € et qui est estimé pour 2018 en hausse avec une prévision de 2 130 000 €.

4 - Les dépenses d'aide sociale : Les trois allocations de solidarité (APA, RSA et PCH), d'un volume de 78,4 millions d'euros, augmentent de +2,7 %, soit + 2 millions d'euros par rapport à 2017. Cette progression est principalement due au RSA qui s'accroît de +1,8 millions d'euros, compte tenu d'une part, de l'effet figé dû aux révisions de situation personnelle des bénéficiaires au trimestre et non plus au mois comme précédemment et d'autre part, de revalorisations.

LES RESTES A CHARGE 2018

	Dépenses	Recettes	Solde
APA	29 551 540 €	10 550 000 €	19 001 540 €
PCH	7 082 000 €	2 600 000 €	4 482 000 €
RSA	41 752 115 €	22 151 110 €	19 601 005 €
TOTAL	78 365 655 €	35 301 110 €	43 084 545 €

Les autres dépenses d'aide sociale (chapitre 65 hors subventions) s'élèvent à 61 533 467 euros.

Au total, charges de personnel exclues et tous chapitres confondus, les dépenses d'aide sociale représentent **147 121 806 euros soit 55 %** des dépenses de fonctionnement. Le transfert de la compétence transports a emporté une réduction importante des charges hors aide sociale, ce qui explique que leur poids relatifs progresse fortement en 2018. Au regard du BP 2017, elles sont en augmentation de 3 %, soit + 4,4 millions d'euros.

	BP 2017	BP 2018
Prévention médico-sociale	373 176 €	393 902 €
Famille et enfance	17 674 510 €	17 968 824 €
Personnes handicapées	38 297 497 €	42 445 650 €
Personnes âgées	13 700 257 €	12 234 077 €
RMI / RSA	39 902 152 €	41 752 115 €
APA	29 733 835 €	29 551 540 €
Autres interventions	1 736 957 €	1 599 058 €
Services communs	1 270 415 €	1 176 640 €
TOTAL	142 688 799 €	** Expression erronée **

On constate en particulier une hausse significative de l'aide aux personnes handicapées notamment en matière de frais de séjour et d'hébergement du fait de la

hausse des prix de journées et du nombre des bénéficiaires. De plus, la subvention d'équilibre de la MDPH atteindra cette année 1,3 million d'euros afin de permettre la couverture des derniers arriérés de paiement au Département d'un montant de 486 135 € sur un total initial de 873 657 €.

On constate par ailleurs une diminution significative du coût des placements en maison d'enfants à caractère social ainsi que d'autres lieux de vie, ce qui permet de compenser partiellement la progression des dépenses liée à la progression du nombre d'enfants placés.

5 - Les autres charges de gestion courante (chapitre 65)

comprennent :

- les dotations versées aux collèges publics et privés pour 4 479 094 € sensiblement égales au budget 2017.

- la participation du département aux dépenses du **SDIS** pour un montant de 8 056 307 euros (+ 3,75 %), conformément à la convention signée entre les deux structures.

- les participations versées aux budgets annexes. Elles baissent de 2,7 % (5 017 836 €) du fait de la réduction de la subvention d'équilibre au budget Tarn-et-Garonne Conseil Collectivités (230 000 €).

- les dépenses diverses qui s'élèvent à 6 781 963 euros retraçant :

- les indemnités, frais de mission et de formation des élus départementaux (articles 653) pour 1 023 500 euros,

- la participation aux organismes de regroupement (barrage de St Géraud, SMEAG, Syndicat des déchets ménagers et SDAN) pour 734 206 euros (article 6561),

- les secours d'urgence, bourses scolaires, cotisations et adhésions pour 971 773 euros (articles 6512 à 6518),

- suite aux transferts de compétence à la région, une compensation de 1 977 842 € est versée conformément aux conclusions de la CLECT et respectivement à hauteur de 1 954 267 € pour les transports et 23 575 € pour la planification des déchets,

- les autres participations d'un montant de 2 074 642 euros dont l'essentiel concerne le domaine scolaire et culturel (classes de découverte, transports,

participation pédagogique,...), le secteur économique ou social (articles 88-88) et les remises gracieuses.

Enfin, l'enveloppe des **subventions de fonctionnement** (chapitre 65 : 7 363 911 € et chapitre 017 : 2 217 406 €) représente un montant global de 9 581 317 euros.

2ème COMMISSION : AFFAIRES GENERALES, PERSONNEL

<i>EN EUROS</i>		Autorisations d'engagement	Échéancier des crédits de paiements		
COMMUNICATION VUE : 03		AE 2018	CP 2018		
			BP	DM	TOTAL
Imputation Code	Subventions de fonctionnement				
6573477 94 VVFL	Villes et villages fleuris	6 000	6 000		6 000
TOTAL		6 000	6 000		6 000

2ème COMMISSION : AFFAIRES GENERALES, PERSONNEL

<i>EN EUROS</i>		Autorisations d'engagement	Échéancier des crédits de paiements		
SERVICE SOCIAL VUE : 08		AE 2018	CP 2018		
			BP	DM	TOTAL
Imputation Code	Subventions de fonctionnement				
657425 0202 ADOS	Subventions de fonctionnement	50 000	50 000		50 000
657425 32 ASCG	Association sportive Conseil Départemental	2 000	2 000		2 000
TOTAL		52 000	52 000		52 000

2ème COMMISSION : AFFAIRES GENERALES, PERSONNEL

EN EUROS		Autorisations d'engagement	Échéancier des crédits de paiements		
BUREAU DE LA PROGRAMMATION VUE : 2501		AE 2018	CP 2018		
			BP	DM	TOTAL
Imputation Code	Subventions de fonctionnement				
6574 74 ADOS	Solidarité territoriale aux associations	104 800	104 800		104 800
TOTAL		104 800	104 800		104 800

**3ème COMMISSION : SOLIDARITÉ, SANTÉ,
ACTION SOCIALE, HANDICAP ET LOGEMENT**

EN EUROS		Autorisations d'engagement	Échéancier des crédits de paiements		
PROTECTION MATERNELLE ET INFANTILE VUE : 4003		AE 2018	CP 2018		
			BP	DM	TOTAL
Imputation Code	Subventions de fonctionnement				
657418 41 CAMSP	CAMSP	202 000	202 000		202 000
TOTAL		202 000	202 000		202 000

**3ème COMMISSION : SOLIDARITÉ, SANTÉ,
ACTION SOCIALE, HANDICAP ET LOGEMENT**

EN EUROS		Autorisations d'engagement	Échéancier des crédits de paiements		
AIDE SOCIALE LÉGALE VUE : 4006		AE 2018	CP 2018		
			BP	DM	TOTAL
Imputation Code	Subventions de fonctionnement				
657451 532 CONF	<u>Conférence des financeurs</u> Actions collectives associations	550 000	550 000		550 000
657417 538 CLIC	Instances de coordination gérontologique	106 993	106 993		106 993
657417 538 ILCG	Aides aux instances locales	24 391	24 391		24 391
Sous-total subventions de fonctionnement		681 384	681 384		681 384

3ème COMMISSION : SOLIDARITÉ, SANTÉ, ACTION SOCIALE, HANDICAP ET LOGEMENT

EN EUROS		Autorisations d'engagement	Échéancier des crédits de paiements		
AIDE SOCIALE FACULTATIVE VUE : 4007		AE 2018	CP 2018		
			BP	DM	TOTAL
Imputation Code	Subventions de fonctionnement				
6574 58 CARI	Associations caritatives	109 000	109 000		109 000
6574 58 ENFA	Enfance et famille	126 164	126 164		126 164
6574 58 INSE	Insertion	65 500	65 500		65 500
6574 58 SOHU	Solidarités humaines	139 070	139 070		139 070
6574 58 STAU	Soutien à l'autonomie	45 775	45 775		45 775
TOTAL		** Expression erronée **	** Expressio n erronée **		** Expression erronée **

3ème COMMISSION : SOLIDARITÉ, SANTÉ, ACTION SOCIALE, HANDICAP ET LOGEMENT

EN EUROS		Autorisations d'engagement	Échéancier des crédits de paiements		
R.S.A. VUE : 4009		AE 2018	CP 2018		
			BP	DM	TOTAL
Imputation Code	Subventions de fonctionnement				
657348 564 RSAC	Revenu de Solidarité Active aux communes et EPCI		18 000		18 000
		36 000	18 000		18 000
657424 561 PTIN	Plan territorial d'insertion		124 543		124 543
		288 641	200 000		200 000
657424 564 RSAA	Associations		184 341		184 341
		286 037	143 018		143 018

657424 564 FAPI	Fonds d'appui aux politiques d'insertion	270 463	200 000		200 000
TOTAL		** Expression erronée **	** Expressio n erronée **		** Expression erronée **

**3ème COMMISSION : SOLIDARITÉ, SANTÉ,
ACTION SOCIALE, HANDICAP ET LOGEMENT**

EN EUROS		Autorisations d'engagement	Échéancier des crédits de paiements		
BUREAU DU LOGEMENT VUE : 4010		AE 2018	CP 2018		
			BP	DM	TOTAL
Imputation Code	Subventions de fonctionnement				
	<u>Fonds de Solidarité Logement :</u>				
6573471 58 FSLM	Grand Montauban	121 634	121 634		121 634
657374 58 FSLH	Tarn-et-Garonne Habitat	20 000	20 000		20 000
65740 58 LGSO	Logement social	227 500	227 500		227 500
TOTAL		** Expression erronée **	** Expressio n erronée **		** Expression erronée **

**3ème COMMISSION : SOLIDARITÉ, SANTÉ,
ACTION SOCIALE, HANDICAP ET LOGEMENT**

EN EUROS		Autorisations d'engagement	Échéancier des crédits de paiements		
F.S.E. VUE : 2502		AE 2018	CP 2018		
			BP	DM	TOTAL
Imputation Code	Subventions de fonctionnement				

657348 564 FSEC	Subventions aux communes et EPCI		203 859		203 859
		710 997	25 000		25 000
657374 564 FSEA	Tarn-et-Garonne Habitat		850 107		850 107
		3 047 955	250 538		250 538
TOTAL		** Expression erronée **	Expressio n erronée **		** Expression erronée **

5ème COMMISSION : ÉDUCATION, ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR, SPORT

EN EUROS		Autorisations d'engagement	Échéancier des crédits de paiements		
AFFAIRES SCOLAIRES VUE : 3601		AE 2018	CP 2018		
			BP	DM	TOTAL
Imputation Code	Subventions de fonctionnement				
657371 221 COLLEGES	Classes de découverte collèges	180 000	180 000		180 000
6574 28 AENF	Aide à l'enseignement	15 000	15 000		15 000
6574 221 BMTG	Bien manger en Tarn-et-Garonne	40 000	40 000		40 000
TOTAL		** Expression erronée **	Expressio n erronée **		** Expression erronée **

5ème COMMISSION : ÉDUCATION, ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR, SPORT

EN EUROS		Autorisations d'engagement	Échéancier des crédits de paiements		
AFFAIRES SPORTIVES VUE : 3600		AE 2018	CP 2018		
			BP	DM	TOTAL
Imputation Code	Subventions de fonctionnement				
6574 32 SPER	Sport Performance	607 897	607 897		607 897

6574 32 SPEV	Sport Evènement	101 840	101 840		101 840
6574 32 SPSC	Soutien au sport scolaire	42 900	42 900		42 900
6574 32 SPTO	Sport pour Tous	360 958	360 958		360 958
6574 32 SPMA	Sport de masse		3 290		3 290
Sous-total Subventions de fonctionnement		** Expression erronée **	** Expressio n erronée **		** Expression erronée **

6ème COMMISSION : AGRICULTURE, ÉCONOMIE ET RURALITÉ

EN EUROS		Autorisations d'engagement	Échéancier des crédits de paiements		
BUREAU DE L'ÉCONOMIE VUE : 3801		AE 2018	CP 2018		
			BP	DM	TOTAL
Imputation Code	Subventions de fonctionnement				
657347 91 FIEF	Études de faisabilité communales		18 686		18 686
65736 91 SDAN	Schéma Directeur d'Aménagement Numérique	106 263	106 263		106 263
657415 91 MIEX	Crédits d'action économique		3 804		3 804
TOTAL		** Expression erronée **	** Expressio n erronée **		** Expression erronée **

6ème COMMISSION : AGRICULTURE, ÉCONOMIE ET RURALITÉ

EN EUROS		Autorisations d'engagement	Échéancier des crédits de paiements		
DIRECTION DE L'AGRICULTURE VUE : 3802		AE 2018	CP 2018		
			BP	DM	TOTAL
Imputation Code	Subventions de fonctionnement				
65737 738 6574 738 AAGE	Promotion environnementale		40 602		40 602
		475 000	475 000		475 000
TOTAL		** Expression erronée **	** Expressio n erronée **		** Expression erronée **

7ème COMMISSION : AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE, TOURISME ET PATRIMOINE

EN EUROS		Autorisations d'engagement	Échéancier des crédits de paiements		
BUREAU DU TOURISME VUE : 3803		AE 2018	CP 2018		
			BP	DM	TOTAL
Imputation Code	Subventions de fonctionnement				
65734 / 65737 / 6574 94 AAGT	Promotion touristique		4 446		4 446
		360 000	360 000		360 000
657343 738 SERA	Sentiers de randonnée		5 288		5 288
		15 000	15 000		15 000
6574 94 TOUF	Actions touristiques		1 000		1 000
		7 750	7 750		7 750
65740 72 CAUE	C.A.U.E.	120 000	120 000		120 000
65740 94 OVDT	Organismes départementaux à vocation touristique	1 100 000	1 100 000		1 100 000
657412 91 PROM	Promotion départementale		2 213		2 213
TOTAL		** Expression erronée **	** Expressio n erronée **		** Expression erronée **

8ème COMMISSION : ENVIRONNEMENT

EN EUROS		Autorisations d'engagement	Échéancier des crédits de paiements		
DIRECTION DE L'ENVIRONNEMENT VUE : 70		AE 2018	CP 2018		
			BP	DM	TOTAL
Imputation Code	Subventions de fonctionnement				
6573476 738 ENST	Gestion des Espaces Naturels Sensibles		996		996
6574 738	Protection de l'environnement	268 151	268 151		268 151

ATUF				
TOTAL		** Expression erronée **	** Expressio n erronée **	** Expression erronée **

9ème COMMISSION : CULTURE ET PATRIMOINE

EN EUROS		Autorisations d'engagement	Échéancier des crédits de paiements		
AFFAIRES CULTURELLES VUE : 3602		AE 2018	CP 2018		
			BP	DM	TOTAL
Imputation Code	Subventions de fonctionnement				
	Actions éducatives, culturelles et sportives				
657342 311 EDMU	Écoles de musique communales	141 000	141 000		141 000
65743 311 EDMU	Écoles de musique associatives	23 000	23 000		23 000
6573473 311 CART	Centre des Arts		14 800		14 800
		42 000	27 200		27 200
6573474 311 INVE	Inventaire du patrimoine		24 000		24 000
		60 000	36 000		36 000
65744 311 PCLT	Soutien aux politiques culturelles		13 400		13 400
		253 000	253 000		253 000
65740 311 ADDA	ADDA	410 000	410 000		410 000
6574 311 ESCF	Encouragement aux sociétés culturelles	168 000	168 000		168 000
65734 311 6574 311 CEVC / CEVA	Evènements culturels associatifs		12 600		12 600
		459 000	459 000		459 000
TOTAL		** Expression erronée **	** Expressio n erronée **		** Expression erronée **

B - Les dépenses d'investissement

99 919 776 €

La gestion des investissements du département s'articule, comme le rappelle Monsieur le Président, autour des autorisations de programmes dont la couverture pluriannuelle est compatible avec les ressources fiscales et les possibilités d'emprunt à moyen terme.

Les dépenses d'investissement 2018 sont supérieures de plus de 14 % à celles de 2017 (87 621 006 €). Elles se décomposent, en crédits de paiement, de la manière suivante :

- programmes départementaux : 54 381 522 euros dont 26 663 157 euros de restes à réaliser 2017,

- programmes non départementaux (subventions versées aux communes, EPCI et tiers) : 27 905 521 euros dont 9 046 883 euros de restes à réaliser 2017,

- des dépenses financières d'un montant total de 17 632 733 euros dont 15 232 733 euros au titre du remboursement du capital de la dette et 2,3 millions d'euros de dépenses imprévues.

I - LES PROGRAMMES DÉPARTEMENTAUX

Les autorisations de programmes propres à l'exercice 2018 s'élèvent à **19 914 715 €**.

Les crédits de paiement 2018, pour l'ensemble des dépenses d'investissement de cette catégorie, se chiffrent à **54 381 522 €, restes à réaliser compris**. Hors restes à réaliser, ils s'élèvent à 27 718 365 € et sont supérieurs au BP 2017 (20 530 301 euros) avec + 7,2 millions d'euros.

Cette hausse s'explique essentiellement par la pente d'eau de Montech (+ 1,2 millions d'euros) et les travaux du centre universitaire (+3,8 millions d'euros).

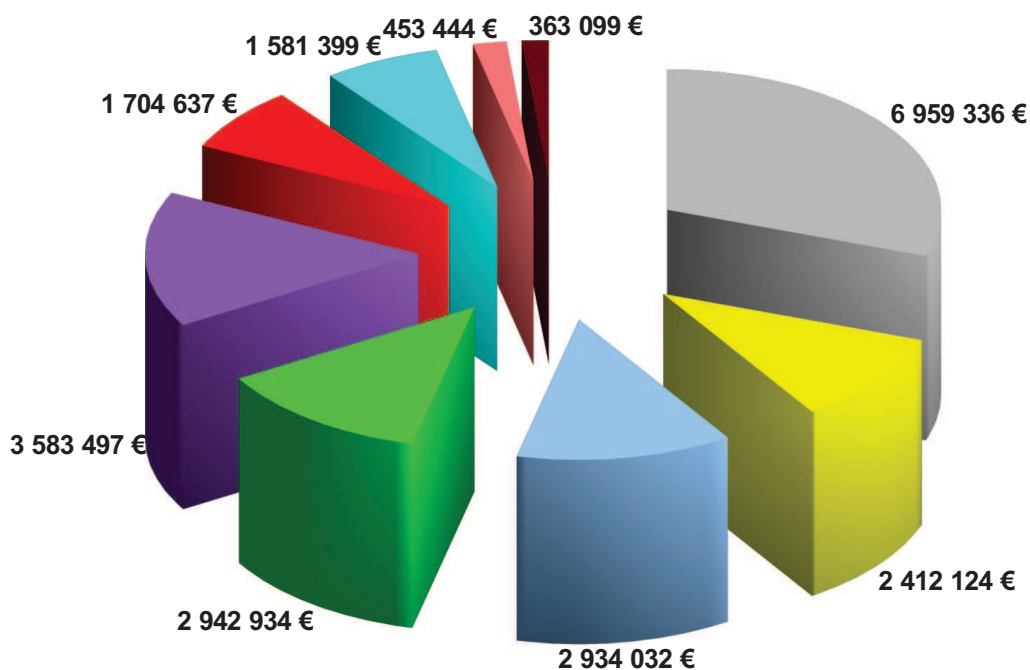
Concernant les crédits pour les équipements scolaires, culturels et sportifs (1 187 246 euros), ils sont en légère baisse au regard de 2017.

Les dépenses relatives aux acquisitions de matériel et de logiciels s'élèvent à 3 millions d'euros auquel s'ajoutent 2,8 millions d'euros en restes à réaliser. Il s'agit, essentiellement, des achats de matériel informatique pour les collèges et des véhicules.

Les crédits de reports (26 millions d'euros) comprennent principalement le collège de Verdun (8,9 millions d'euros), la rénovation des archives départementales (4,3 millions d'euros), les collèges (2 millions d'euros), les gymnases (0,6 million d'euros), l'acquisition d'un bâtiment pour la maison des solidarités pour Castelsarrasin (0,5 million d'euros).

La décomposition, par domaine, des investissements départementaux pour 2018 est la suivante :

	AP 2018	CP 2018
Voirie	12 382 000 €	14 789 478 €
Enseignement, Culture, Sport et transports	379 690 €	956 922 €
Patrimoine	4 157 500 €	30 712 045 €
Tourisme	1 440 €	1 854 840 €
Environnement	60 000 €	308 643 €
Acquisition de matériel, logiciels et divers	2 934 085 €	5 759 594 €
TOTAL	** Expression erronée **	** Expression erronée **

SUBVENTION D'INVESTISSEMENT EN CAPITAL**22 934 502 €**

30,34%	Logement	6 959 336 €
10,52%	Voirie communale	2 412 124 €
12,79%	Aménagement communaux	2 934 032 €
12,83%	Bâtiments communaux	2 942 934 €
15,62%	Equipements scolaires, culturels et sportifs	3 583 497 €
7,43%	Economie, tourisme, agriculture	1 704 637 €
6,90%	Aménagement rural	1 581 399 €
1,98%	Environnement	453 444 €
1,58%	IMEP et divers	363 099 €

II - LES PROGRAMMES NON DÉPARTEMENTAUX

Les autorisations de programmes destinées aux communes, aux EPCI et aux tiers représentent, cette année, **19 915 699 €** :

* subventions en capital.....19 291 554 € (17 990 263 € en 2017)

* subventions en annuités.....624 145 € (2 458 935 € en 2017)

Les crédits de paiement 2018 (y compris les restes à réaliser pour un montant de 9 millions d'euros) s'élèvent à **27 905 521 €** :

* subventions en capital.....22 934 502 € (18 328 151 € en 2017)

* subventions en annuités.....4 971 019 € (5 241 121 € en 2017)

1 - Les subventions en capital

	AP 2018	CP 2018
Voirie communale	3 087 518 €	2 412 124 €
Bâtiments communaux	2 360 103 €	2 942 934 €
Aides aux communes et tiers en matière scolaire, culturelle et sportive	2 995 174 €	3 583 497 €
Aménagement et équipement rural	1 286 021 €	1 581 399 €
Économie, tourisme, agriculture	1 161 788 €	1 704 637 €
Environnement	272 235 €	453 444 €
Aides au logement	5 313 700 €	6 959 336 €
Aménagements communaux (dont AEP et assainissement)	2 784 525 €	2 934 032 €
IMEP	0 €	303 849 €
Divers	30 490 €	59 250 €
Sous-total en capital	** Expression erronée **	** Expression erronée **

2 - Les subventions en annuités

S'agissant **des subventions en annuités** pour les communes, les EPCI et les tiers, il est rappelé que, conformément au guide des aides départementales aux communes et EPCI, approuvé le 16 mars 2016, le seuil de ces subventions est désormais fixé à **150 000 €**.

Les nouveaux dossiers, reçus à ce jour, susceptibles de bénéficier d'une aide en annuités concernent :

- Alimentation en eau potable	319 145 €
- Maisons de retraite.....	305 000 €
TOTAL.....	** Expression

Est présenté, ci-après, la ventilation par politique de l'annuité 2018 relative aux dossiers de subventions déjà attribuées par la Commission Permanente :

- Acquisitions foncières : remembrement.....	12 113 €
- Alimentation en eau potable	1 284 784 €
- Assainissement	624 648 €
- Bâtiments communaux.....	261 316 €
- Bâtiments et patrimoine culturels.....	595 987 €
- Bâtiments scolaires.....	542 144 €
- Développement économique.....	89 833 €
- Équipements sportifs.....	205 723 €
- Équipements touristiques.....	24 929 €
- Maisons de retraite.....	346 019 €
- Nouvelles technologies de communication.....	69 169 €
- Ordures ménagères.....	196 808 €
- Divers (associations, organismes, mutuelles).....	119 851 €
TOTAL	** Expression

III - LES DÉPENSES FINANCIÈRES

Ces dépenses qui s'élèvent à **17 632 733 €**, concernent à titre principal :

- le remboursement du capital des emprunts pour 15 232 733 € dont 495 525 € au titre du pont de Verdun,
- les immobilisations financières (100 000 €),
- les dépenses imprévues (2 300 000 €).

CHAPITRE III

----- L'ÉPARGNE

A - L'épargne de gestion : 27 564 062 €

Il s'agit des dépenses et recettes de fonctionnement, hors frais financiers et exceptionnels.

Les recettes de gestion 2018 diminuent de près de 7,3 millions d'euros et passent de 291,6 millions d'euros au BP 2017 à 284,3 millions d'euros au BP 2018, compte tenu de la perte de la compensation de CVAE reversée en 2017 au département dans le cadre de la délégation de la compétence transport.

Dans le même temps, les dépenses de gestion se réduisent de 3,5 millions d'euros (260,2 millions d'euros au BP 2017 et 256,7 millions d'euros au BP 2018) à raison de :

- 10,6 millions d'euros pour les charges à caractère général (transfert de la compétence transport),
- + 1,5 millions d'euros pour les charges de personnel (dont 1,2 million d'euros pour les assistants familiaux),
- +1,9 million d'euros pour le RSA et
- +3,7 millions d'euros pour les charges de gestion courante du chapitre 65 (il s'agit essentiellement des subventions concernant l'aide sociale : adaptation de la société au vieillissement, MDPH, fonds social européen).

L'effet ciseau se traduit par une diminution de l'épargne de gestion 2017 qui passe de 31,4 millions d'euros au BP 2017 à 27,6 millions d'euros dans ce projet de BP 2018.

B - L'épargne brute : 16 396 745 €

L'épargne brute, qui est l'épargne de gestion diminuée des dépenses et recettes financières et du solde des opérations exceptionnelles, suit la même tendance passant de 20,2 millions d'euros au BP 2017 à 16,4 millions d'euros au BP 2018.

C - L'épargne nette : 1 164 012 €

Elle reprend le montant de l'épargne brute diminuée du remboursement en capital de la dette. L'épargne nette du BP 2018 est en baisse de 4,4 millions d'euros par rapport au BP 2017 (5,5 millions d'euros). C'est la conséquence de l'effet cumulé de la baisse de l'épargne brute et de l'augmentation du remboursement de la part capital des emprunts de 0,6 million entre 2017 et 2018.

CHAPITRE IV

LA DETTE DÉPARTEMENTALE

L'emprunt constitue une ressource « externe » permettant d'augmenter la capacité d'investissement d'une collectivité locale.

Selon la procédure de « globalisation » instituée en 1976, il est depuis pratiqué une négociation annuelle de l'enveloppe pour financer l'ensemble du programme d'équipement.

La répartition et la structure de l'encours de la dette ont été présentées lors des orientations budgétaires en précisant qu'elles font l'objet d'un rapport particulier, présenté conformément à la réglementation dans le cadre de ce budget primitif.

Il est apporté les précisions suivantes :

A- Dette propre

- ◆ encours de la dette (hors PPP) : 194 637 883,78 euros,
- ◆ taux moyen : 3,13 % **en 2018** (il était de 8,30 % en 1996 et de 3,45 % en 2017),
- ◆ durée résiduelle moyenne : **13 ans 10 mois.**

B - Dette PPP de Verdun-sur-Garonne

- ◆ encours de la dette PPP : 15 808 364 euros,
- ◆ taux : **5,50 %**,
- ◆ durée résiduelle : **19 ans 10 mois.**

Suite à la renégociation de 2 emprunts structurés en 2017, le Département a bénéficié d'un fonds de soutien à hauteur de 4,8 M€ (400 K€ encaissés en 2017). Après prise en compte de ce fonds de soutien de 4,4 M€ en 2018 l'encours net de la dette s'élève à 206 041 564 € avec une annuité nette de 21 736 742 € (capital net : 14 832 302 € et intérêts : 6 904 440 €).

Par rapport à 2017, on constate que le stock de dette est quasi stable.

Enfin, le volume d'emprunt proposé pour 2018 soit 13 millions d'euros, inférieur au capital remboursé, permet de poursuivre l'effort de désendettement.

CHAPITRE V

LES CRÉDITS DE RÉSERVE

Compte tenu d'une part, des contraintes financières évoquées au début de rapport et, d'autre part, de la rigueur qui a prévalu à l'élaboration du projet de budget 2018, **les crédits de réserve dont dispose le Département s'élèvent à 5 800 000 €** (BP 2017 : 6,9 millions d'euros).

Ils se répartissent ainsi qu'il suit :

- Section d'investissement:

Chapitre 020.....2 300 000 €

- Section de fonctionnement:

Chapitre 022.....3 500 000 €

Le montant des crédits de réserve représente presque 1,6 % du budget.

* * *

2EME COMMISSION AFFAIRES GENERALES - PERSONNEL

INFORMATIQUE

Plusieurs de projets d'importance concernant l'informatique sont actuellement en cours, qui impactent de façon non négligeable le budget.

Plusieurs actions seront poursuivies ou engagées cette année.

Doter les établissements d'enseignement d'outils numériques performants :

En coordination avec le service éducation :

- dans le cadre de programmes pluriannuels de modernisation informatique des collèges, conduire le renouvellement des infrastructures de réseaux et télécommunications, serveurs, stockage et sauvegardes des données ainsi que les équipements bureautiques pédagogiques et administratifs ;
- pour répondre à l'appel à projet « collèges numériques et innovation pédagogique », déployer des classes mobiles dans chaque collège public et privé du Département ;
- pour répondre à l'appel à projet « collèges numériques et ruralité », réaliser la couverture WIFI de tous les collèges publics du Département.

En coordination avec le centre universitaire de Tarn-et-Garonne, dans le cadre de la restructuration du centre universitaire et de la relocalisation de l'institut de formation en soins infirmiers (I.F.S.I.), apporter son expertise en informatique et télécommunications.

Le détail de ces programmes est précisé dans la 5^e commission.

Mettre à niveau les systèmes d'information de la collectivité :

Conduire le renouvellement des infrastructures de réseaux et télécommunications, serveurs, stockage et sauvegardes des données ainsi que les équipements bureautiques des services du Département, avec notamment la création d'une salle informatique « miroir » au centre universitaire pour sécuriser à la fois, la salle informatique de l'Hôtel du Département et la sauvegarde centralisée des serveurs informatiques des 17 collèges publics du Département.

Dans le cadre du schéma directeur informatique de la solidarité, conduire l'ensemble des projets d'informatisation ou de renouvellement des outils informatiques de gestion des services de la solidarité départementale et de la maison départementale des personnes handicapées :

- gestion et paye des assistants familiaux ;
- placements d'urgence ;
- tarification des établissements ;
- aide personnalisée à l'autonomie et aide sociale adulte ;
- aides financières et secours d'urgence ;
- infocentre (personnes âgées, handicapées).

Conduire le renouvellement du système d'informations géographique départemental :

- voirie ;
- cadastres, réseaux secs et humides ;
- environnement.

Poursuivre la modernisation de l'administration départementale par l'informatisation :

- gestion des représentations et des contacts ;
- portail agent (congrés, frais de déplacement) ;
- infocentre (ressources humaines, finances, subventions) ;
- gestion des immobilisations ;
- dématérialisation des marchés publics.

Automatiser et dématérialiser les processus.

En coordination avec les Archives Départementales :

- répondre aux appels à projet du service interministériel des archives de France (S.I.A.F.) ;
- numérisation des archives de la maison départementale des personnes handicapées ;
- gestion électronique des documents et archivage intermédiaire ;
- archivage légal.

Dématérialiser les procédures administratives :

- portail des demandes de subvention (communes, associations...) ;
- portail des demandes d'aides aux collégiens (secours d'études, aides particulières...).

Au delà des investissements en équipements et ressources humaines, les programmes ou les projets qui ont été cités, pour être menés à bien, devront impérativement respecter la confidentialité des données personnelles.

Le règlement général de protection des données (R.G.P.D.) est un dispositif européen qui se substituera à partir du 25 mai 2018 aux formalités jusqu'alors effectuées sous le contrôle de la commission nationale informatique et libertés (C.N.I.L.).

Il peut être rappelé que :

- s'il n'avait pas désigné de correspondant informatique et liberté (C.I.L.), il s'agissait jusqu'alors d'une disposition facultative, le Département est à jour de toutes les formalités auprès de la C.N.I.L. ;
- l'inventaire des traitements des données nominatives, point de départ indispensable à l'inventaire des données personnelles qui est plus large, est aujourd'hui tenu (toute donnée même non nominative qui permet d'identifier indirectement un individu en croisant les informations à l'aide d'un moteur de recherche est une donnée personnelle).

Afin de préparer la mise en conformité du Département avec le R.G.P.D. et organiser les actions à mener jusqu'au 25 mai 2018, un C.I.L. a été nommé : il a vocation à devenir le délégué à la protection des données (D.P.D. ou D.P.O. - data protection officer).

La désignation d'un D.P.O. est obligatoire pour :

- les autorités ou organismes publics ;
- les organismes dont les activités de base les amènent à réaliser un suivi régulier et systématique des personnes à grande échelle ;
- les organismes dont les activités de base les amènent à traiter à grande échelle des données dites « sensibles » ou relatives à des condamnations pénales et infractions.

Pour l'ensemble de ces opérations, il est proposé en autorisations de programme :

- 1 013 500 € au titre des acquisitions de logiciels
- 322 000 € au titre des infrastructures réseaux
- 100 000 € au titre des acquisitions de matériel
- 800 000 € au titre du CNIP, avec une prévision de recettes de 400 000 €

correspondant à un total de crédits de paiements de 1 835 500€.

3EME COMMISSION SOLIDARITÉ – SANTÉ – ACTION SOCIALE – HANDICAP et LOGEMENT

Le budget proposé pour la mise en œuvre des compétences sociales et médico-sociales du Département de Tarn-et-Garonne pour l'exercice 2018 s'élève à 145 327 767 euros y compris le logement social. Dans ce cadre, si l'évolution de l'enveloppe budgétaire consacrée au Revenu de Solidarité Active (RSA) reste maîtrisée, celles relatives aux personnes âgées (PA), aux personnes handicapées (PH) et à l'aide sociale à l'enfance (ASE) connaissent des évolutions importantes notamment pour les raisons suivantes :

- les effets de la mise en œuvre de la loi d'adaptation de la société au vieillissement et le dernier volet du plan de retour à l'équilibre de la Maison Départementale des Personnes Handicapées (MDPH) concernant les personnes âgées et les personnes handicapées.

- les effets de l'augmentation substantielle du nombre de mineurs pris en charge au titre de l'aide sociale à l'enfance dont les mineurs non accompagnés. En effet, le nombre de mineurs placés était de 521 en 2015 (dont 35 MNA), il est aujourd'hui (au 01/02/2018) de 591 (dont 87 MNA).

I – LA PROTECTION DE L'ENFANCE ET LA PROTECTION MATERNELLE ET INTANTILE (PMI)

Ce domaine d'action est marqué par une augmentation substantielle du nombre de mineurs placés depuis 5 ans. En effet, nous sommes passés de 478 mineurs placés en 2013 à 579 en 2017. A cela s'est rajoutée, en Tarn-et-Garonne, comme dans les autres départements de France, la prise en charge des mineurs non accompagnés (MNA) qui étaient de 37 en 2013 et qui sont de 87 au 1^{er} février 2018.

Dans ce contexte, l'année 2018 sera marquée par :

- la mise en œuvre du schéma départemental 2017-2021 dont l'un des principaux axes consiste à rendre plus efficaces les réponses coordonnées entre le médico-social, le soin et l'accompagnement pédo-psychiatrique afin notamment de faire face à l'évolution des profils des mineurs placés,

- la signature d'une convention avec l'État concernant les MNA visant à consolider la phase d'évaluation de la minorité. Plus généralement, sur ce dossier des

MNA, il est souhaité que l'État réinvestisse le sujet en consacrant notamment à la mise à l'abri des mineurs ainsi qu'en exerçant ses compétences régaliennes en ce qui concerne le démantèlement des filières.

Considérant ces différents éléments, afin d'exercer les missions quotidiennes des services de la PMI et de l'aide sociale à l'enfance conformément aux dispositions du code de l'action sociale et des familles (CASF), il vous est proposé, si vous en êtes d'accord, d'inscrire au budget 2018 les sommes de :

- 318 852 euros pour la PMI (contre 303 676 euros en 2017)
- 15 121 959 euros pour l'aide sociale à l'enfance, dont 1 350 650 euros concernant la prise en charge des MNA (contre 15 020 814 euros en 2017)

Concernant l'aide sociale à l'enfance, il convient notamment de mentionner les enveloppes suivantes :

- 5 000 000 euros pour la prise en charge des jeunes placés en maison d'enfants à caractère social (MECS)
- 1 200 000 euros pour la prise en charge des jeunes dans le cadre des actions éducatives en milieu ouvert (AEMO)
- 4 800 000 euros pour le service placement familial de la Sauvegarde de l'Enfance.

II – LES POLITIQUES EN DIRECTION DES PERSONNES ÂGÉES (PA) ET DES PERSONNES HANDICAPÉES (PH)

Ce domaine d'actions connaît actuellement des évolutions substantielles en raison notamment de l'entrée en vigueur de l'ensemble des dispositions relatives à la loi du 28 décembre 2015 concernant l'adaptation de la société au vieillissement (ASV).

Aussi, afin de prendre en considération les évolutions législatives et réglementaires liées à la loi ASV, ainsi que les besoins propres au territoire de Tarn-et-Garonne, l'année 2018 est consacrée à la mise en œuvre du schéma départemental gérontologique 2017-2021 révisé autour des axes stratégiques suivants :

- adéquation de l'offre départementale aux besoins en matière d'hébergement pour personnes âgées dépendantes,
- place en unités de soins longue durée (USLD) dans la filière gériatrique,
- prise en charge des personnes âgées vieillissantes en EHPAD,
- développement de l'offre d'habitat intermédiaire pour personnes âgées,
- coordination des services intervenant à domicile,
- prévention de la perte d'autonomie.

Concernant les politiques en direction des personnes âgées et personnes handicapées, il convient notamment de mentionner les évolutions suivantes :

S'agissant de l'allocation personnalisée d'autonomie (APA), il convient de mentionner une stabilisation du nombre de bénéficiaires (6255 en 2017 pour 6404 en 2016), ce qui se traduit par une somme de 29 541 000 euros inscrite au budget 2018 en évolution par rapport à 2017 (29 720 000 euros). Cette évolution s'explique par une stabilisation du niveau de dépendance des bénéficiaires de l'APA ainsi que par une évolution maîtrisée des tarifs des services d'aide à domicile (SAAD).

S'agissant de la prestation de compensation du handicap, (PCH / ACTP), le nombre de bénéficiaires est en légère hausse (1660 bénéficiaires en 2016 pour 1734 en 2017) ce qui se traduit par une somme de 8 799 000 euros inscrite au budget 2018 (pour 8 590 000 en 2017).

Concernant les établissements pour personnes âgées dépendantes (EHPAD), la campagne budgétaire 2018, qui s'est déroulée sur les trois derniers mois, a été marquée par la mise en œuvre de la réforme de la tarification (dispositions législatives et réglementaires issues de la loi ASV). Dans ce contexte, un effort significatif a été déployé afin de maîtriser les effets du passage en dotation globale du financement de la dépendance en poursuivant une analyse individuelle des dossiers APA en établissement. Aussi, une enveloppe de 8 630 000 euros est prévue au budget 2018 pour le financement de la dépendance des bénéficiaires de l'APA en établissement en Tarn-et-Garonne.

Il convient par ailleurs de souligner le fait que, d'une manière générale, l'évolution des tarifs des EHPAD à la charge du résident a été maîtrisée à + 1,5 % en moyenne (intégrant les premiers effets de la réduction substantielle du nombre de contrats aidés). Aussi, s'agissant de l'aide sociale à l'hébergement en établissement pour personnes âgées, une enveloppe globale de 12 876 000 euros est prévue au budget 2018 (pour 12 585 000 euros en 2017).

Enfin, concernant la Maison Départementale des Personnes Handicapées (MDPH), la fin de mise en œuvre du plan de retour à l'équilibre produit les effets suivants sur le budget 2018 de la solidarité départementale :

- subvention de fonctionnement 2018 : 1 332 472 euros, (pour 696 816 en 2017) dont 100 000 euros pour la GED – numérisation des archives et dont 486 135 euros de titre de recettes 2015.

Considérant ces différents éléments, afin d'exercer la mission quinquennale du Département en direction des personnes âgées et des personnes handicapées conformément aux dispositions du code de l'action sociale et des familles, il est proposé d'inscrire au budget 2018 la somme de 84 112 684 euros (pour 81 614 425 euros en 2017).

III – LA GESTION DU REVENU DE SOLIDARITÉ ACTIVE (RSA) ET LA MISE EN ŒUVRE DES POLITIQUES DÉPARTEMENTALES D'INSERTION

Concernant la gestion du RSA, l'évolution à la baisse du nombre d'allocataires du RSA socle se confirme sur l'année 2017 avec une moyenne mensuelle de 5 984 allocataires contre 6 271 en 2016. Toutefois, il convient de souligner le fait que cette baisse du nombre d'allocataires ne se traduit pas de façon mécanique sur l'enveloppe financière consacrée au RSA socle pour les raisons suivantes :

- les revalorisations du RSA socle de 10 euros au 1^{er} septembre 2016 et de 12 euros sur le montant de base au 1^{er} avril et au 1^{er} septembre 2017 (revalorisations imposées de manière réglementaire sur le plan national).

- l'impact de la réforme des minimas sociaux et en particulier de « l'effet des droits figés ».

Aussi, les propositions budgétaires consacrées à l'allocation RSA pour 2018 se situent en légère hausse avec un montant de 37 850 000 euros contre 37 650 000 inscrits en 2017 (BP + DM).

S'agissant des politiques départementales d'insertion et d'inclusion sociale, il convient notamment de mentionner les évolutions suivantes :

- les contrats aidés désormais intitulés « parcours emploi compétences » (PEC) avec une baisse significative du nombre de mesures accordées par l'État au Tarn-et-Garonne : 100 PEC en 2018 pour 230 CAE en 2017.

- le fonds d'accès et/ou de retour à l'emploi destiné à des aides individuelles visant à favoriser l'insertion des bénéficiaires du RSA pour le montant de 50 207 euros.

- le programme départemental d'insertion (PDI) structuré autour de l'aide à la formalisation du projet pré-professionnel, du soutien au développement de l'insertion par l'activité économique, de l'accompagnement des créateurs d'entreprise bénéficiaires du RSA et d'accompagnements ciblés pour un montant de 363 359 euros.

- le pacte territorial d'insertion (PTI) pour un montant de 324 543 euros complété par des actions visant le retour à l'emploi et la levée des freins à l'insertion prises en charge par le Fonds Social Européen (FSE) à hauteur de 1 357 504 euros.

Considérant ces différents éléments, afin d'exercer les missions quotidiennes du Département concernant la gestion du RSA et des politiques d'insertion conformément aux dispositions du code de l'action sociale et des familles, il convient d'inscrire au budget 2018 la somme de 41 713 613 euros dont 1 357 504 euros de FSE (pour 39 830 114 euros en 2017).

Il convient également de souligner le fait que sur l'enveloppe FSE de 6 359 254 euros prévue pour la période 2015-2020, 3 300 791 euros ont été programmés par la collectivité, à fin 2017.

IV – LA POLITIQUE DÉPARTEMENTALE EN MATIÈRE DE LOGEMENT SOCIAL

La politique départementale du logement social est fondée sur le développement du logement social dans le parc public et le parc privé (aides à la pierre) sur le territoire de délégation du Conseil Départemental ainsi que sur l'accès et le maintien dans le logement des publics vulnérables (aides à la personne).

S'agissant des aides à la pierre :

- les crédits délégués par l'État en 2018 au Conseil Départemental sur son territoire de délégation pour la production de logement social dans le parc public et le parc privé se totalisent à 2 673 144 €.

- les crédits propres concernant les aides à la pierre viennent compléter les politiques de l'habitat dans le cadre des crédits délégués.

Les crédits propres inscrits au BP 2018 se totalisent à 710 781 €.

Un bilan consolidé de l'exercice de la délégation des aides à la pierre par le Conseil Départemental de Tarn-et-Garonne sera présenté à l'Assemblée Départementale lors d'une prochaine session.

S'agissant des aides à la personne :

- la politique départementale d'accès et du maintien des publics vulnérables dans le logement se structure notamment autour du Fonds de Solidarité

pour le Logement (FSL) qui constitue une compétence du Département (et non du subdélégué au Grand Montauban sur son territoire de délégation des aides à la pierre). Les dispositifs mis en œuvre dans le cadre du FSL sont complétés par des actions d'insertion par le logement visant les publics les plus vulnérables.

926 629 € pour le FSL en fonctionnement ont été inscrits au budget 2018 dans ce cadre.

Considérant ces différents éléments, afin de mener les actions quotidiennes des services en matière d'aides à la pierre et d'aide à la personne, il est proposé d'inscrire au budget 2018 :

- 3 383 925 € pour les aides à la pierre (contre 3 987 011 euros en 2017 - BP+DM)
- 926 629 € pour les aides à la personne (contre 1 028 843 € en 2017)

A ces politiques publiques correspondant à la mise en œuvre, pour 2018, des compétences obligatoires du Département en matière d'aide et d'action sociale, il convient de rajouter les sommes de 60 750 € (contre 53 050 € en 2017) pour les services communs de la D.S.D et 815 509 € (contre 786 323 € en 2017) pour l'aide sociale facultative et les subventions aux associations.

V – LE PROJET D'ADAPTATION DE LA PRÉSENCE TERRITORIALE DES MAISONS DES SOLIDARITÉS

Concernant le travail quotidien des services sociaux du Département sur les territoires, l'année 2018 sera consacrée à l'élaboration d'un nouveau périmètre d'intervention des Maisons des Solidarités à partir de la cartographie des nouvelles intercommunalités issues de la loi NOTRE. Le principe fondateur de cette nécessaire évolution est de favoriser l'engagement des services territorialisés de la Direction de la Solidarité Départementale (DSD) dans des projets de développement social par un ancrage territorial renforcé.

Les principes généraux de ce projet ont été présentés aux membres de la 3ème commission le 24 octobre 2017. Ces derniers ont formulé, à l'unanimité, un avis favorable concernant cette démarche. Un comité de pilotage, présidé par Madame Maryse BAULU et associant l'encadrement de la DSD, a été installé afin de suivre les différentes étapes de cette réorganisation. La 3ème commission sera réunie régulièrement d'ici le mois de septembre 2018 afin de valider l'architecture définitive de ce projet. Il convient de préciser le fait qu'aucun point d'accueil de la DSD sur les territoires ne sera supprimé et que le niveau de service public (nombre d'agents, horaires, etc...) délivré actuellement sur les communes sera maintenu.

PROJETS IMMOBILIERS

Réhabilitation et extension de la maison des solidarités de Montech :

Suite au déménagement de la brigade de gendarmerie de Montech dans ses nouveaux locaux en septembre 2017, nous avons à disposition tout le site, comprenant :

- la brigade d'une superficie d'environ 400m².
- deux immeubles de 4 logements chacun.

A l'occasion du budget 2018, je vous propose donc de prévoir la vente des deux immeubles de logements et d'utiliser la brigade de gendarmerie pour y installer la maison des solidarités.

Pour se faire, des travaux de réhabilitation et d'extension seront donc nécessaires. La définition des besoins est en train d'être finalisé.

A cet effet, une autorisation de programme de **650 000 €** avec ratification des crédits de paiement est prévue.

Réhabilitation et extension de la maison des solidarités de Castelsarrasin :

A l'occasion du compte administratif de 2017, nous avons approuver l'acquisition d'un bâtiment désaffecté par le Centre Hospitalier Intercommunal de Castelsarrasin-Moissac. La vente est en cours de signature.

Le programme global de restructuration de l'ensemble du site (bâtiment actuel de la Maison des Solidarités et nouveau bâtiment acheté) est en cours de finalisation.

Une autorisation de programme pour une première tranche de **150 000 €** avec ratification des crédits de paiement est prévue en 2018

4EME COMMISSION TRAVAUX PUBLIC - VOIRIE DÉPARTEMENTALE – BÂTIMENTS DÉPARTEMENTAUX

La voirie est une priorité du budget d'investissement, notamment afin de maintenir un bon niveau de service pour notre réseau routier et d'assurer la poursuite de l'effort consenti dans la lutte contre l'insécurité routière.

Pour 2018, le budget d'investissement routier proposé s'articule autour de deux axes principaux :

- **l'achèvement des programmes antérieurs**, 2016-2017 et 2017-2018,
- **la programmation 2018-2019**, composée majoritairement d'opérations de remise en état des routes, d'opérations de réparation d'ouvrages d'art et d'opérations de sécurité, à hauteur de **12 112 000 €**.
Les missions du centre technique départemental (CTD), relevant du programme d'investissement sur les routes, sont valorisées et détaillées ci-après.

Enfin, une programmation d'une partie du gros entretien de voirie vous est proposée, sachant que, pour le reste, les enveloppes d'entretien réparties sur les subdivisions départementales permettront de traiter les urgences et les besoins constatés en sortie d'hiver.

I – BILAN DES PROGRAMMES ANNUELS

Les programmes antérieurs à 2016 sont entièrement réalisés.

Sur le programme de travaux 2016-2017 (annexe 1) :

Deux opérations sont en cours de travaux (aménagement d'un carrefour giratoire RD 813 à Escatalens et reprofillement de la rue du Pasteur Louis Lafon RD 21 à Montauban).

Une opération reste à lancer (reprofillement de chaussée RD 6 à Verdun-sur-Garonne).

Toutes les autres opérations sont terminées.

Sur le programme de travaux 2017-2018 (annexes 2 et 3):

- 37 opérations sont terminées,
- 12 opérations sont en cours de travaux,
- 4 opérations sont lancées,
- 9 opérations restent à lancer,
- 1 opération est supprimée (aménagement de sécurité – arrêt de bus à Monteils).

II - PROGRAMME DE TRAVAUX POUR 2018-2019

Le programme de travaux **2018-2019** comporte **51** opérations sur routes départementales, dont 9 seront réalisées en régie par le Centre Technique Départemental. Ces **51 opérations d'investissement sont programmées pour un montant de 12 112 000 €, réparti ainsi :**

a) Opérations d'investissement sur le réseau routier départemental à réaliser par les entreprises (annexe 4)

Le programme **2018-2019** se compose de **42** opérations pour un montant total de **12 042 000 €**. Il se décline en 4 catégories d'opérations :

- la **remise en état des chaussées hors agglomération**, concerne **21** sections d'itinéraires qui n'ont pas été renforcées dans les précédents programmes,
- la **remise en état des chaussées en agglomération**, concerne **8** sections où certaines communes sont prêtes à engager les aménagements de surface coordonnés avec nos opérations ;
- les **opérations de sécurité**, au nombre de **4**, qui s'inscrivent dans la politique engagée par le Département pour l'amélioration de la sécurité routière, et notamment l'aménagement de carrefours ;
- la **remise en état des ouvrages d'art** : **9** opérations.

b) Opérations d'investissement sur le réseau routier départemental réalisées en régie par le centre technique départemental (annexe 5)

Dans les opérations programmées pour 2018-2019, je vous propose de confier au CTD **9** opérations de protection d'obstacles fixes par la mise en place de

glissières de sécurité et d'écrans motos. Le coût des fournitures nécessaires à ces opérations de sécurité s'élève à **35 000 €**.

Pour évaluer les dépenses liées à ces **9** opérations, doivent aussi être considérés : le coût des salaires des agents qui réalisent ces travaux et l'amortissement du matériel, qui représentent à peu près **50%** du montant global, évalué à **70 000 €**.

III - LES OPÉRATIONS SPÉCIFIQUES

1 – Programme de réparation des ponts bowstrings :

La réparation des ponts bowstrings sur le Canal latéral à la Garonne est estimée à **200 000 € l'unité** ce qui représente une économie substantielle par rapport à leur remplacement. Le pont de la RD 79 a été réalisé en 2017. L'ouvrage sur la RD 51 programmé en 2017 est en cours de consultation pour une réalisation en 2018. Il reste à programmer l'ouvrage de la RD 77 à Montbartier pour clôturer la réparation de ces ouvrages.

2 – Les itinéraires cyclables

a) La vélo voie verte en bordure du canal de Montech

D'une longueur de 5,7 kilomètres, le dernier tronçon de la vélo voie verte, entre Montech et le port Canal de Montauban, a été réalisé en 2017.

Pour réaliser cette dernière section entre Lacourt-Saint-Pierre et Montauban, le confortement préalable des berges sur un linéaire important a été nécessaire (1 850 mètres).

L'ensemble de cet itinéraire de Montech à Montauban (11,5 km) a été ouvert aux usagers avant la saison estivale 2017.

b) La Vélo Voie Verte « Vallée du Tarn »

Lors du vote du Budget Primitif 2017, a été inscrit en autorisation de programme en parcours cyclable de l'ancienne plate forme SNCF entre Bressols et la limite du département de Haute-Garonne dans le cadre d'un programme triennal pour un montant de 1 200 000 euros.

Le Conseil Départemental de Tarn-et-Garonne est propriétaire de cette plate forme sur le territoire des commune de Labastide Saint-Pierre, Orgueil et Nohic.

La commune de Bressols est propriétaire de cette emprise sur son territoire.

La liaison entre Montauban et Bressols n'existe plus, totalement démolie lors de la construction de la rocade de Montauban.

Cette plate-forme, dans la partie Tarn-et-Garonnaise, est intégrée au Schéma Directeur Départemental des Itinéraires Cyclables validé par l'Assemblée Départementale en 2004.

Elle s'inscrit aussi dans le cadre du Schéma Régional des Itinéraires Cyclables et du Schéma National des Véloroutes et Voies Vertes validé en 2010 sous l'appellation V85.

Par courrier en date du 8 janvier 2018, j'ai demandé à Monsieur le Maire de la commune de Bressols de céder gracieusement au Département la section de ce futur parcours cyclable (1 600 m) dont sa commune est propriétaire.

Par délibération du 22 janvier 2018, le conseil municipal de Bressols approuve la cession gratuite des parcelles concernées au Département de Tarn-et-Garonne.

Ainsi, le Conseil Départemental de Tarn-et-Garonne sera propriétaire de la totalité de l'itinéraire de Bressols à la limite du département avec la Haute-Garonne.

Pour 2018, l'aménagement concerne la section entre Bressols et Labastide Saint-Pierre pour un montant de **400 000 €**. Cette commune a déjà aménagé la traversée de son bourg sur près de 1 000 mètres.

En 2019 sera proposée la section Labastide Saint-Pierre - Orgueil et en 2020, Orgueil – limite Haute-Garonne.

Monsieur le Préfet de Tarn-et-Garonne et Madame la Présidente de la région Occitanie seront sollicités pour l'obtention de subventions dans le cadre de cet aménagement cyclable.

3 – Intempéries, réparation des dommages

a) Intempéries 2013

La remise en état de la RD 55, programmée en 2017, reste à réaliser.

Les études finales concernant la RD 55 ont montré que les coûts des travaux de stabilisation du glissement qui affecte la RD 55 sont excessifs, et qu'il est préférable de reprofiler régulièrement la chaussée.

Dès lors, 1 opération reste à programmer :

RD	PR	Commune	Canton	Estimation des Travaux	Evaluation des Risques	Trafic V/J % PL	Urgence
33	7+400	Caylus	Caylus	190 000 €	Aléa important en cas de pluie, enjeu moyen, faible circulation, technique rustique peu soumise aux conditions climatiques	213 19,8%	3
MONTANT TTC				190 000 €			

La réfection de la route départementale 33 sera réalisée cette année.

IV – INVESTISSEMENTS DIVERS

1 - Acquisitions foncières

Les travaux de voirie prévoyant des dégagements de visibilité, des modifications de tracé, des reconstitutions de fossés notamment, nécessitent parfois l'acquisition de terrains privés situés en bordure des itinéraires traités.

Il convient de prévoir une autorisation de programme destinée aux prix de ventes, indemnités accessoires et le cas échéant, le rétablissement des clôtures, des haies et frais notariés au titre du programme 2018.

Le programme des études et acquisitions foncières pour 2018 est proposé en annexe 6.

2 - Investigations sur les ouvrages d'art

La surveillance réglementaire des ouvrages d'art, régulièrement assurée par les agents de la Direction de la Voirie et de l'Aménagement et des subdivisions départementales, doit être complétée par des investigations faisant appel à des techniques spécialisées, telles que le contrôle des fondations par plongeurs et l'auscultation des superstructures à l'aide d'instruments de laboratoire.

3 - Acquisition de matériel de signalisation

Afin d'équiper en signalisation directionnelle et de police, les carrefours à aménager et de procéder aux implantations liées à des évolutions de régimes de circulation ou de priorité, une dotation de **150 000 €** s'avère nécessaire.

Par ailleurs, le renouvellement de la signalisation verticale sur plusieurs itinéraires départementaux a fait l'objet de l'adoption d'un **plan pluriannuel de rénovation** au budget primitif de 2014. Ce plan est aujourd'hui terminé.

V - CRÉDITS D'ENTRETIEN ROUTIER

Pour pérenniser le patrimoine routier départemental, il est nécessaire de **consolider et de renforcer les crédits d'entretien** des routes départementales.

Pour 2018, je vous propose de fixer à **2 674 500 €** la dotation de crédits d'entretien routier répartie comme suit :

• fournitures de voirie pour les subdivisions.....	220 000 €
• fournitures de voirie pour travaux en régie par CTD	740 000 €
• fournitures de voirie pour la viabilité hivernale.....	15 000 €
• entretien et réparation par l'entreprise - courant	1 559 500 €
• entretien et réparation par l'entreprise – hivernal	40 000 €
• locations d'engins et modulaires.....	100 000 €

La répartition des crédits, par subdivision et par article, se fait au prorata du patrimoine à entretenir. Les grands domaines de l'entretien routier, le maintien en état des itinéraires qui ne sont pas programmés en travaux, le renouvellement de la signalisation horizontale et la gestion des dépendances sont pris en compte.

A – Le domaine routier

1 - L'entretien des chaussées

La rénovation des couches de roulement se poursuit cette année dans le cadre du programme d'investissement.

Cette année sont prises en compte les sections des routes départementales 3, 14, 66, 72, 75, 79, 94b, 115, 813, 820, 926, 927, 928, 930.

Pour les autres sections en attente d'une programmation future, les dégradations les plus importantes seront traitées dans le cadre des crédits d'entretien (*annexe 7*).

Pour assurer la sécurité des usagers et pérenniser le patrimoine routier départemental, des interventions diverses (reprises de chaussées, purges ponctuelles, poutres de rives) sont programmées dans le cadre de l'entretien courant.

2 - Les ouvrages d'art

Comme les années précédentes, les crédits destinés à cette tâche permettent de remettre en état un nombre conséquent de petits ouvrages et de murs de soutènement. Ces travaux, réalisés en subdivision ou par l'équipe spécialisée de notre Collectivité, permettent de pérenniser ce patrimoine.

3 - La signalisation horizontale

La politique d'entretien de la signalisation horizontale est basée sur un cycle de renouvellement de 4 ans, ramené à 2 ans pour les axes des routes départementales de 1ère et 2ème catégorie :

Année 2018 : Bandes de rives des routes de 1ère et 2ème catégorie (411 km) ainsi que l'axe des routes de 3ème catégorie non-traité dans l'année 2012 (300 km).

Année 2019 : Axes des routes départementales de 1ère et 2ème catégorie (710 km).

Année 2020 : Axes d'une partie des routes départementales de 3ème catégorie (730 km).

Année 2021 : Axes des routes départementales de 1ère et 2ème catégorie (710 km).

Les bandes de rives des routes de 1ère et 2ème catégorie (411 km) ainsi, que l'axe de certaines routes de 3ème catégorie seront traités cette année (*annexe 8*).

B – Les dépendances

1 - L'entretien des dépendances vertes

L'entretien des accotements et talus au sein de nos subdivisions représente une part importante de l'activité.

Conscient des enjeux environnementaux, le Conseil Départemental s'est engagé à entretenir de façon raisonnée les abords des routes.

Garantir les meilleures conditions de sécurité routière tout en préservant au maximum la biodiversité de la faune et de la flore était l'objectif de ce dossier.

Le document d'organisation du fauchage et débroussaillage décline les dispositions prises par nos équipes sur le terrain pour intégrer le développement durable au cœur de l'entretien des accotements routiers et du paysage.

Les objectifs fixés sont pratiquement atteints. Les campagnes de fauchage sont beaucoup moins étalées dans le temps et le nombre de jours d'intervention a considérablement diminué.

En contre partie, les campagnes de nettoyage d'ouvrages d'aqueducs, tâches réalisées par les agents pour drainer la chaussée, se sont déroulées sur des périodes beaucoup plus longues qu'au préalable et de manière plus complète.

Les dépenses de carburants ont été maîtrisées et la prise en compte de la protection de nos paysages est désormais au cœur de nos politiques d'entretien des dépendances vertes.

2 - L'écoulement des eaux

Le curage de fossés et le nettoyage d'aqueducs sont nécessaires à un bon écoulement des eaux de ruissellement. Un travail important, permettant notamment l'évacuation de feuilles mortes dans certains secteurs sensibles, est réalisé au sein de nos subdivisions. Un linéaire important de fossés d'environ 150 kilomètres est ainsi traité chaque année.

Les demandes de compléments d'intervention émanant de riverains sont en constante augmentation, ce qui nécessite une planification des interventions sur plus d'un trimestre.

3 - L'entretien des plantations d'alignement

La politique de surveillance des plantations d'alignement mise en place permet de mieux identifier les stations nécessitant une intervention d'entretien. Les diagnostics d'évolution de la résistance mécanique et de l'état sanitaire des plantations permettent d'établir les programmes d'entretien présenté en annexe 9.

Cette politique préconise des tailles douces à l'intérieur du houppier, réalisées par des entreprises spécialisées. L'enlèvement des gourmands sur les fûts des arbres est réalisé en régie au sein de chaque subdivision.

C – La surveillance du réseau routier et la viabilité hivernale

Le Conseil Départemental a mis en place **une veille téléphonique**, en dehors des heures normales de service et hors période de viabilité hivernale, animée par un cadre d'astreinte et complétée par une organisation sur le terrain avec des équipes d'intervention. Cette organisation mobilise 19 personnes (1 cadre de permanence, 4 techniciens, ou agents de maîtrise, et 14 adjoints techniques).

En 2017, 449 interventions hors heures de service ont été réalisées par nos équipes d'astreinte dans le cadre du service continu et de la surveillance du réseau routier départemental (*annexe 10*).

Lors de la période qui s'étale de mi-décembre à début mars, **le service hivernal** assuré par les agents des subdivisions départementales, permet de maintenir la sécurité sur le réseau routier départemental en luttant contre les effets du verglas et de neige.

Vous trouverez, ci-après, un projet de répartition des crédits d'entretien, ventilés par subdivision départementale et par article (*annexe 11*).

VI – L'ORGANISATION TERRITORIALE, INFORMATION SUR LA RÉORGANISATION DES SUBDIVISIONS DÉPARTEMENTALES

Une combinaison d'objectifs structurels et de situations conjoncturelles ont conduit à mener une réflexion sur l'optimisation du nombre, de la position et des territoires d'intervention des subdivisions et antennes départementales.

Il s'agit principalement :

- du découpage des cantons,

- d'une nouvelle carte des intercommunalités,
- d'une recherche permanente d'amélioration des équilibres de gestion de la collectivité, par, notamment, la mutualisation des matériels et des fonctions (management, secrétariat, comptabilité),
- d'une évolution particulière de la pyramide des âges au regard des compétences à maintenir,

Le démarrage de cette réflexion a été annoncé en Comité technique du 16 décembre 2016.

Afin de produire un projet concerté et partagé, sous la présidence de M. Jean-Claude Bertelli, en charge de la Commission Voirie et Travaux Publics, un groupe de travail s'est réuni trois fois, les 29 mars, 24 avril et 16 mai 2017 afin de mettre au point un nouveau schéma d'organisation territoriale.

Dans ses grandes lignes, celui-ci a consisté à réduire le nombre de subdivisions, de 6 à 4, sans pour autant diminuer le nombre d'antennes qui est maintenu à 16, garantissant ainsi, d'une part, le même niveau de service routier aux communes et aux administrés et d'autre part une stabilité des effectifs opérationnels sur leurs postes d'origine.

Afin d'organiser le rattachement des antennes aux nouvelles subdivisions et d'optimiser les déplacements d'équipes de production, les territoires traités par les antennes ont été légèrement modifiés.

L'organisation des subdivisions a été mise en cohérence, sous la forme d'un organigramme type, reproduit dans chacun des 4 sites avec un supplément de clarification des rôles, notamment celui d'adjoint au chef de subdivision, et celui de l'autorité hiérarchique du chef de subdivision sur les comptables.

Au plan des effectifs, le nombre d'adjoints techniques est de 127 (dont 4 affectés à la Vélo Voie Verte), stable par rapport à l'ancienne configuration.

Il correspond à un ratio d'un agent pour environ 20 kilomètres de route départementale.

La recomposition des territoires traités par les antennes aurait dû, en théorie, exiger des mutations, en petit nombre, d'agents d'une antenne vers une autre.

Cependant, les demandes de départ en retraite, relativement nombreuses sur la période actuelle, permettent de gérer progressivement d'ici mi 2018, les affectations, sans recours à une mutation non choisie.

En ce qui concerne les fonctions support et de management, une anticipation de la future configuration a permis d'engager progressivement la diminution du nombre de postes et les réaffectations géographiques.

Le projet a été présenté et approuvé en Comités techniques des 6 juillet 2017 et 17 octobre 2017. La nouvelle organisation a été mise en place le 1^{er} novembre 2017 et sera pleinement effective en 2018.

Vous trouverez ci-après :

- la carte des territoires et du réseau routier ventilés par subdivision, (*annexe 12*).

VOIRIE DEPARTEMENTALE

ANNEXE 1

TRAVAUX REALISES PAR LES ENTREPRISES
PROGRAMME 2016-2017

N° OPER	N° RD	CANTONS	COMMUNES	DESIGNATION DE L'OPERATION	MONTANT ESTIME	OPERATIONS A LANCER	OPERATIONS LANCEES	OPERATIONS EN COURS	OPERATIONS TERMINEES	OBSERVATIONS
516001 GRRV	2	Pays de Serres – Sud Quercy	Durfort-Lacapelette, Saint-Amans-de- Pellagal, Lauzerte	Reprofillement de chaussée entre les PR 11+682 et 16+680	710 000,00 €	-	-	-	566 126,00 €	Remise en état des chaussées hors agglomération
516002 GROA	3	Garonne- Lomagne- Brulhois	Lavit-de-Lomagne	Réparation de l'OA n° 70 « Sère » au PR 35+114	20 000,00 €	-	-	-	14 480,00 €	Remise en état des ouvrages
516003 GRRV	6	Verdun-sur- Garonne	Dieupentale	Reprofillement de chaussée entre les PR 5+535 et 8+992	610 000,00 €	-	-	-	494 395,00 €	Remise en état des chaussées hors agglomération
516004 GRTU	6	Verdun-sur- Garonne	Verdun-sur-Garonne	Reprofillement de chaussée entre les PR 13+500 et 14+000	220 000,00 €	OUI	-	-	-	Remise en état des chaussées en agglomération
516005 GROA	7	Pays de Serres – Sud Quercy	Lacour	Remplacement de l'OA n° 1153 au PR 27+305	45 000,00 €	-	-	-	47 390,00 €	Remise en état des ouvrages
516006 GRTU	11 e1	Valence d'Agen	Valence d'Agen	Reprofillement de chaussée entre les PR 0+380 et 0+512 (phase 2)	125 000,00 €	-	-	-	636 566,00 €	+ 516007, 516008, 516038 et 516039
516007 GRTU	11 e3	Valence d'Agen	Valence d'Agen	Reprofillement de chaussée entre les PR 0+000 et 0+143 (phase 2)	120 000,00 €	-	-	-	PM	Groupée 516006
516008 GRTU	11 e3	Valence d'Agen	Valence d'Agen	Reprofillement de chaussée entre les PR 0+143 et 0+313 (phase 2)	150 000,00 €	-	-	-	PM	Groupée 516006
516009 GROS	12	Garonne- Lomagne- Brulhois	Saint-Aignan	Aménagement de carrefour avec la VC 4 au PR 4+752	130 000,00 €	-	-	-	147 802,00 €	Amélioration de la sécurité Carrefour tourne-à-gauche
516010 GRRV	19	Quercy-Rouergue	Caylus, Saint- Antonin-Noble-Val	Reprofillement de chaussée entre les PR 13+731 et 23+962	320 000,00 €	-	-	-	318 856,00 €	Remise en état des chaussées hors agglomération
516011 GROA	19	Quercy-Rouergue	Caylus	Remplacement du mur n° 871 au PR 12+476	180 000,00 €	-	-	-	138 235,00 €	Remise en état des ouvrages
516012 GRTU	21	Montauban III	Montauban	Reprofillement de chaussée entre les PR 0+670 et 1+520	350 000,00 €	-	-	350 000,00 €	-	Remise en état des chaussées agglomération
516013 GRRV	21	Tam Tescou Quercy-Vert	Corbarteu, Reyniès	Reprofillement de chaussée entre les PR 9+361 et 12+620	450 000,00 €	-	-	-	394 673,00 €	Remise en état des chaussées agglomération
516014 GROA	26 bis	Moissac	Malause	Récupération des eaux sur l'OA n° 39 « Garonne » au PR 1+460	180 000,00 €	-	-	-	160 545,00 €	Remise en état des ouvrages
516015 GROS	26	Verdun-sur- Garonne	Verdun-sur-Garonne	Aménagement de carrefour pour l'accès à la nouvelle déchetterie	250 000,00 €	-	-	-	264 698,00 €	Amélioration de la sécurité Carrefour giratoire

Envoyé en préfecture le 12/04/2018

Reçu en préfecture le 12/04/2018

Affiché le

ID : 082-228200010-20180404-CD20180404_22-DE

VOIRIE DEPARTEMENTALE

ANNEXE 1

TRAVAUX REALISES PAR LES ENTREPRISES
PROGRAMME 2016-2017

N° OPER	N° RD	CANTONS	COMMUNES	DESIGNATION DE L'OPERATION	MONTANT ESTIME	OPERATIONS A LANCER	OPERATIONS LANCEES	OPERATIONS EN COURS	OPERATIONS TERMINEES	OBSERVATIONS
516016 GRTU	26	Beaumont-de-Lomagne	Bourret	Reprofillement de chaussée entre les PR 20+520 et 20+636	100 000,00 €	-	-	-	108 340,00 €	Remise en état des chaussées en agglomération
516017 GRTU	26	Beaumont-de-Lomagne	Castelferrus	Reprofillement de chaussée entre les PR 30+858 et 31+341	147 000,00 €	-	-	-	PM	Groupee 516023
516018 GRRV	39	Montech	Montbeton	Reprofillement de chaussée entre les PR 0+000 et 4+200	400 000,00 €	-	-	-	449 990,00 €	Remise en état des chaussées hors agglomération
516019 GRTU	40	Pays de Serres – Sud Query	Lafrançaise	Reprofillement de chaussée au PR 0+000	70 000,00 €	-	-	-	50 891,00 €	Remise en état des chaussées en agglomération
516020 GRTU	45 e	Castelsarrasin	Castelsarrasin	Reprofillement de chaussée du Boulevard du 4 Septembre entre les PR 0+000 et 0+370	120 000,00 €	-	-	-	90 242,00 €	Remise en état des chaussées en agglomération
516021 GRRV	48	Garonne-Lomagne-Brunhais	Dunes	Reprofillement de chaussée entre les PR 0+980 et 2+715 - (Phase 1)	90 000,00 €	-	-	-	88 100,00 €	Remise en état des chaussées hors agglomération
516022 GRRV	50	Montech	Montech	Reprofillement de chaussée entre les PR 3+495 et 5+000	220 000,00 €	-	-	-	265 833,00 €	Remise en état des chaussées hors agglomération
516023 GRTU	61	Beaumont-de-Lomagne	Castelferrus	Reprofillement de chaussée entre les PR 18+086 et 18+307	63 000,00 €	-	-	-	161 070,00 €	+ 516017
516024 GRRV	75	Aveyron-Lère	Caussade	Reprofillement de chaussée entre les PR 0+000 et 0+937	115 000,00 €	-	-	-	-	Opération à reprogrammer
516025 GRRV	75	Query-Rouergue	Monteils	Reprofillement de chaussée entre les PR 0+937 et 3+150	260 000,00 €	-	-	-	303 638,00 €	Remise en état des chaussées hors agglomération
516026 GRRV	78	Query-Aveyron	Lamothe-Capdeville	Reprofillement de chaussée entre les PR 22+370 et 23+403	150 000,00 €	-	-	-	135 882,00 €	Remise en état des chaussées en agglomération
516027 GROA	89	Garonne-Lomagne-Brunhais	Montgaillard	Réparation maçonneries et radier de l'OA n° 706 « Le Tord » au PR 0+455	20 000,00 €	-	-	-	7 598,00 €	Remise en état des ouvrages
516028 GRRV	118	Castelsarrasin	Castelsarrasin	Réfection de chaussée sur l'anneau du giratoire au PR 6+230	150 000,00 €	-	-	-	125 863,00 €	Remise en état des chaussées en agglomération
516029 GRRV	200	Montech	Montech	Reprofillement de chaussée entre les PR 38+423 et 45+927	150 000,00 €	-	-	-	173 218,00 €	Remise en état des chaussées en agglomération
516030 GROS	813	Beaumont-de-Lomagne	Escatolens	Aménagement d'un carrefour avec le Chemin Malpartit et le CR 12 au PR 19+870	480 000,00 €	-	-	480 000,00 €	-	Amélioration de la sécurité Carrefour giratoire

Envoyé en préfecture le 12/04/2018

Reçu en préfecture le 12/04/2018

Affiché le

ID : 082-228200010-20180404-CD20180404_22-DE

VOIRIE DEPARTEMENTALE

ANNEXE 1

TRAVAUX REALISES PAR LES ENTREPRISES
PROGRAMME 2016-2017

N° OPER	N° RD	CANTONS	COMMUNES	DESIGNATION DE L'OPERATION	MONTANT ESTIME	OPERATIONS A LANCER	OPERATIONS LANCEES	OPERATIONS EN COURS	OPERATIONS TERMINEES	OBSERVATIONS
516031 GROS	813	Castelsarrasin	Castelsarrasin	Aménagement d'un carrefour pour l'accès à la nouvelle caserne des pompiers à Fleury au PR 31+450	425 000,00 €	-	-	-	480 619,00 €	Amélioration de la sécurité Carrefour giratoire
516032 GRRV	820	Quercy-Aveyron	Réalville	Reprofillement de chaussée entre les PR 23+302 et 24+247 (phase 1)	350 000,00 €	-	-	-	373 960,00 €	Remise en état des chaussées hors agglomération
516033 GRRV	926	Quercy-Rouergue	Caylus	Reprofillement de chaussée entre les PR 22+480 et 23+850	200 000,00 €	-	-	-	192 290,00 €	Remise en état des chaussées hors agglomération
516034 GRRV	927	Montauban I	Montauban	Reprofillement de chaussée entre les PR 0+000 et 0+857	430 000,00 €	-	-	-	393 308,00 €	Remise en état des chaussées hors agglomération
516035 GRRV	927	Quercy-Aveyron	Villemade	Reprofillement de chaussée entre les PR 6+894 et 8+261	240 000,00 €	-	-	-	255 744,00 €	Remise en état des chaussées hors agglomération
516036 GRRV	928	Beaumont-de-Lomagne	Bouret	Reprofillement de chaussée entre les PR 16+556 et 20+338 (phase 2)	380 000,00 €	-	-	-	380 010,00 €	Remise en état des chaussées hors agglomération
516037 GRRV	953	Valence d'Agen	Goudourville	Reprofillement de chaussée entre les PR 26+918 et 29+389	315 000,00 €	-	-	-	279 944,00 €	Remise en état des chaussées hors agglomération
516038 GRTU	953 c	Valence d'Agen	Valence d'Agen	Reprofillement de chaussée entre les PR 0+000 et 0+239 (phase 2)	135 000,00 €	-	-	-	PM	Groupée 516006
516039 GRTU	953 c	Valence d'Agen	Valence d'Agen	Reprofillement de chaussée entre les PR 0+239 et 0+392 (phase 2)	125 000,00 €	-	-	-	PM	Groupée 516006
516040 GRTU	999	Tam Tescou Quercy-Vert	Saint-Nauphary	Reprofillement de chaussée entre les PR 9+580 et 10+000	250 000,00 €	-	-	-	232 928,00 €	Remise en état des chaussées en agglomération
516041 GRRV	DIV	Divers cantons	Diverses communes	Travaux préventifs	100 000,00 €	-	-	-	99 062,00 €	Remise en état des chaussées agglomération
516042 GROA	DIV	Divers cantons	Diverses communes	Travaux préventifs sur ouvrages d'art	150 000,00 €	-	-	-	147 705,00 €	Remise en état des ouvrages
TOTAL PROGRAMME 2016 – 2017					9 495 000,00 €	220 000,00 €	0,00 €	830 000,00 €	7 980 001,00 €	9 030 001,00 €

Envoyé en préfecture le 12/04/2018

Reçu en préfecture le 12/04/2018

Affiché le

ID : 082-228200010-20180404-CD20180404_22-DE

SLO

VOIRIE DEPARTEMENTALE

ANNEXE 2

**TRAVAUX REALISES PAR LES ENTREPRISES
PROGRAMME 2017-2018**

N° OPER	N° RD	CANTONS	COMMUNES	DESIGNATION DE L'OPERATION	MONTANT ESTIME	OPERATIONS A LANCER	OPERATIONS LANCEES	OPERATIONS EN COURS	OPERATIONS TERMINEES	OBSERVATIONS
517001 GRRV	2	Pays de Serres – Sud Quercy	Montaigu-de-Quercy	Reprofillement de chaussée entre les PR 33+889 et 36+562	300 000,00 €	-	-	-	311 635,00 €	Remise en état des chaussées hors agglomération
517002 GROS	2	Pays de Serres – Sud Quercy	Durfort-Lacapelette	Aménagements de sécurité entre les PR 0+000 et 7+000	300 000,00 €	OUI	-	-	-	Amélioration de la sécurité
517003 GRRV	3	Verdun-sur-Garonne	Aucamville	Reprofillement de chaussée entre les PR 0+000 et 4+023 – Phase 1	390 000,00 €	-	-	230 000,00 €	-	Remise en état des chaussées hors agglomération
517004 GROS	6	Tam Tescou Quercy-Vert	Labastide-Saint-Pierre	Aménagement de carrefour avec la VC 20 entre les PR 0+380 et 0+490	250 000,00 €	-	CAO du 16/02/2018	-	-	Amélioration de la sécurité
517005 GRRV	7	Moissac	Moissac	Reprofillement de chaussée entre les PR 1+127 et 2+143	130 000,00 €	-	-	-	150 192,00 €	Remise en état des chaussées hors agglomération
517006 GROA	11	Garonne-Lomagne-Brulhois	Marsac	Réparation de l'ouvrage d'art n° 543 – Réfection du tablier au PR 3+054	45 000,00 €	OUI	-	-	-	Remise en état des ouvrages
517007 GRTU	11 e1	Valence d'Agen	Valence d'Agen	Reprofillement de chaussée entre les PR 0+380 et 0+512 – Phase 3	125 000,00 €	-	-	645 000,00 €	-	+ 517008, 517009, 517052 et 517053
517008 GRTU	11 e3	Valence d'Agen	Valence d'Agen	Reprofillement de chaussée entre les PR 0+000 et 0+143 – Phase 3	115 000,00 €	-	-	PM	-	Goupée 517007
517009 GRTU	11 e3	Valence d'Agen	Valence d'Agen	Reprofillement de chaussée entre les PR 0+143 et 0+313 – Phase 3	150 000,00 €	-	-	PM	-	Goupée 517007
517010 GRRV	12	Garonne-Lomagne-Brulhois	Saint-Loup, Donzac	Reprofillement de chaussée entre les PR 22+226 et 27+029	510 000,00 €	-	-	-	510 000,00 €	Remise en état des chaussées hors agglomération
517011 GRTU	12	Garonne-Lomagne-Brulhois	Donzac	Reprofillement de chaussée entre les PR 27+882 et 28+371	150 000,00 €	-	-	-	150 000,00 €	Remise en état des chaussées hors agglomération
517012 GRRV	14	Beaumont-de-Lomagne	Saint-Porquier	Reprofillement de chaussée entre les PR 14+500 et 16+255	230 000,00 €	-	-	-	430 893,00 €	+ 517013
517013 GRRV	14	Castelsarrasin	La-Ville-Dieu-du-Temple	Reprofillement de chaussée entre les PR 16+255 et 17+452	180 000,00 €	-	-	-	PM	Goupée 517012
517014 GROA	15	Garonne-Lomagne-Brulhois	Caumont	Réparation de l'ouvrage d'art n° 697 – Modification de la capacité hydraulique au PR 9+925	70 000,00 €	OUI	-	-	-	Remise en état des ouvrages
517015 GRTU	15	Garonne-Lomagne-Brulhois	Lavit-de-Lomagne	Reprofillement de chaussée entre les PR 19+265 et 19+565	230 000,00 €	OUI	-	-	-	Remise en état des chaussées hors agglomération

Envoyé en préfecture le 12/04/2018
Reçu en préfecture le 12/04/2018
Affiché le
ID : 082-228200010-20180404-CD20180404_22-DE

VOIRIE DEPARTEMENTALE

ANNEXE 2

**TRAVAUX REALISES PAR LES ENTREPRISES
PROGRAMME 2017-2018**

N° OPER	N° RD	CANTONS	COMMUNES	DESIGNATION DE L'OPERATION	MONTANT ESTIME	OPERATIONS A LANCER	OPERATIONS LANCEES	OPERATIONS EN COURS	OPERATIONS TERMINEES	OBSERVATIONS
517016 GROS	17	Quercy-Rouergue	Monteils	Aménagement de sécurité (arrêt de bus) au PR 4+698	40 000,00 €	-	-	-	-	Opération supprimée
517017 GRRV	21	Tam Tescou Quercy-Vert	Reyniès, Villebrumier	Reprofillement de chaussée entre les PR 12+529 et 16+282	490 000,00 €	-	-	490 000,00 €	-	Remise en état des chaussées hors agglomération
517018 GRU	25	Beaumont-de-Lomagne	Larrazet	Reprofillement de chaussée entre les PR 26+345 et 26+525	70 000,00 €	OUI	-	-	-	Remise en état des chaussées en agglomération
517019 GROS	25	Verdun-sur-Garonne	Saint-Sardos	Aménagement de carrefour avec la VC chemin de Naudin au PR 32+510	210 000,00 €	-	-	216 454,00 €	-	Amélioration de la sécurité Carrefour giratoire
517020 GRU	40	Quercy-Aveyron	Mirabel	Reprofillement de chaussée entre les PR 15+678 et 15+916	85 000,00 €	-	-	-	80 882,00 €	Remise en état des chaussées en agglomération
517021 GRU	41	Pays de Serres – Sud Quercy	Touffailles	Reprofillement de chaussée entre les PR 11+640 et 12+148	80 000,00 €	-	-	-	80 000,00 €	Remise en état des chaussées en agglomération
517022 GRRV	47	Pays de Serres – Sud Quercy	Vaileilles	Reprofillement de chaussée entre les PR 3+075 et 8+870	570 000,00 €	-	-	-	603 687,00 €	Remise en état des chaussées hors agglomération
517023 GRRV	48	Garonne-Lomagne-Bulhois	Dunes	Reprofillement de chaussée entre les PR 0+980 et 2+715 – Phase 2	210 000,00 €	-	-	-	220 419,00 €	Remise en état des chaussées hors agglomération
517024 GRU	51	Montech	Montbeton	Reprofillement de chaussée entre les PR 1+350 et 1+700	120 000,00 €	-	-	-	190 000,00 €	+ 517034
517025 GRRV	66	Quercy-Aveyron	Mirabel	Reprofillement de chaussée entre les PR 7+000 et 10+050	120 000,00 €	-	-	-	120 000,00 €	Remise en état des chaussées hors agglomération
517026 GROS	72	Castelsarrasin	Meauzac	Aménagement de carrefour avec la VC 1 et la VC 2 au PR 9+503	193 000,00 €	-	-	-	222 790,00 €	Amélioration de la sécurité Carrefour giratoire
517027 GRRV	75	Quercy-Rouergue	Saint-Cirq	Reprofillement de chaussée entre les PR 3+150 et 5+513	500 000,00 €	-	-	-	533 700,00 €	Remise en état des chaussées en agglomération
517028 GROA	75	Quercy-Rouergue	Saint-Cirq	Remplacement de l'ouvrage d'art n° 1 411 pour élargissement au PR 3+106	150 000,00 €	-	-	-	110 000,00 €	Remise en état des chaussées hors agglomération
517029 GRU	75	Quercy-Rouergue	Castanet	Reprofillement de chaussée entre les PR 41+070 et 41+220	45 000,00 €	-	-	45 000,00 €	-	Remise en état des chaussées en agglomération
517030 GRU	77	Montech	Montbartier	Reprofillement de chaussée entre les PR 25+535 et 25+846	50 000,00 €	-	-	-	50 242,00 €	Remise en état des chaussées hors agglomération

Envoyé en préfecture le 12/04/2018

Reçu en préfecture le 12/04/2018

Affiché le

ID : 082-228200010-20180404-CD20180404_22-DE

VOIRIE DEPARTEMENTALE

ANNEXE 2

**TRAVAUX REALISES PAR LES ENTREPRISES
PROGRAMME 2017-2018**

N° OPER	N° RD	CANTONS	COMMUNES	DESIGNATION DE L'OPERATION	MONTANT ESTIME	OPERATIONS A LANCER	OPERATIONS LANCEES	OPERATIONS EN COURS	OPERATIONS TERMINEES	OBSERVATIONS
517031 GRRV	94	Tarn Tescou Query-Vert	Orgueil	Reprofillement de chaussée entre les PR 11+230 et 11+770	80 000,00 €	-	-	-	87 939,00 €	Remise en état des chaussées hors agglomération
517033 GRTU	95	Aveyron-Lère	Bioule	Reprofillement de chaussée entre les PR 0+810 et 1+035	30 000,00 €	OUI	-	-	-	Remise en état des chaussées en agglomération
517034 GRTU	108	Montech	Montbeton	Reprofillement de chaussée entre les PR 6+646 et 6+925	70 000,00 €	-	-	-	PM	Goupée 517024
517035 GROA	115	Query-Rouergue	Saint-Antonin-Noble- Val	Réparation de l'ouvrage d'art n° 406 – Reprise des maçonneries au PR 16+634	405 000,00 €	-	-	479 902,00 €	-	Remise en état des ouvrages
517036 GRRV	115	Aveyron-Lère	Nègrepelisse, Saint- Etienne-de-Tulmont	Reprofillement de chaussée entre les PR 26+740 et 39+370 – Phase 1	330 000,00 €	-	CAO du 16/02/2018	-	-	Remise en état des chaussées hors agglomération
517037 GROS	115	Aveyron-Lère	Saint-Etienne-de- Tulmont	Aménagement de carrefour avec la ZA des Brugues au PR 39+130	65 000,00 €	-	CAO du 16/02/2018	-	-	Amélioration de la sécurité Tourne-à-droite
517038 GRTU	813	Beaumont-de- Lomagne	Escatalens	Reprofillement de chaussée entre les PR 18+445 et 18+945	85 000,00 €	OUI	-	-	-	Remise en état des chaussées en agglomération
517039 GROS	813	Castelsarrasin	Castelsarrasin	Aménagement de carrefour avec la RD 958 au PR 25+330	380 000,00 €	-	-	380 000,00 €	-	Amélioration de la sécurité Carrefour giratoire
517040 GRTU	813	Castelsarrasin	Castelsarrasin	Reprofillement de chaussée entre les PR 30+250 et 30+800	125 000,00 €	-	-	-	122 133,00 €	Remise en état des chaussées en agglomération
517041 GRTU	813	Moissac	Moissac	Reprofillement de chaussée entre les PR 35+448 et 35+874	145 000,00 €	-	-	-	129 618,00 €	Remise en état des chaussées en agglomération
517042 GRRV	820	Query-Aveyron	Réalville	Reprofillement de chaussée entre les PR 19+770 et 23+035 – Phase 1	500 000,00 €	-	CAO du 16/02/2018	-	-	Remise en état des chaussées en agglomération
517043 GRTU	820	Query-Aveyron	Réalville	Reprofillement de chaussée entre les PR 23+302 et 24+247 – Phase 2	225 000,00 €	-	-	-	225 000,00 €	Remise en état des chaussées en agglomération
517044 GRRV	926	Query-Rouergue	Saint-Antonin-Noble- Val, Caylus, Septfonds	Reprofillement de chaussée entre les PR 7+309 et 18+014 – Phase 1	940 000,00 €	-	-	-	1 013 282,00 €	Remise en état des chaussées en agglomération
517045 GROS	927	Query-Aveyron	Villemade	Aménagement de carrefour avec la RD 112 au PR 8+251	450 000,00 €	-	-	450 000,00 €	-	Amélioration de la sécurité Carrefour giratoire
517046 GRTU	927	Moissac	Moissac	Reprofillement de chaussée entre les PR 26+548 et 27+970	380 000,00 €	-	-	-	370 912,00 €	Remise en état des chaussées en agglomération

Envoyé en préfecture le 12/04/2018

Reçu en préfecture le 12/04/2018

Affiché le en

ID : 082-228200010-20180404-CD20180404_22-DE

VOIRIE DEPARTEMENTALE

ANNEXE 2

TRAVAUX REALISES PAR LES ENTREPRISES
PROGRAMME 2017-2018

N° OPER	N° RD	CANTONS	COMMUNES	DESIGNATION DE L'OPERATION	MONTANT ESTIME	OPERATIONS ALANCER	OPERATIONS LANCEES	OPERATIONS EN COURS	OPERATIONS TERMINEES	OBSERVATIONS
517047 GROA	928	Montech	Montech	Remplacement du garde-corps sur l'ouvrage d'art n° 720 au PR 9+934	30 000,00 €	-	-	-	21 142,00 €	Remise en état des ouvrages
517048 GRTU	928	Montech	Montech	Reprofillement de chaussée au PR 9+080 (anneau du giratoire du collège de Montech)	150 000,00 €	-	-	-	86 231,00 €	Remise en état des chaussées en agglomération
517049 GRRV	928	Beaumont-de-Lomagne	Montain, Larazet	Reprofillement de chaussée entre les PR 20+338 et 21+969	490 000,00 €	-	-	-	392 100,00 €	Remise en état des chaussées hors agglomération
517050 GRTU	930	Montech	Bressols	Reprofillement de chaussée entre les PR 0+1415 et 1+175	140 000,00 €	-	-	-	152 507,00 €	Remise en état des chaussées en agglomération
517051 GRRV	953	Garonne-Lomagne-Brulhois	Saint-Loup	Reprofillement de chaussée au PR 40+132 (anneau du giratoire avec la RD 12)	120 000,00 €	-	-	-	121 424,00 €	Remise en état des chaussées hors agglomération
517052 GRTU	953 c	Valence d'Agen	Valence d'Agen	Reprofillement de chaussée entre les PR 0+000 et 0+239 – Phase 3	130 000,00 €	-	-	PM	-	Goupée 517007
517053 GRTU	953 c	Valence d'Agen	Valence d'Agen	Reprofillement de chaussée entre les PR 0+239 et 0+392 – Phase 3	125 000,00 €	-	-	PM	-	Goupée 517007
517054 GROA	958	Quercy-Rouergue	Laguëpie	Reprise du mur au PR 0+100	75 000,00 €	OUI	-	-	-	Remise en état des ouvrages
517055 GROS	958	Quercy-Rouergue	Saint-Antonin-Noble-Val	Aménagement de sécurité (accès au collège) au PR 32+700	208 000,00 €	OUI	-	-	-	Amélioration de la sécurité
517056 GRTU	999	Montauban III	Montauban	Reprofillement de chaussée entre les PR 19+023 et 19+251	80 000,00 €	-	-	-	84 917,00 €	Remise en état des chaussées en agglomération
517057 GRRV	DIV	Divers cantons	Diverses communes	Travaux préventifs	100 000,00 €	-	-	-	100 000,00 €	Remise en état des chaussées hors agglomération
517058 GROA	DIV	Divers cantons	Diverses communes	Travaux préventifs sur ouvrages d'art	150 000,00 €	-	-	-	150 000,00 €	Remise en état des ouvrages
TOTAL PROGRAMME 2017 – 2018					12 116 000,00 €	1 113 000,00 €	1 145 000,00 €	2 936 356,00 €	6 821 645,00 €	12 016 001,00 €

Envoyé en préfecture le 12/04/2018

Reçu en préfecture le 12/04/2018

Affiché le

SLO

ID : 082-228200010-20180404-CD20180404_22-DE

VOIRIE DEPARTEMENTALE
TRAVAUX REALISES PAR LE CENTRE TECHNIQUE DEPARTEMENTAL
PROGRAMME 2017-2018

ANNEXE 3

N° OPER	N° RD	CANTONS	COMMUNES	DESIGNATION DE L'OPERATION	OPERATIONS TERMINEES	OPERATIONS EN COURS	OPERATIONS LANCEES	OPERATIONS A LANCER	OBSERVATIONS
517059 P GROS	15	Garonne-Lomagne-Brulhois	Caumont	Equipement de glissières de sécurité entre les PR 9+900 et 9+960 – Côtés droit et gauche	6 500,00 €	-	-	-	Amélioration de la sécurité
517060 P GROS	44	Beaumont-de-Lomagne	Belbèze-en-Lomagne	Equipement écran moto du PR 15+520 au PR 15+600 côté gauche et du PR 15+675 au PR 15+755 côté droit	4 000,00 €	-	-	-	Amélioration de la sécurité
517061 P GROS	61	Beaumont-de-Lomagne	Beaumont-de-Lomagne	Equipement écran moto du PR 0+940 au PR 1+150 côté droit	5 500,00 €	-	-	-	Amélioration de la sécurité
517062 P GROS	958	Quercy-Rouergue	Varen	Equipement de glissières de sécurité entre les PR 6+340 et 6+500	40 000,00 €	-	-	-	Amélioration de la sécurité
517063 P GROS	958	Quercy-Rouergue	Saint-Antonin-Noble-Val	Equipement de glissières de sécurité entre les PR 23+330 et 23+410 – Côté gauche	39 000,00 €	-	-	-	Amélioration de la sécurité
517064 P GROS	959	Quercy-Aveyron	Honor-de-Cos (L')	Equipement écran moto du PR 11+900 au PR 12+055 côté gauche et du PR 12+380 au PR 12+425 côté droit	5 000,00 €	-	-	-	Amélioration de la sécurité
TOTAL PROGRAMME 2017 – 2018					100 000,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	

Envoyé en préfecture le 12/04/2018

Reçu en préfecture le 12/04/2018

Affiché le

SLO

ID : 082-228200010-20180404-CD20180404_22-DE

VOIRIE DEPARTEMENTALE

ANNEXE 4

**TRAVAUX REALISES PAR LES ENTREPRISES
PROGRAMME 2018-2019**

N° OPER	N° RD	CANTONS	COMMUNES	DESIGNATION DE L'OPERATION	MONTANT ESTIME	OPERATIONS A LANCER	OPERATIONS LANCEES	OPERATIONS EN COURS	OPERATIONS TERMINEES	OBSERVATIONS
518001 GROA	1	Tam Tescou Quercy-Vert	Bruniquel	Travaux d'entretien des fossés (grottes de Bruniquel) au PR 2+100	85 000,00 €	OUI	-	-	-	Remise en état des ouvrages
518002 GRRV	3	Verdun-sur-Garonne	Aucamville	Reprofillement de chaussée entre les PR 0+000 et 4+023 – Phase 2	170 000,00 €	OUI	-	-	-	Remise en état des chaussées hors agglomération
518003 GROA	3	Verdun-sur-Garonne	Bouillac	Réparation de l'ouvrage d'art n° 1109 au PR 13+200	35 000,00 €	OUI	-	-	-	Remise en état des ouvrages
518004 GRRV	6	Tam Tescou Quercy-Vert	Labastide-Saint-Pierre	Reprofillement de chaussée entre les PR 0+110 et 0+380	115 000,00 €	OUI	-	-	-	Remise en état des chaussées hors agglomération
518005 GROA	14	Beaumont-de-Lomagne	Labourgade	Réparation et élargissement de l'ouvrage d'art n° 1194 au PR 2+177	35 000,00 €	OUI	-	-	-	Remise en état des ouvrages
518006 GRRV	14	Beaumont-de-Lomagne	Saint-Porquier	Reprofillement de chaussée entre les PR 12+920 et 14+500 y compris le giratoire avec la RD 813	370 000,00 €	OUI	-	-	-	Remise en état des chaussées hors agglomération
518007 GRTU	21	Montauban III	Montauban	Reprofillement de chaussée entre les PR 1+520 et 2+450	250 000,00 €	OUI	-	-	-	Remise en état des chaussées en agglomération
518008 GROA	21 e	Montauban III	Montauban	Réparation du Bowstring (Pont Neuf) au PR 0+624	95 000,00 €	OUI	-	-	-	Remise en état des ouvrages
518009 GROS	26	Garonne-Lomagne-Brulhois	Saint-Nicolas-de-la-Grave	Aménagement d'un tourne-à-gauche pour l'accès à la maison de santé au PR 36+600	150 000,00 €	OUI	-	-	-	Amélioration de la sécurité Carrefour tourne-à-gauche
518010 GRRV	50 e	Montech	Montbartier	Reprofillement de chaussée entre les PR 0+000 et 0+170	110 000,00 €	OUI	-	-	-	Remise en état des chaussées hors agglomération
518011 GROA	51	Montech	Montbeton	Réparation de l'ouvrage d'art n° 283 – Reprise des tympans au PR 0+670	25 000,00 €	OUI	-	-	-	Remise en état des ouvrages
518012 GROA	58	Pays de Serres – Sud Quercy	Montbarla	Réparation de l'ouvrage d'art n° 1659 – Reprise des maçonneries au PR 6+279	25 000,00 €	OUI	-	-	-	Remise en état des ouvrages
518013 GRRV	66	Quercy-Aveyron	Albias	Reprofillement de chaussée entre les PR 12+483 et 16+590 – Phase 1	120 000,00 €	OUI	-	-	-	Remise en état des chaussées hors agglomération
518014 GRTU	72	Montech	Albefeuille Lagarde	Reprofillement de chaussée entre les PR 15+029 et 15+815	170 000,00 €	OUI	-	-	-	Remise en état des chaussées hors agglomération
518015 GRTU	75	Aveyron-Lère	Caussade	Reprofillement de chaussée entre les PR 0+000 et 0+866	150 000,00 €	OUI	-	-	-	Remise en état des chaussées hors agglomération
518016 GRRV	77	Montech	Montbartier	Reprofillement de chaussée entre les PR 25+128 et 25+540	80 000,00 €	OUI	-	-	-	Remise en état des chaussées hors agglomération
518017 GRRV	79	Beaumont-de-Lomagne	Saint-Porquier	Reprofillement de chaussée entre les PR 11+145 et 13+050	180 000,00 €	OUI	-	-	-	Remise en état des chaussées hors agglomération
518018 GRRV	85	Quercy-Rouergue	Lacapelle Livron, Loze, Saint-Projet	Reprofillement de chaussée entre les PR 5+548 et 10+753	185 000,00 €	OUI	-	-	-	Remise en état des chaussées hors agglomération
518019 GROA	88	Garonne-Lomagne-Brulhois	Marsac	Réparation de l'ouvrage d'art n° 1443 – Reprise des maçonneries au PR 5+804	30 000,00 €	OUI	-	-	-	Remise en état des ouvrages

Envoyé en préfecture le 12/04/2018

Reçu en préfecture le 12/04/2018

Affiché le

ID : 082-228200010-20180404-CD20180404_22-DE

VOIRIE DEPARTEMENTALE

ANNEXE 4

**TRAVAUX REALISES PAR LES ENTREPRISES
PROGRAMME 2018-2019**

N° OPER	N° RD	CANTONS	COMMUNES	DESIGNATION DE L'OPERATION	MONTANT ESTIME	OPERATIONS A LANCER	OPERATIONS LANCEES	OPERATIONS EN COURS	OPERATIONS TERMINEES	OBSERVATIONS
518020 GRTU	94 b	Verdun-sur-Garonne	Grisolles	Reprofillement de chaussée entre les PR 2+311 et 3+071	330 000,00 €	OUI	-	-	-	Remise en état des chaussées en agglomération
518021 GRTU	95	Aveyron-Lère	Bioule	Reprofillement de chaussée entre les PR 0+470 et 0+735	70 000,00 €	OUI	-	-	-	Remise en état des chaussées en agglomération
518022 GRTU	112	Query-Aveyron	Villemade	Reprofillement de chaussée entre les PR 0+460 et 0+712	90 000,00 €	OUI	-	-	-	Remise en état des chaussées en agglomération
518023 GRRV	115	Aveyron-Lère	Nègrepelisse, Saint-Etienne-de-Tulmont	Reprofillement de chaussée entre les PR 26+740 et 39+370 – Phase 2	540 000,00 €	OUI	-	-	-	Remise en état des chaussées hors agglomération
518024 GRRV	200	Moissac	Moissac	Reprofillement de chaussée entre les PR 42+760 et 49+832	200 000,00 €	OUI	-	-	-	Remise en état des chaussées hors agglomération
518025 GROS	813	Valence d'Agén	Pommevieu	Aménagement d'un carrefour giratoire au PR 49+300 avec la RD 116e et VC	650 000,00 €	OUI	-	-	-	Amélioration de la sécurité Carrefour giratoire
518026 GRRV	813	Valence d'Agén	Lamagistère	Reprofillement de chaussée entre les PR 59+780 et 61+688	440 000,00 €	OUI	-	-	-	Remise en état des chaussées hors agglomération
518027 GRRV	820	Query-Aveyron	Réalville	Reprofillement de chaussée entre les PR 19+770 et 23+035 – Phase 2	430 000,00 €	OUI	-	-	-	Remise en état des chaussées hors agglomération
518028 GROS	820	Verdun-sur-Garonne	Dieupentale	Aménagement d'un carrefour giratoire au PR 55+000 avec la RD 6	520 000,00 €	OUI	-	-	-	Amélioration de la sécurité Carrefour giratoire
518029 GRRV	926	Query-Rouergue	Saint-Antonin-Noble-Val, Caylus, Septfonds	Reprofillement de chaussée entre les PR 7+309 et 18+014 – Phase 2	940 000,00 €	OUI	-	-	-	Remise en état des chaussées hors agglomération
518030 GRRV	927	Query-Aveyron	Villemade	Reprofillement de chaussée entre les PR 8+251 et 10+650	480 000,00 €	OUI	-	-	-	Remise en état des chaussées hors agglomération
518031 GRRV	928	Beaumont-de-Lomagne	Beaumont-de-Lomagne	Reprofillement de chaussée entre les PR 33+900 et 35+510	630 000,00 €	OUI	-	-	-	Remise en état des chaussées hors agglomération
518032 GRRV	930	Montech	Bressols	Reprofillement de chaussée entre les PR 2+200 et 3+333	290 000,00 €	OUI	-	-	-	Remise en état des chaussées hors agglomération
518033 GRRV	930	Tam Tescou Query-Vert	Labastide-Saint-Pierre	Reprofillement de chaussée entre les PR 3+333 et 6+600	870 000,00 €	OUI	-	-	-	Remise en état des chaussées hors agglomération
518034 GRRV	953	Garonne-Lomagne-Brahais	Saint-Loup	Reprofillement de chaussée entre les PR 40+132 et 42+675	480 000,00 €	OUI	-	-	-	Remise en état des chaussées hors agglomération
518035 GROA	958	Query-Rouergue	Varen	Réparation des falaises au PR 6+073	260 000,00 €	OUI	-	-	-	Remise en état des chaussées hors agglomération
518036 GROS	958	Montech	Montbeton	Aménagement d'un carrefour giratoire au PR 67+561 avec la RD 51 et le chemin de Mataly au lieu-dit « les Coulandrières »	500 000,00 €	OUI	-	-	-	Amélioration de la sécurité Carrefour giratoire
518037 GRRV	958	Castelsarrasin	La-Ville-Dieu-du-Temple	Reprofillement de chaussée entre les PR 71+700 et 74+650	540 000,00 €	OUI	-	-	-	Remise en état des chaussées hors agglomération
518038 GRTU	964	Aveyron-Lère	Caussade	Reprofillement de chaussée entre les PR 0+000 et 0+767	150 000,00 €	OUI	-	-	-	Remise en état des chaussées hors agglomération

Envoyé en préfecture le 12/04/2018

Reçu en préfecture le 12/04/2018

Affiché le

ID : 082-228200010-20180404-CD20180404_22-DE

VOIRIE DEPARTEMENTALE
TRAVAUX REALISES PAR LES ENTREPRISES
PROGRAMME 2018-2019

ANNEXE 4

N° OPER	N° RD	CANTONS	COMMUNES	DESIGNATION DE L'OPERATION	MONTANT ESTIME	OPERATIONS A LANCER	OPERATIONS LANCEES	OPERATIONS EN COURS	OPERATIONS TERMINEES	OBSERVATIONS
518039 GRRV	999	Tam Tescou Quercy-Vert	Verlhac Tescou, Varennes, Saint- Nauphary	Reprofillement de chaussée entre les PR 0+000 et 9+415 – Phase 1	540 000,00 €	OUI	-	-	-	Remise en état des chaussées hors agglomération
518040 GRTU	999	Tam Tescou Quercy-Vert	Saint-Nauphary	Reprofillement de chaussée entre les PR 10+520 et 10+710	110 000,00 €	OUI	-	-	-	Remise en état des chaussées en agglomération
518041 GROA	DIV	Divers cantons	Diverses communes	Travaux préventifs sur ouvrages d'art	150 000,00 €	OUI	-	-	-	Remise en état des ouvrages
518042 GRRV	DIV	Divers cantons	Diverses communes	Travaux préventifs sur routes départementales	452 000,00 €	OUI	-	-	-	Remise en état des chaussées hors agglomération
TOTAL PROGRAMME 2018 – 2019					12 042 000,00 €	12 042 000,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	12 042 000,00 €

Envoyé en préfecture le 12/04/2018

Reçu en préfecture le 12/04/2018

Affiché le

SLO

ID : 082-228200010-20180404-CD20180404_22-DE

VOIRIE DEPARTEMENTALE

TRAVAUX REALISES PAR LE CENTRE TECHNIQUE DEPARTEMENTAL

PROGRAMME 2018-2019

ANNEXE 5

N° OPER	N° RD	CANTONS	COMMUNES	DESIGNATION DE L'OPERATION	OPERATIONS TERMINEES	OPERATIONS EN COURS	OPERATIONS LANCEES	OPERATIONS A LANCER	OBSERVATIONS
518043 P GROS	3	Beaumont-de-Lomagne	Esparsac	Equipement écran moto du PR 30+400 au PR 30+485 côté gauche	-	-	-	3 000,00 €	Amélioration de la sécurité
518044 P GROS	3	Beaumont-de-Lomagne	Lavit-de-Lomagne	Equipement écran moto du PR 36+685 au PR 36+785 côté gauche	-	-	-	3 000,00 €	Amélioration de la sécurité
518045 P GROS	8	Tarn Tescou Query-Vert	Monclar-de-Query	Equipement écran moto du PR 10+890 au PR 11+100 et du PR 11+250 au PR 11+350 côté gauche	-	-	-	10 000,00 €	Amélioration de la sécurité
518046 P GROS	44	Beaumont-de-Lomagne	Belbèze-en-Lomagne	Equipement de glissières de sécurité entre les PR 14+560 et 14+660 côté gauche	-	-	-	9 000,00 €	Amélioration de la sécurité
518047 P GROS	66	Aveyron-Lère	Saint-Etienne-de-Tulmont	Equipement de glissières de sécurité entre les PR 20+275 et 20+347 côté gauche	-	-	-	7 000,00 €	Amélioration de la sécurité
518048 P GROS	115	Query-Rouergue	Saint-Antonin-Noble-Val	Equipement de glissières de sécurité entre : - les PR 14+215 et 14+275 et entre les PR 14+360 et 14+380 côté gauche - les PR 14+190 et 14+275 et entre les PR 14+360 et 14+375 côté droit	-	-	-	10 000,00 €	Amélioration de la sécurité
518049 P GROS	115	Aveyron-Lère	Bruniquel	Equipement de glissières de sécurité entre les PR 25+800 et 26+000 côté droit	-	-	-	12 000,00 €	Amélioration de la sécurité
518050 P GROS	813	Valence d'Agen	Lamagistère	Equipement écran moto du PR 61+465 et 61+615	-	-	-	5 000,00 €	Amélioration de la sécurité
518051 P GROS	813	Valence d'Agen	Boudou	Equipement écran moto du PR 39+632 au PR 39+713, du PR 39+890 au PR 39+937, du PR 40+297 au PR 40+484, du PR 40+638 au PR 40+672 côté gauche	-	-	-	11 000,00 €	Amélioration de la sécurité
TOTAL PROGRAMME 2018 – 2019					0,00 €	0,00 €	0,00 €	70 000,00 €	

VOIRIE DEPARTEMENTALE

ANNEXE 6

**PROGRAMMATION VOIRIE 2018
ETUDES ET ACQUISITIONS FONCIERES**

NATURE DES TRAVAUX	N° RD	CANTONS	COMMUNES	DESIGNATION DE L'OPERATION	OBSERVATIONS
GRTU	8	Tarn Tescou Quercy - Vert	Monclar-de-Quercy	Reprofillement de chaussée entre les PR 21+140 et 21+840	
GRRV	25	Garonne- Lomagne- Brulhois	Gramont	Reprofillement de chaussée entre les PR 0+340 et 0+500	
GROS	37	Tarn Tescou Quercy - Vert	Varennes	Aménagement d'un carrefour giratoire au PR 6+620 avec la RD 87	

VOIRIE DÉPARTEMENTALE

ENTRETIEN CHAUSSEE - PROGRAMME D'INTERVENTION 2018

RD	PR début	PR fin	CANTON	COMMUNE (S)	NATURE TRAVAUX	RÉALISATION Régie / Entreprise	MONTANT
1	0	3+500	TARN-TESCOU-QUERCY VERT	Bruniquel	Déflachage-Reprofilage	Régie	1 100,00 €
2	0+000	7+699	PAYS DE SERRES SUD- QUERCY	Lafrançaise, Durfort-Lacapelette	Déflachage -Réparation ponctuelles	Régie	18 900 €
2	0+670	32+200	PAYS DE SERRES SUD- QUERCY	Lafrançaise, Lauzerte, Bouloc, Belvèze, Montaignu-de-Quercy	Déflachage -Réparation ponctuelles	Entreprise	57 000 €
3	44+510	48+550	GARONNE-LOMAGNE BRULHOIS	Castera-Bouzet, Mansonville	Déflachage-Reprofilage	Régie	2 750 €
6	1+000	5+000	TARN TESCOU QUERCY VERT	Labastide Saint Pierre	Déflachage-Réparations Ponctuelles	Régie	2 420,00 €
6	9+800	24+00	VERDUN-SUR-GARONNE	Verdun-sur-Garonne, Savenès, Bouillac, Beaupuy,	Réparations ponctuelles	Régie	5 400 €
7	5+000	6+000	MOISSAC,	Moissac,	Déflachage -Réparation ponctuelles	Entreprise	5 000 €
7	6+700	14+792	VALENCE	Saint-Paul d'Espis, Castelsagrat	Déflachage -Réparation ponctuelles	Entreprise	19 500 €
7	29+750	30+000	PAYS DE SERRES SUD- QUERCY	Lacour	Déflachage -Réparation ponctuelles	Entreprise	7 500 €
8	2+300	2+660	MONTAUBAN III	Montauban	Entretien 2 îlots centraux	Entreprise	1 500,00 €
8	2+300	2+660	MONTAUBAN III	Montauban	Balayage mécanique	Entreprise	1 000,00 €
8	10+110	10+150	TARN TESCOU QUERCY VERT	Saint Nauphary	Déflachage-Réparations Ponctuelles	Régie	1 100,00 €
8	21+000	21+800	TARN TESCOU QUERCY VERT	Mondlar	Déflachage-Réparations Ponctuelles+ Pat	Régie	2 530,00 €
12	7+034	12+663	GARONNE-LOMAGNE BRULHOIS	Castelmayran, Caumont, Saint- Nicolas-de-la-Grave, Caumont, Le Pin	Réparations ponctuelles	Régie	270 €

Envoyé en préfecture le 12/04/2018

Reçu en préfecture le 12/04/2018

Affiché le

SLO

ID : 082-228200010-20180404-CD20180404_22-DE

VOIRIE DÉPARTEMENTALE

ENTRETIEN CHAUSSEE - PROGRAMME D'INTERVENTION 2018

RD	PR début	PR fin	CANTON	COMMUNE (S)	NATURE TRAVAUX	RÉALISATION Régie / Entreprise	MONTANT
13	1+000	3+700	TARN TESCOU QUERCY VERT	LABASTIDE SAINT PIERRE ORGUEIL	Déflachage-Réparations Ponctuelles	Régie	10 010,00 €
15	5+500	11+110	GARONNE-LOMAGNE BRULHOIS	Saint-Nicolas-de-la-Grave, Caumont	Réparations ponctuelles	Régie	2 700 €
15	11+110	14+834	BEAUMONT-DE- LOMAGNE	Saint-Arroumex	Réparations ponctuelles	Régie	1 500 €
15	14+834	24+070	GARONNE-LOMAGNE BRULHOIS	Lavit-de-Lomagne, Montgaillard	Déflachage -Réparation ponctuelles	Régie	4 150 €
16	4+400	23+760	PAYS DE SERRES SUD- QUERCY	Durfort-Lacapelette, Cazes- Mondenard, Sauveterre	Déflachage -Réparation ponctuelles	Régie	11 200 €
18	4+600	9+150	BEAUMONT-DE-LOMAGNE	Faudoas, Goas, Le Causé	Déflachage-Reprofilage	Régie	2 200 €
19	11+400	12+900	QUERCY-ROUERGUE	Caylus	Déflachage-Reprofilage	Régie	3 300,00 €
19	25+400	32+540	QUERCY-ROUERGUE	St Antonin N-V	Réparations ponctuelles	Régie	4 200,00 €
20	0+000	9+640	PAYS DE SERRES SUD- QUERCY	Lafrançaise, Puycornet	Déflachage-Réparations ponctuelles	Entreprise	38 250 €
20	0+000	9+640	PAYS DE SERRES SUD- QUERCY	Lafrançaise, Puycornet	Déflachage-Réparations ponctuelles	Régie	6 000 €
20	19+000	25+000	QUERCY-AVEYRON	Montpezat de Quercy, Montfermier	Déflachage-Réparations ponctuelles	Régie	5 500,00 €
20	23+950	24+000	QUERCY-AVEYRON	Montpezat de Quercy	Purge de chaussée	Entreprise	10 000 €
20	26+500	27+500	QUERCY-AVEYRON	Montpezat de Quercy	Déflachage-Reprofilage	Régie	4 400,00 €
20	37+740	44+130	QUERCY-ROUERGUE	Puy-laroque	Déflachage-Réparations ponctuelles	Régie	9 100,00 €

Envoyé en préfecture le 12/04/2018

Reçu en préfecture le 12/04/2018

Affiché le

SLO

ID : 082-228200010-20180404-CD20180404_22-DE

VOIRIE DÉPARTEMENTALE

ENTRETIEN CHAUSSEE - PROGRAMME D'INTERVENTION 2018

RD	PR début	PR fin	CANTON	COMMUNE (S)	NATURE TRAVAUX	RÉALISATION Régie / Entreprise	MONTANT
20	58+840	66+110	QUERCY-ROUERGUE	Ginals, Verfeil sur Seye, Varen	Déflachage-Réparations ponctuelles	Régie	8 100,00 €
21	4+080	4+130	MONTAUBAN III	Montauban	Déflachage-réparations ponctuelles	Régie	550,00 €
21	2+460	2+850	MONTAUBAN III	Montauban	Balayage mécanique	Entreprise	1 000,00 €
21	12+070	12+070	TARN TESCOU QUERCY VERT	Reyniès	Réfection couche de roulement	Entreprise	15 000,00 €
22	0	4+000	QUERCY-AVEYRON	Montpezat de Quercy	Déflachage-Reprofilage	Régie	3 300,00 €
25	0+081	16+556	GARONNE-LOMAGNE BRULHOIS	Gramont, Marsac, Poupas, Mongailard, Lavit-de-Lomagne, Gensac	Déflachage -Réparation ponctuelles	Régie	8 400 €
25	16+556	28+897	BEAUMONT-DE- LOMAGNE	Coutures, Fajolles, Sérignac, Larrazet	Déflachage -Réparation ponctuelles	Régie	6 900 €
25	28+897	30+000	VERDUN-SUR-GARONNE	Saint-Sardos	Déflachage-Reprofilage	Régie	1 100 €
26 Bis	0+000	1+691	GARONNE-LOMAGNE BRULHOIS	Saint-Nicolas-de-la-Grave, Malauc	Réparations ponctuelles	Régie	900 €
27	0+000	9+100	BEAUMONT-DE-LOMAGNE	Beaumont-de Lomagne, Gimat, Lamothe-Cumont, Cumont	Déflachage -Réparation ponctuelles	Régie	6 450 €
28	0+000	7+278	VALENCE	Castelsagrat, Montjoi, Perville	Déflachage -Réparation ponctuelles	Régie	9 600 €
28	4+065	4+083	VALENCE	Castelsagrat	Déflachage -Réparation ponctuelles	Entreprise	900 €
29	10+408	14+854	PAYS DE SERRES SUD- QUERCY	Tréjols, Sauveterre	Déflachage-Réparations ponctuelles	Régie	1 200 €
31	0+000	7+820	PAYS DE SERRES SUD- QUERCY	Cazes-Mondenard, Tréjols, Sauveterre	Déflachage-Réparations ponctuelles	Régie	1 200 €

Envoyé en préfecture le 12/04/2018

Reçu en préfecture le 12/04/2018

Affiché le

SLOK

ID : 082-228200010-20180404-CD20180404_22-DE

VOIRIE DÉPARTEMENTALE

ENTRETIEN CHAUSSEE - PROGRAMME D'INTERVENTION 2018

RD	PR début	PR fin	CANTON	COMMUNE (S)	NATURE TRAVAUX	RÉALISATION Régie / Entreprise	MONTANT
33	0+710	16+800	QUERCY-ROUERGUE	Varen, Verfeil sur Seye, Ginals, Parisot, Puylagarde	Déflachage-Réparations ponctuelles	Régie	8 750,00 €
34	0+000	19+890	PAYS DE SERRES SUD-QUERCY	Lauzerte, Cazes-Mondenard, Vazerac	Déflachage-Réparations ponctuelles	Régie	14 350 €
35	11+000	15+300	TARN TESCOU QUERCY VERT	Monclar	Réparations ponctuelles	Régie	4 200,00 €
36	15+275	15+290	TARN TESCOU QUERCY VERT	Nohic	Déflachage-Réparations Ponctuelles	Régie	110,00 €
37	1+120	1+140	TARN TESCOU QUERCY VERT	Varennnes	Déflachage-Réparations Ponctuelles	Régie	660,00 €
38	0	3+500	QUERCY-AVEYRON	Montpezat de Quercy	Réparations ponctuelles	Régie	2 400,00 €
39	4+370	8+780	MONTECH	Lacourt Saint-Pierre, Bressols	Déflachage-Réparations Ponctuelles	Régie	5 830,00 €
39	10+650	10+700	MONTECH	Bressols	Poutres de rives	Entreprise	7 500,00 €
40	0+000	10+045	PAYS DE SERRES SUD-QUERCY	Lafrançaise, Piquecos, L'Honor-de-Cos	Déflachage-Réparations ponctuelles	Régie	2 400 €
41	0+000	4+892	MOISSAC	Moissac, Montesquieu	Déflachage-Réparations ponctuelles	Régie	4 800 €
42	0+000	8+633	CASTELSARRASIN	Meauzac, La Ville-dieu-du-Temple	Déflachage-Reprofilage	Régie	2 200 €
42	10+000	18+000	MONTECH	Lavilledieu, Lacourt-Saint-Pierre, Escatolens, Montech	Réparations ponctuelles	Régie	1 980,00 €
44	0+000	3+600	BEAUMONT-DE-LOMAGNE	Le Causé, Gariès	Déflachage-Reprofilage	Régie	1 650 €
45	7+960	13+000	CASTELSARRASIN	Labastide-du-Temple, Les Barthes, Castelsarrasin	Réparation de chaussée en enrobé	Entreprise	90 000 €

Envoyé en préfecture le 12/04/2018

Reçu en préfecture le 12/04/2018

Affiché le

SLO

ID : 082-228200010-20180404-CD20180404_22-DE

VOIRIE DÉPARTEMENTALE

ENTRETIEN CHAUSSEE - PROGRAMME D'INTERVENTION 2018

RD	PR début	PR fin	CANTON	COMMUNE (S)	NATURE TRAVAUX	RÉALISATION Régie / Entreprise	MONTANT
46	0+125	6+507	VALENCE	Saint-Clair, Gasques, Castelsagrat	Déflachage -Réparation ponctuelles	Entreprise	4 800 €
49	3+700	6+200	VERDUN-SUR-GARONNE	Grisolles	Réparations ponctuelles	Régie	2 400 €
50	0+140	12+500	MONTECH	Montech, Montbartier	Déflachage-Réparations Ponctuelles	Régie	3 850,00 €
51	0+000	10+000	MONTECH	Montbeton, Escatalens	Déflachage-Réparations Ponctuelles	Régie	1 430,00 €
51	6+900	6+900	MONTECH	Escatalens	Réfection couche de roulement	Entreprise	8 000,00 €
54	0+000	4+551	PAYS DE SERRES SUD- QUERCY	Lauzerte, Tréjoul	Déflachage-Réparations ponctuelles	Régie	6 200 €
55	9+500	15+568	VERDUN-SUR-GARONNE	Bouillac, Saint-Sardos	Déflachage-Reprofilage	Régie	5 500 €
55	15+568	16+700	BEAUMONT-DE-LOMAGNE	Bourret, Montain	Déflachage-Reprofilage	Régie	1 100 €
55 Bis	0+000	4+000	VERDUN-SUR-GARONNE	Beaupuy, Bouillac	Réparations ponctuelles	Régie	1 200 €
57	0+000	10+000	PAYS DE SERRES SUD- QUERCY	Cazes-Mondenard, Tréjoul, Sauveterre	Déflachage-Réparations ponctuelles	Régie	2 850 €
58	0+000	7+000	PAYS DE SERRES SUD- QUERCY	Lauzerte, St-Amans-de-Pellagal et Montbarla	Déflachage-Réparations ponctuelles	Régie	4 000 €
60	8+200	24+000	PAYS DE SERRES SUD- QUERCY	Fauroux, Touffailles, Lauzerte, Belvèze	Déflachage-Réparations ponctuelles	Régie	1 200 €
61	0+000	18+000	BEAUMONT-DE-LOMAGNE	Beaumont-de-Lomagne, Sérignac, Garganvillar, Castelferrus	Déflachage-Reprofilage	Régie	5 500 €
62	7+280	7+640	VERDUN-SUR-GARONNE	Bouillac	Déflachage-Reprofilage	Régie	2 200 €

Envoyé en préfecture le 12/04/2018

Reçu en préfecture le 12/04/2018

Affiché le

SLO

ID : 082-228200010-20180404-CD20180404_22-DE

VOIRIE DÉPARTEMENTALE

ENTRETIEN CHAUSSEE - PROGRAMME D'INTERVENTION 2018

RD	PR début	PR fin	CANTON	COMMUNE (S)	NATURE TRAVAUX	RÉALISATION Régie / Entreprise	MONTANT
63	7+000	8+626	BEAUMONT-DE-LOMAGNE	Angeville	Réparations ponctuelles	Régie	600 €
63	8+626	11+867	GARONNE-LOMAGNE BRULHOIS	Castelmayran, Saint-Aignan	Réparations ponctuelles	Régie	3 700 €
64	5+000	9+980	AVEYRON-LÈRE	Caussade	Déflachage-Réparations ponctuelles	Régie	4 700,00 €
65	20+500	24+090	TARN-TESCOU-QUERCY VERT	Puygaillard de Quercy	Déflachage-Réparations ponctuelles	Régie	2 000,00 €
65 Bis	0	1+500	QUERCY-AVEYRON	Albias	Réparations ponctuelles	Régie	900,00 €
66	2+000	6+500	QUERCY-AVEYRON	Molières, Mirabel	Réparations ponctuelles	Régie	3 600,00 €
66	12+483	30+130	AVEYRON-LÈRE; QUERCY-AVEYRON	Génebrières, Albias, St Etienne de Tulmont, Vaissac	Déflachage-Réparations ponctuelles	Régie	3 880,00 €
67	7+000	14+020	GARONNE-LOMAGNE BRULHOIS	Saint-Michel, Le Pin, Merles, Saint-Nicolas-de-la-Grave	Réparations ponctuelles	Régie	3 300 €
68	9+000	14+850	PAYS DE SERRES SUD- QUERCY	Lafrançaise, Vazerac	Déflachage-Réparations ponctuelles	Régie	2 400 €
68 E	0+000	1+200	PAYS DE SERRES SUD- QUERCY	Lafrançaise	Déflachage-Réparations ponctuelles	Régie	1 200 €
69	0	13+000	QUERCY-AVEYRON	Montpezat de Quercy, Molières, Mirabel	Réparations ponctuelles	Régie	9 000,00 €
69	22+462	23+671	MONTAUBAN I et II	Montauban	Déflachage-réparations ponctuelles	Régie	1 100,00 €
70	9+980	12+810	TARN TESCOU QUERCY VERT	Genebrières	Déflachage-Réparations Ponctuelles	Régie	2 860,00 €
72	2+880	3+050	MOISSAC	Moissac	Aménagement de sécurité	Entreprise	23 300 €

Envoyé en préfecture le 12/04/2018

Reçu en préfecture le 12/04/2018

Affiché le

SLO

ID : 082-228200010-20180404-CD20180404_22-DE

VOIRIE DÉPARTEMENTALE

ENTRETIEN CHAUSSEE - PROGRAMME D'INTERVENTION 2018

RD	PR début	PR fin	CANTON	COMMUNE (S)	NATURE TRAVAUX	RÉALISATION Régie / Entreprise	MONTANT
75	14+440	17+650	QUERCY-ROUERGUE	St Antonin N-V	Déflachage-Réparations ponctuelles	Entreprise	60 000 €
75	23+000	23+800	QUERCY-ROUERGUE	Espinas	Déflachage-Reprofilage	Régie	3 300,00 €
75	37+232	40+736	QUERCY-ROUERGUE	Castanet	Mise en sécurité des aqueducs	Entreprise	20 000 €
75	43+052	43+052	QUERCY-ROUERGUE	Castanet	Réfection aqueduc	Entreprise	12 000 €
75 Ter	0	2+270	QUERCY-ROUERGUE	Ginals, Caylus	Déflachage-Reprofilage	Régie	2 200,00 €
76	3+700	8+000	AVEYRON-LÈRE, QUERCY-ROUERGUE	Saint Cirq, Montricoux	Réparations ponctuelles	Régie	3 600,00 €
77	19+000	32+700	MONTECH	Monbequi, Montbartier, Bressols	Déflachage-Réparations Ponctuelles	Régie	4 840,00 €
77	35+000	35+000	MONTAUBAN I	Montauban	Réfection couche de roulement	Entreprise	20 000,00 €
78	0	13+000	AVEYRON-LÈRE, QUERCY-AVEYRON	Montricoux, Bioule, Réalville	Réparations ponctuelles	Régie	2 400,00 €
78	24+755	33+723	PAYS DE SERRES SUD- QUERCY	Lafrançaise, Piquecos	Déflachage-Réparations ponctuelles	Régie	3 000 €
79	4+950	10+670	CASTELSARRASIN	Les Barthes, Labastide-du-Temple, La Ville-Dieu-du-Temple, Castelsarrasin	Déflachage-Reprofilage	Régie	7 150 €
79	10+670	11+095	BEAUMONT-DE-LOMAGNE	Saint-Porquier	Déflachage-Reprofilage	Régie	550 €
81	0+000	12+920	PAYS DE SERRES SUD- QUERCY	Cazes-Mondenard, Lauzerte	Déflachage-Réparations ponctuelles	Régie	22 100 €
84	7+900	16+626	QUERCY-ROUERGUE	Parisot, Castanet	Déflachage-Réparations ponctuelles	Régie	3 500,00 €

Envoyé en préfecture le 12/04/2018

Reçu en préfecture le 12/04/2018

Affiché le

SLOK

ID : 082-228200010-20180404-CD20180404_22-DE

VOIRIE DÉPARTEMENTALE

ENTRETIEN CHAUSSEE - PROGRAMME D'INTERVENTION 2018

RD	PR début	PR fin	CANTON	COMMUNE (S)	NATURE TRAVAUX	RÉALISATION Régie / Entreprise	MONTANT
86	0+000	9+384	GARONNE-LOMAGNE BRULHOIS	Puygaillard-de-Lomagne, Saint- Jean-du-Bouzet, Lachapelle, Poupas	Réparations ponctuelles	Régie	6 000 €
87	4+155	5+730	TARN TESCOU QUERCY VERT	Varennès	Déflachage-Réparations Ponctuelles	Régie	960,00 €
88	8+899	11+916	GARONNE-LOMAGNE BRULHOIS	Lachapelle, Mansonville	Réparations ponctuelles	Régie	9 300 €
90	2+000	7+300	AVEYRON-LÈRE, QUERCY-AVEYRON	Caussade, Réalville	Déflachage-Réparations ponctuelles	Régie	12 550,00 €
92	0+000	2+908	MONTAUBAN III	Montauban	Déflachage-réparations ponctuelles	Régie	5 280,00 €
92	9+990	12+100	TARN TESCOU QUERCY VERT	Verlhac Tescou	Déflachage-Réparations Ponctuelles	Régie	220,00 €
97	1+110	6+740	QUERCY-ROUERGUE	Caylus, Lacapelle-Livron, Loze	Réparations ponctuelles	Régie	2 400,00 €
97	11+170	15+340	QUERCY-ROUERGUE	Puylagarde	Déflachage-Réparations ponctuelles	Régie	4 600,00 €
98	0+000	8+000	BEAUMONT-DE-LOMAGNE	Beaumont-de Lomagne, Escazeaux, Gariès	Réparations ponctuelles	Régie	4 800 €
100	0+000	4+780	VERDUN-SUR-GARONNE	Savenès	Réparations ponctuelles	Régie	2 400 €
101	4+000	8+000	MOISSAC	Moissac	Réparations ponctuelles	Régie	2 400 €
106 Bis	0	4+916	QUERCY-ROUERGUE	Laguépie	Réparations ponctuelles	Régie	2 400,00 €
108	0+000	6+500	MONTECH	Montech, Lacourt-Saint-Pierre	Réparations ponctuelles	Régie	1 980,00 €
110	0+000	7+760	MONTECH	Finhan, Montech, Montbartier	Déflachage-Réparations Ponctuelles	Régie	2 860,00 €

Envoyé en préfecture le 12/04/2018

Reçu en préfecture le 12/04/2018

Affiché le

SLOK

ID : 082-228200010-20180404-CD20180404_22-DE

VOIRIE DÉPARTEMENTALE

ENTRETIEN CHAUSSEE - PROGRAMME D'INTERVENTION 2018

RD	PR début	PR fin	CANTON	COMMUNE (S)	NATURE TRAVAUX	RÉALISATION Régie / Entreprise	MONTANT
115 E	0	1+285	TARN-TESCOU-QUERCY VERT	Bruniquel	Déflachage-Réparations ponctuelles	Régie	820,00 €
116e	0+610	0+650	VALENCE	Pommevic	Déflachage -Réparation ponctuelles	Entreprise	1 900 €
116	6+575	6+605	VALENCE	Pommevic, Malause	Déflachage -Réparation ponctuelles	Entreprise	10 000 €
656	11+000	21+830	PAYS DE SERRES SUD- QUERCY	Montaigu-de-Quercy, Valeilles, Saint-Beauzeil, Roquecor	Déflachage-Réparations ponctuelles	Régie	2 400 €
813	15+000	15+000	MONTECH	Montech	Réfection couche de roulement	Entreprise	38 000,00 €
813	41+756	42+900	VALENCE	Boudou	Fraisage de chaussée – Réparations ponctuelles	Entreprise	9 000 €
813	42+900	43+581	GARONNE-LOMAGNE- BRULHOIS	Malause	Fraisage de chaussée – Réparations ponctuelles	Entreprise	9 000 €
820	17+500	17+700	AVEYRON-LÈRE	Caussade	Réfection couche de roulement	Entreprise	40 000 €
820	58+400	62+160	VERDUN-SUR-GARONNE	Canals, Grisolles	Réparations ponctuelles	Régie	3 600 €
927	8+246	10+647	QUERCY AVEYRON	Villemade	réparations ponctuelles	Régie	4 200,00 €
927	20+001	21+027	PAYS DE SERRES SUD- QUERCY	Lafrançaise	Déflachage-Réparations ponctuelles	Régie	4 800 €
927	21+027	22+287	MOISSAC	Lizac	Déflachage-Réparations ponctuelles	Régie	2 400 €
928	25+000	29+500	BEAUMONT-DE-LOMAGNE	Larrazet, Sérignac	Réparation de chaussée en enrobé	Entreprise	120 000 €
930	11+500	12+500	TARN TESCOU QUERCY VERT	Orgueil	Réparations ponctuelles	Régie	2 640,00 €

Envoyé en préfecture le 12/04/2018

Reçu en préfecture le 12/04/2018

Affiché le

SLO

ID : 082-228200010-20180404-CD20180404_22-DE

VOIRIE DÉPARTEMENTALE

ENTRETIEN CHAUSSEE - PROGRAMME D'INTERVENTION 2018

RD	PR début	PR fin	CANTON	COMMUNE (S)	NATURE TRAVAUX	RÉALISATION Régie / Entreprise	MONTANT
930	1+200	7+300	MONTECH	Bressols	Réparations ponctuelles	Régie	2 640,00 €
958	41+659	49+000	TARN-TESSOU-QUERCY VERT, AVEYRON-LÈRE	Nègrepelisse, Puygaillard de Quercy	Réparations ponctuelles	Régie	2 400,00 €
958	62+082	62+465	MONTAUBAN II	Montauban	Entretien 2 îlots centraux	Entreprise	1 500,00 €
958	62+082	62+465	MONTAUBAN II	Montauban	Balayage mécanique	Entreprise	1 000,00 €
958	65+490	65+495	MONTAUBAN I	Montauban	Purges localisées	Entreprise	2 000,00 €
958	65+500	67+174	MONTAUBAN I	Montauban	Réparations ponctuelles	Régie	1 200 €
958	67+174	70+919	MONTECH	Montbeton	Réparations ponctuelles	Régie	1 200 €
958	70+919	81+404	CASTELSARRASIN	La Ville-Dieu-du-Temple, Castelsarrasin	Réparations ponctuelles	Régie	2 100 €
958	75+250	75+990	CASTELSARRASIN	La Ville-Dieu-du Temple	Réparation de chaussée en enrobé	Entreprise	30 000 €
959	15+200	15+600	QUERCY-AVEYRON	L'Honor de Cos	Déflachage-Reprofilage	Régie	1 650,00 €
959	23+295	23+940	MONTAUBAN II	Montauban	réparations ponctuelles	Régie	1 800,00 €
959	23+295	23+415	MONTAUBAN II	Montauban	Réfection couche de roulement	Entreprise	17 000,00 €
964	0	15+557	TARN-TESSOU-QUERCY VERT, AVEYRON-LÈRE	Caussade, Montricoux, Bruniquel	Déflachage-Réparations ponctuelles	Régie	12 350,00 €
999	10+710	13+313	MONTAUBAN III	Montauban	réparations ponctuelles	Régie	7 800,00 €

Envoyé en préfecture le 12/04/2018

Reçu en préfecture le 12/04/2018

Affiché le

SLOK

ID : 082-228200010-20180404-CD20180404_22-DE

ANNEXE N° 7

VOIRIE DÉPARTEMENTALE

ENTRETIEN CHAUSSEE - PROGRAMME D'INTERVENTION 2018

RD	PR début	PR fin	CANTON	COMMUNE (S)	NATURE TRAVAUX	RÉALISATION Régie / Entreprise	MONTANT
999	16+440	16+865	MONTAUBAN III	Montauban	Balayage mécanique	Entreprise	1 000,00 €

MONTANT RÉGIE	437 220 €
---------------	-----------

MONTANT ENTREPRISE	682 650 €
--------------------	-----------

MONTANT TOTAL	1 119 870
---------------	-----------

VOIRIE DÉPARTEMENTALE

ENTRETIEN SIGNALISATION HORIZONTALE – PROGRAMME D'INTERVENTION 2018 – SUBDIVISION DE

RD	PR début	PR fin	CANTON	COMMUNE (S)	TRAVAUX (Axe, guidage ou rives) Longueur de la section	RÉALISATION Régie / Entreprise	MONTANT
5	0	7+231	QUERCY-ROUERGUE	Septfonds, St Antonin Noble Val	Rives - 7 250 m	Régie	2 900 €
6	0+000	3+493	TARN TESCOU QUERCY VERT	Labastide St Pierre	Axe - 3493 ml	Régie	525 €
6	3+493	5+473	VERDUN / GARONNE	Campsas	Axe - 1980 ml	Régie	300 €
6	5+535	9+780	VERDUN-SUR-GARONNE	Dieupentale	Axe - 4 245 ml	Régie	640 €
6	9+780	12+05	VERDUN-SUR-GARONNE	Verdun-sur-Garonne	Rives - 2 270 ml	Régie	900 €
6	12+050	24+015	VERDUN-SUR-GARONNE	Verdun-sur-Garonne, Savènes, Bouillac, Beaupuy	Axe - 11 965 ml	Régie	1 800 €
7	25+000	27+086	VALENCE	Bourg-de-Visa	Axe - 2090 ml	Entreprise	3 000 €
7	27+086	40+882	PAYS DE SERRES SUD-QUERCY	Lacour, Roquecor, Montaignu-de-Quercy	Axe - 13800 ml	Entreprise	16 000 €
8	2+640	7+912	MONTAUBAN III	Montauban	Rives - 5272 ml	Entreprise	6 500 €
8	7+912	21+230	TARN TESCOU QUERCY VERT	Léojac-Belegarde, Saint-Nauphary, La Salvetat-Belmontet, Monclar-De-Quercy	Rives - 13318 ml	Entreprise	16 500 €
8	21+230	28+765	TARN TESCOU QUERCY VERT	Monclar-De-Quercy, Puygaillard-De-Quercy	Axe - 7535 ml	Entreprise	2 000 €
11	5+600	11+500	GARONNE-LOMAGNE BRULHOIS	Poupas, Lachapelle, Mansonville	Guidage - 5 900 ml	Régie	150 €
11	19+770	24+120	GARONNE-LOMAGNE-BRULHOIS	Auvillar	Axe - 4350 ml	Régie	1 500 €
12	0+000	3+900	CASTELSARRASIN	Castelsarrasin, St Aignan	Rives - 3 900 ml	Régie	1 550 €
12	27+485	30+090	GARONNE-LOMAGNE-BRULHOIS	Donzac	Axe - 2605 ml	Régie	900 €

Envoyé en préfecture le 12/04/2018

Reçu en préfecture le 12/04/2018

Affiché le

ID : 082-228200010-20180404-CD20180404_22-DE

VOIRIE DÉPARTEMENTALE

ENTRETIEN SIGNALISATION HORIZONTALE – PROGRAMME D'INTERVENTION 2018 – SUBDIVISION DE

RD	PR début	PR fin	CANTON	COMMUNE (S)	TRAVAUX (Axe, guidage ou rives) Longueur de la section	RÉALISATION Régie / Entreprise	MONTANT
13	0+000	3+705	TARN TESCOU QUERCY VERT	Labastide St Pierre, Orgeuil	Axe – 3705 ml	Régie	550 €
16	0+000	3+900	MOISSAC	Moissac, Montesquieu	Axe – 3900 ml	Entreprise	3 000 €
16	3+900	23+076	PAYS DE SERRES SUD-QUERCY	Durfort-Lacapelette, Cazes-Mondenard, Sauveterre	Axe – 19180 ml	Entreprise	14 500 €
17	1+000	16+400	QUERCY-ROUERGUE, QUERCY-AVEYRON	Caussade, Monteils, Cayriech, Puylaroque, Lapenche	Axe – 15 400 ml	Régie	2 300 €
18	0+000	9+460	BEAUMONT-DE-LOMAGNE	Marignac, Faudoas, Goas, Le Causé	Axe – 9 460 ml	Régie	1 400 €
20	0+000	0+810	PAYS DE SERRES SUD-QUERCY	Lafrançaise	Rives - 810 ml	Régie	400 €
20	37+744	51+063	QUERCY-ROUERGUE	Puylaroque, Caylus	Axe – 13 400 ml	Régie	2 000 €
21 E	0+000	0+542	MONTAUBAN III	Montauban	Axe – 542 ml	Régie	200 €
21 E	0+542	2+633	MONTAUBAN III	Montauban	Rives – 2091 ml	Régie	800 €
21	0+640	2+785	MONTAUBAN III	Montauban	Rives – 2145 ml	Entreprise	2 300 €
21	15+892	17+052	TARN TESCOU QUERCY VERT	Villebrumier	Rives – 1181ml	Régie	200 €
21	17+052	18+874	TARN TESCOU QUERCY VERT	Villebrumier	Axe – 1822ml	Régie	280 €
22	0	12+500	QUERCY-ROUERGUE, QUERCY-AVEYRON, AVEYRON-LÈRE	Molières, Auty, Montalzat, Caussade, St Vincent d' Autejac.	Axe – 12 500 m	Régie	1 900 €
25	12+081	16+556	GARONNE-LOMAGNE BRULHOIS	Lavit-de-Lomagne, Gensac	Axe – 4 475 ml	Régie	650 €
25	16+556	28+897	BEAUMONT-DE-LOMAGNE	Coutures, Fajolles, Sérignac, Larrazet	Axe – 12 341 ml	Régie	1 850 €

Envoyé en préfecture le 12/04/2018

Reçu en préfecture le 12/04/2018

Affiché le

ID : 082-228200010-20180404-CD-20180404_22-DE

VOIRIE DÉPARTEMENTALE

ENTRETIEN SIGNALISATION HORIZONTALE – PROGRAMME D'INTERVENTION 2018 – SUBDIVISION DE

RD	PR début	PR fin	CANTON	COMMUNE (S)	TRAVAUX (Axe, guidage ou rives) Longueur de la section	RÉALISATION Régie / Entreprise	MONTANT
25	28+897	37+790	VERDUN-SUR-GARONNE	St Sardos, Mas-Grenier	Axe – 8 893 ml	Régie	1 400 €
26	0+000	18+687	VERDUN-SUR-GARONNE	Aucamville, Verdun-sur-Garonne, Mas-Grenier	Rives – 18 687 ml	Régie	7 500 €
26	18+687	31+674	BEAUMONT-DE-LOMAGNE	Bourret, Cordes-Tolosannes, Garganvillar, Castelferrus	Rives – 12 987 ml	Régie	5 200 €
26	31+674	41+536	GARONNE-LOMAGNE BRULHOIS	Saint-Aignan, Castelmayran, St Nicolas de la Grave, Malause	Rives – 9 862 ml	Régie	4 000 €
26 Bis	0+000	1+675	GARONNE-LOMAGNE BRULHOIS	Saint-Nicolas de la Grave, Malause	Rives – 1 675 ml	Régie	680 €
30	2+891	9+017	VALENCE	Perville, Lamagistère	Axe – 6 126 ml	Régie	2 000 €
30	9+017	21+325	GARONNE-LOMAGNE-BRULHOIS	Donzac, Dunes, Sistels	Axe – 12 308 ml	Régie	3 000 €
35	0	15+747	AVEYRON-LÈRE, TARN-TESSOU-QUERCY VERT	Monclar de Quercy, Vaissac, Nègrepelisse	Axe – 15 900 m	Régie	2 400 €
36	11+867	16+270	TARN TESCOU QUERCY VERT	Nohic	Axe – 4403 ml	Régie	660 €
40	16+000	22+500	QUERCY-AVEYRON	Mirabel, Réalville	Axe – 6 500 m	Régie	1 000 €
41	0+000	4+833	MOISSAC	Moissac, Montesquieu	Axe – 4 833 ml	Régie	2 000 €
41	4+833	17+885	PAYS DE SERRES SUD-QUERCY	Miramont-de-Quercy, Touffailles, Lauzerte, Montagu-de-Quercy	Axe – 13 052 ml	Entreprise	1 300 €
44	0+000	19+217	BEAUMONT-DE-LOMAGNE	Le Causé, Gariès, Escazeaux, Beaumont-de-Lomagne, Vigueron, Belbèse, Larrazel	Guidage – 19 217 m	Régie	480 €
45	12+040	13+925	CASTELSARRASIN	Castelsarrasin	Rives – 1 885 ml	Régie	760 €
49	3+350	6+415	VERDUN-SUR-GARONNE	Grisolles	Rives – 3 065 ml	Régie	1 200 €

Envoyé en préfecture le 12/04/2018

Reçu en préfecture le 12/04/2018

Affiché le

ID : 082-228200010-20180404-CD20180404_22-DE

VOIRIE DÉPARTEMENTALE

ENTRETIEN SIGNALISATION HORIZONTALE – PROGRAMME D'INTERVENTION 2018 – SUBDIVISION DE

RD	PR début	PR fin	CANTON	COMMUNE (S)	TRAVAUX (Axe, guidage ou rives) Longueur de la section	RÉALISATION Régie / Entreprise	MONTANT
51	0+000	9+860	MONTECH	Montbeton Lacourtst Pierre Escatalens	Axe – 9 860 ml	Régie	1 500 €
61	0+000	18+305	BEAUMONT-DE-LOMAGNE	Beaumont-de-Lomagne, Sérignac, Garganvillar, Castelferrus	Axe – 18 305 ml	Régie	2 750 €
62	0+000	7+650	VERDUN-SUR-GARONNE	Verdun-sur-Garonne, Savenés, Bouillac	Guidage – 7 650 ml	Régie	190 €
66	12+483	23+543	QUERCY-AVEYRON	Albias, Saint Etienne de Tulmont	Axe – 10 900 m	Régie	1 600 €
67	0+000	7+994	GARONNE-LOMAGNE BRULHOIS	Castera-Bouzet, Asques, Saint-Michel	Guidage – 7 994 ml	Régie	200 €
69	13+555	22+400	QUERCY AVEYRON	Lamothe-Capdeville	Axe – 8 845 ml	Régie	1 320 €
69	22+400	23+703	MONTAUBAN I	Montauban	Axe – 1 305 ml	Régie	200 €
70	0+000	0+284	MONTAUBAN III	Montauban	Axe – 284 ml	Régie	150 €
70	0+284	5+585	MONTAUBAN II	Montauban	Axe – 5 300 ml	Régie	800 €
70	5+585	25+000	TARN TESCOU QUERCY VERT	Léojac-Belegarde, Genebrières, La Salvetat-Belmontet, Monclar-De-Quercy, Pygailard-De-Quercy	Axe – 19 415 ml	Régie	2 850 €
72	0+000	3+062	MOISSAC	Moissac	Axe – 3 062 ml	Régie	800 €
72	3+062	14+676	CASTELSARRASIN	Castelsarrasin, Les Barthes, Meauzac, Barry-d'Islemade	Axe – 11 614 ml	Régie	1 750 €
72	14+676	16+849	MONTECH	Albefeulle-Lagarde	Axe – 2 173 ml	Régie	350 €
72	16+849	21+809	MONTAUBAN 1	Montauban	Axe – 4 960 ml	Régie	750 €
77	0+000	6+758	BEAUMONT-DE-LOMAGNE	Gariès, Escazeaux	Guidage – 6 758 ml	Régie	170 €

Envoyé en préfecture le 12/04/2018

Reçu en préfecture le 12/04/2018

Affiché le

ID : 082-228200010-20180404-CD20180404_22-DE

SLOK

VOIRIE DÉPARTEMENTALE

ENTRETIEN SIGNALISATION HORIZONTALE – PROGRAMME D'INTERVENTION 2018 – SUBDIVISION DE

RD	PR début	PR fin	CANTON	COMMUNE (S)	TRAVAUX (Axe, guidage ou rives) Longueur de la section	RÉALISATION Régie / Entreprise	MONTANT
77	6+758	8+840	VERDUN-SUR-GARONNE	Bouillac	Guidage – 2 082 m	Régie	50 €
77	8+840	12+272	BEAUMONT-DE-LOMAGNE	Comberouger	Guidage – 3 432 m	Régie	85 €
77	12+272	18+276	VERDUN-SUR-GARONNE	St Sardos, Mas-Grenier	Guidage – 6 004 m	Régie	150 €
77	21+300	33+745	MONTECH	Monbéqui Montbartier Montech Bressols	Axe – 12 445 ml	Régie	1 800 €
77	33+745	35+375	MONTAUBAN 1	Montauban	Axe – 1 630 ml	Régie	240 €
78	0	10+098	AVEYRON-LÈRE	Montricoux, Bioule	Axe – 10 160 m	Régie	1 500 €
78	16+581	24+693	QUERCY AVEYRON	Lamothe Capdeville, L'honor De Cos	Axe – 8112 ml	Régie	1 200 €
78	24+755	30+595	QUERCY-AVEYRON	Piquecos, Montastruc	Axe – 5 840 ml	Régie	1 600 €
78	30+595	33+730	PAYS DE SERRES SUD-QUERCY	Lafrançaise	Axe – 3 135 ml	Régie	1 100 €
81	0+000	13+134	PAYS DE SERRES SUD-QUERCY	Lauzerte, Cazes-Mondenard	Axe – 13 134 ml	Entreprise	7 800 €
84	7+900	16+626	QUERCY-ROUERGUE	Parisot, Castanet	Axe – 8 750 m	Régie	1 300 €
86	0+000	9+384	GARONNE-LOMAGNE BRULHOIS	Puygaillard-de-Lomagne, St Jean-du-Bouzet, Lachapelle, Poupas	Guidage – 9 384 m	Régie	230 €
88	0+000	11+925	GARONNE-LOMAGNE BRULHOIS	Gramont, Marsac, Poupas, Lachapelle, Mansonville	le, Axe – 11 925 ml	Régie	1 800 €
89	0+000	15+473	GARONNE-LOMAGNE BRULHOIS	Montgaillard, Marsac, Poupas, Lachapelle, St Jean-du-Bouzet, Mansonville, Bardigues	Guidage – 15 473 ml	Régie	390 €
92	0+000	2+908	MONTAUBAN III	Montauban	Guidage - 2 908 m	Régie	75 €

Envoyé en préfecture le 12/04/2018

Reçu en préfecture le 12/04/2018

Affiché le

SLO

ID : 082-228200010-20180404-CD20180404_22-DE

VOIRIE DÉPARTEMENTALE

ENTRETIEN SIGNALISATION HORIZONTALE – PROGRAMME D'INTERVENTION 2018 – SUBDIVISION DE

RD	PR début	PR fin	CANTON	COMMUNE (S)	TRAVAUX (Axe, guidage ou rives) Longueur de la section	RÉALISATION Régie / Entreprise	MONTANT
92	2+908	12+835	TARN TESCOU QUERCY VERT	Saint-Nauphary, Verlhac-Tescou	Guidage - 9 427 ml	Régie	225 €
94	0+000	5+000	VERDUN-SUR-GARONNE	Canals, Fabas	Axe – 5 000 ml	Régie	750 €
94	11+190	19+835	TARN TESCOU QUERCY VERT	Reynies, St Nauphary	Axe – 8 645 ml	Régie	1 290 €
94 Bis	0+000	0+560	VERDUN-SUR-GARONNE	Canals	Axe – 560 ml	Régie	85 €
100	0+000	4+822	VERDUN-SUR-GARONNE	Savenès	Guidage – 4 822 ml	Régie	120 €
104	0+000	0+910	CASTELSARRASIN	Castelsarrasin	Axe – 910 ml	Régie	140 €
108	0+000	6+930	MONTECH	Montech, Lacourt St Pierre, Montbeton	Axe – 6 930 ml	Régie	1 050 €
113	0+000	1+659	BEAUMONT-DE-LOMAGNE	Maubec	Guidage – 1 659 ml	Régie	40 €
115	0	26+740	TARN-TESCOU-QUERCY VERT, QUERCY-ROUERGUE	Varen, Montrosier (81), Feneuyrols, Saint-Antonin N-V, Bruniquet	Rives – 26 800 ml	Entreprise	28 000 €
115	39+370	44+317	AVEYRON-LÈRE	Nègrepelisse, Saint Etienne de Tulmont, Montauban	Rives – 5 000 ml	Entreprise	7 000 €
116	0+000	6+078	VALENCE	Valence, Goudounville, Pommevic	Axe – 6 078 ml	Régie	2 000 €
116	6+078	8+850	MOISSAC	Malause	Axe – 2 772 ml	Régie	900 €
116E	0+000	0+750	VALENCE	Pommevic	Axe – 750 ml	Régie	300 €
118	0+000	3+189	MOISSAC	Moissac	Rives – 3 189 ml	Régie	2 700 €
118	3+189	7+850	CASTELSARRASIN	Castelsarrasin	Rives – 4 661 ml	Régie	4 500 €

Envoyé en préfecture le 12/04/2018

Reçu en préfecture le 12/04/2018

Affiché le

SLOK

ID : 082-228200010-20180404-CD20180404_22-DE

VOIRIE DÉPARTEMENTALE

ENTRETIEN SIGNALISATION HORIZONTALE – PROGRAMME D'INTERVENTION 2018 – SUBDIVISION DE

RD	PR début	PR fin	CANTON	COMMUNE (S)	TRAVAUX (Axe, guidage ou rives) Longueur de la section	RÉALISATION Régie / Entreprise	MONTANT
813	0+000	3+945	VERDUN / GARONNE	Grisolles, Canals, Dieupentale	Rives – 3 945 ml	Entreprise	4 900 €
813	3+945	17+345	MONTECH	Bessens, Monbéqui, Finhan, Montech	Rives – 13 400 ml	Entreprise	16 600 €
813	17+345	17+410	MONTECH	Montech	Rives – 65 ml	Régie	40 €
813	17+410	22+794	BEAUMONT-DE-LOMAGNE	Escatalens, St Porquier	Rives – 5 384 ml	Régie	2 150 €
813	22+794	30+015	CASTELSARRASIN	Castelsarrasin	Rives – 7 221 ml	Régie	2 900 €
813	32+221	38+118	MOISSAC	Moissac	Rives – 8 897 ml	Entreprise	8 900 €
813	38+118	42+900	VALENCE	Boudou	Rives – 4 782 ml	Entreprise	7 400 €
813	42+900	46+1012	GARONNE-LOMAGNE-BRULHOIS	Malause	Rives – 4 112 ml	Entreprise	6 000 €
813	46+1012	61+688	VALENCE	Pommevic, Goudourville, Valence d'Agen, Golfch, Lamagistère	Rives – 14 700 ml	Entreprise	20 800 €
820	0	19+770	AVEYRON-LERE, QUERCY-AVEYRON	Montpezat de Quercy, Montalzat, Caussade, Réalville	Axe – 19 800 ml	Entreprise	36 000 €
820	23+035	30+260	QUERCY-AVEYRON	Nègrepelisse, Cayrac, Albias	Axe – 7 200 ml	Entreprise	14 000 €
820	51+000	52+249	TARN-TESSOU-QUERCY VERT	Labastide-Saint-Pierre	Rives – 1 249 ml	Entreprise	3 000 €
820	52+249	53+464	MONTECH	Montbartier	Rives – 1 215 ml	Entreprise	3 000 €
820	53+464	64+760	VERDUN-SUR-GARONNE	Campsas, Dieupentale, Canals, Grisolles, Pompignan	Rives – 11 296 ml	Entreprise	29 000 €
922	0	2+562	QUERCY-ROUERGUE	Laguépie	Axe – 2 500 ml	Régie	400 €

Envoyé en préfecture le 12/04/2018

Reçu en préfecture le 12/04/2018

Affiché le

ID : 082-228200010-20180404-CD20180404_22-DE

VOIRIE DÉPARTEMENTALE

ENTRETIEN SIGNALISATION HORIZONTALE – PROGRAMME D'INTERVENTION 2018 – SUBDIVISION DE

RD	PR début	PR fin	CANTON	COMMUNE (S)	TRAVAUX (Axe, guidage ou rives) Longueur de la section	RÉALISATION Régie / Entreprise	MONTANT
926	1+080	35+014	QUERCY-ROUERGUE	Monteils, Septfonds, Lavaurette, Saint Antonin N-V, Caylus, Lacapelle-Livron, Parisot, Puylagarde	Rives – 34 000 ml	Entreprise	34 000 €
926 E	0	2+420	AVEYRON-LERE, QUERCY-ROUERGUE	Monteils, Caussade	Rives – 2 400 ml	Entreprise	6 000 €
927	0+335	6+894	MONTAUBAN I	Montauban	Rives – 6559 ml	Régie	2 600 €
927	6+894	10+780	QUERCY AVEYRON	Villemade	Rives – 3886 ml	Régie	1 520 €
927	18+970	27+930	MOISSAC	Moissac, Lizac	Rives – 8 960 ml	Entreprise	13 300 €
928	0+000	5+785	MONTAUBAN I	Montauban	Rives – 5 785 ml	Régie	2 320 €
928	5+785	15+710	MONTECH	Montech, Escatalens, Lacourt St Pierre	Axe – 9 925 ml	Régie	3 960 €
928	16+556	41+855	BEAUMONT-DE-LOMAGNE	Bourret, Larrazet, Sérignac, Beaumont-de-Lomagne, Gimat, Marignac	Rives – 25 299 ml	Régie	10 000 €
928E	1+400	2+830	BEAUMONT-DE-LOMAGNE	Bourret	Rives – 1 430 ml	Régie	550 €
928 E1	0+000	0+460	MONTECH	Montech	Axe – 460 ml	Régie	80 €
930	0+000	0+784	MONTAUBAN 1	Montauban	Rives – 784 ml	Régie	500 €
930	0+784	3+333	MONTECH	Bressols	Rives – 2 549 ml	Régie	1 000 €
930	3+333	15+908	TARN TESCOU QUERCY VERT	Labastide St Pierre, Orgueil, Nohic	Rives – 12 575 ml	Régie	5 000 €
953	31+000	38+800	VALENCE	Golfech, Valence, Espalais	Rives – 7 800 ml	Entreprise	11 200 €
953	38+800	43+190	GARONNE-LOMAGNE-BRULHOIS	Saint-Loup, Auillar	Rives – 4390 ml	Entreprise	5 800 €

Envoyé en préfecture le 12/04/2018

Reçu en préfecture le 12/04/2018

Affiché le

SLO

ID : 082-228200010-20180404-CD20180404_22-DE

VOIRIE DÉPARTEMENTALE

ENTRETIEN SIGNALISATION HORIZONTALE – PROGRAMME D'INTERVENTION 2018 – SUBDIVISION DE

RD	PR début	PR fin	CANTON	COMMUNE (S)	TRAVAUX (Axe, guidage ou rives) Longueur de la section	RÉALISATION Régie / Entreprise	MONTANT
953A	0+000	1+588	VALENCE	Valence	Rives – 1 588 ml	Entreprise	1 000 €
958	9+693	10+300	QUERCY-ROUERGUE	Varen	Rives – 600 ml	Entreprise	700 €
958	11+612	12+433	QUERCY-ROUERGUE	Varen	Rives – 820 ml	Entreprise	800 €
958	27+874	41+100	AVEYRON-LERE, QUERCY-ROUERGUE	Saint Antonin N-V, Cazals, Penne, Montricoux	Axe – 13 200 ml	Régie	5 300 €
958	65+507	67+174	MONTAUBAN 1	Montauban	Rives 1 667 ml	Régie	650 €
958	67+174	70+919	MONTECH	Montbeton	Rives – 3 745 ml	Régie	1 500 €
958	70+919	81+452	CASTELSARRASIN	La Ville-Dieu du Temple, Castelsarrasin	Rives – 10 533 ml	Régie	4 200 €
959	11+845	14+300	QUERCY-AVEYRON	L'Honor de Cos	Rives – 2 460 ml	Régie	1 000 €
959	17+520	24+957	MONTAUBAN I	Montauban	Rives – 7437 ml	Régie	3 000 €
964	11+575	21+600	TARN-TESCOU-QUERCY VERT	Bruniquel	Axe – 9 640 ml	Régie	1 500 €
999	0+000	10+710	TARN TESCOU QUERCY VERT	Verlhac Tescou, Varennes, Saint Nauphary	Rives – 10710 ml	Régie	4 000 €
999	10+710	16+910	MONTAUBAN III	Montauban	Rives –6200 ml	Régie	2 480 €
MONTANT REGIE							153 625
MONTANT ENTREPRISE							330 300
MONTANT TOTAL							483 925

Envoyé en préfecture le 12/04/2018

Reçu en préfecture le 12/04/2018

Affiché le

ID : 082-228200010-20180404-CD20180404_22-DE

VOIRIE DÉPARTEMENTALE
ENTRETIEN PLANTATIONS D'ALIGNEMENT – PROGRAMME D'INTERVENTION 2018

RD	PR début	PR fin	CANTON	COMMUNE	NATURE TRAVAUX	REALISATION Régie/Entreprise	MONTANT
2	19+000	19+030	PAYS DE SERRES SUD-QUERCY	Lauzerte	Abattage	Entreprise	2 000 €
6	4+000	4+360	VERDUN	Campsas	Nettoyage de couronne	Entreprise	8 800 €
6	8+500	9+000	VERDUN-SUR-GARONNE	Dieupentale	Rabattement de couronne	Entreprise	4 800 €
7	26+400	26+440	PAYS DE SERRES SUD-QUERCY	Bourg-de-Visa	Abattage	Entreprise	3 000 €
10	0+036	0+376	GARONNE-LOMAGNE-BRULHOIS	Saint-Loup	Rabattement de couronne	Entreprise	12 000 €
11	22+238	22+243	VALENCE	Valence, Espalais	Enlèvement gourmands	Régie	650 €
11	23+243	23+781	VALENCE	Valence, Espalais	Nettoyage de couronne	Entreprise	7 700 €
11e	0+019	0+241	VALENCE	Valence	Enlèvement gourmands	Régie	450 €
14	3+200	3+410	BEAUMONT-DE-LOMAGNE	Labourgade	Nettoyage de couronne	Entreprise	1 500 €
16	0+000	3+969	MOISSAC	Moissac, Montesquieu	Enlèvement gourmands	Régie	250 €
16	3+969	7+157	PAYS DE SERRES SUD-QUERCY	Durfort-Lacapelette	Enlèvement gourmands	Régie	200 €
16	6+000	6+780	PAYS DE SERRES SUD-QUERCY	Durfort-Lacapelette	Rabattement de couronne	Entreprise	5 000 €
20	26+375	28+050	QUERCY-AVEYRON	Montpezat de Quercy	Nettoyage de couronne	Entreprise	11 000 €
26	5+200	7+500	VERDUN-SUR-GARONNE	Verdun-sur-Garonne	Rabattement de couronne	Entreprise	15 400 €
26	30+586	31+674	BEAUMONT-DE-LOMAGNE	Castelferrus	Nettoyage de couronne	Entreprise	4 000 €

Envoyé en préfecture le 12/04/2018

Reçu en préfecture le 12/04/2018

Affiché le

SLO

ID : 082-228200010-20180404-CD20180404_22-DE

VOIRIE DÉPARTEMENTALE
ENTRETIEN PLANTATIONS D'ALIGNEMENT – PROGRAMME D'INTERVENTION 2018

RD	PR début	PR fin	CANTON	COMMUNE	NATURE TRAVAUX	REALISATION Régie/Entreprise	MONTANT
26	31+674	32+630	GARONNE-LOMAGNE BRULHOIS	Saint-Aignan	Nettoyage de couronne	Entreprise	6 000 €
33	8+000	9+475	QUERCY-ROUERGUE	Caylus	Rétablissement de gabarit	Régie	3 000 €
40	22+315	22+465	QUERCY-AVEYRON	Réalville	Nettoyage de couronne	Entreprise	2 000 €
58	4+800	5+070	PAYS DE SERRES SUD- QUERCY	Montbarla	Abattage	Entreprise	2 000 €
63	11+222	11+515	GARONNE-LOMAGNE BRULHOIS	Castelmayran, Saint-Aignan	Nettoyage de couronne	Entreprise	2 000 €
80	2+700	2+750	PAYS DE SERRES SUD- QUERCY	Saint-Amans-du-Pech	Abattage	Entreprise	1 000 €
94 Bis	0+000	0+800	VERDUN-SUR-GARONNE	Canals	Rabattement de couronne	Entreprise	4 800 €
813	31+009	32+221	CASTELSARRASIN	Castelsarrasin	Enlèvement gourmands	Régie	200 €
813	32+221	42+900	MOISSAC	Moissac, Boudou	Enlèvement gourmands	Régie	650 €
813	42+900	46+1012	GARONNE-LOMAGNE- BRULHOIS	Malause	Enlèvement gourmands	Régie	300 €
813	46+1012	61+688	VALENCE	Pommevic, Goudourville, Valence d'Agen, Golfèch, Lamagistère	Enlèvement gourmands	Régie	900 €
820	23+720	24+745	QUERCY-AVEYRON	Réalville	Nettoyage de couronne	Entreprise	4 500 €
926	1+080	5+670	QUERCY-ROUERGUE	Monteils, Septfonds	Nettoyage de couronne	Entreprise	18 000 €
927	0+905	1+270	MONTAUBAN I	Montauban	Enlèvement gourmands	Régie	300 €
927	18+980	28+588	PAYS DE SERRES SUD- QUERCY	Lafrançaise	Enlèvement gourmands	Régie	450 €

Envoyé en préfecture le 12/04/2018

Reçu en préfecture le 12/04/2018

Affiché le

ID : 082-228200010-20180404-CD20180404_22-DE

VOIRIE DÉPARTEMENTALE
ENTRETIEN PLANTATIONS D'ALIGNEMENT – PROGRAMME D'INTERVENTION 2018

RD	PR début	PR fin	CANTON	COMMUNE	NATURE TRAVAUX	REALISATION Régie/Entreprise	MONTANT
928	0+337	2+089	MONTAUBAN I	Montauban	Nettoyage de couronne	Entreprise	25 000 €
928	2+089	5+703	MONTAUBAN I	Montauban	Enlèvement gourmands	Régie	2 200 €
928	9+780	10+035	MONTECH	Montech	Nettoyage de couronne	Entreprise	12 000 €
928	10+035	14+000	MONTECH	Montech	Enlèvement gourmands	Régie	3 000 €
957	11+120	14+210	MOISSAC	Moissac	Nettoyage de couronne	Entreprise	18 000 €
953	8+935	8+935	PAYS DE SERRES SUD-QUERCY	Lauzerte	Abattage	Entreprise	1 000 €
959	3+140	3+300	QUERCY-AVEYRON	Molières	Nettoyage de couronne	Entreprise	3 500 €
959	16+746	17+425	QUERCY AVEYRON	L'Honor de Cos	Enlèvement gourmands	Entreprise	4 000 €
Divers RD			GARONNE-LOMAGNE BRULHOIS, BEAUMONT-DE-LOMAGNE, VERDUN-SUR-GARONNE, CASTELSARRASIN	Enlèvement de gourmands sur la totalité du patrimoine arboricole d'alignement		Régie	10 000 €

Reçu en préfecture

Affiché le

ID : 082-2282

Envoyé en préfecture le 12/04/2018

Reçu en préfecture le 12/04/2018

Affiché le

ID : 082-228200010-20180404-CD20180404_22-DE

SERVICE CONTINU

INTERVENTIONS D'URGENCE SUR LE RESEAU ROUTIER DEPARTEMENTAL

ANNÉE 2017

Secteur	Nombre d'interventions	Heures supplémentaires Normales	Heures supplémentaires Dimanche et Jours fériés	Heures supplémentaires de nuit 22h à 7h
MONTAUBAN-SUD	111	196,5	63	86,5
SAINT-ANTONIN-NOBLE-VAL MONTAUBAN-NORD	69	110	49,5	39,5
LAUZERTE VALENCE d'AGEN	109	177,5	52,5	50
CASTELSARRASIN VERDUN-sur-GARONNE	160	311,5	61,5	129,5
TOTAL	449	795,5	226,5	305,5

CREDITS D'ENTRETIEN ROUTIER 2018

ROUTES DEPARTEMENTALES

PROJET DE REPARTITION

SUBDIVISIONS	FOURNITURES DE VOIRIE 60633 sf 621	FOURNITURES DE VOIRIE 60633 VIAHIV 60633 sf 621	ENTRETIEN ET REPARATION PAR L'ENTREPRISE 61523 sf 621	ENTRETIEN ET REPARATION PAR L'ENTREPRISE VIAHIV 61523 sf 622	LOCATIONS MOBILIERES 6135 sf 621	TOTAL
CASTELSARRASIN	55 000 €	/	413 000 €	/	25 000 €	493 000 €
MONTAUBAN	37 000 €	/	246 000 €	/	22 000 €	305 000 €
SAINT-ANTONIN NOBLE-VAL	60 000 €	/	477 500 €	/	20 000 €	557 500 €
VALENCE D'AGEN	60 000 €	/	413 000 €	/	20 000 €	493 000 €
CENTRE TECHNIQUE DEPARTEMENTAL	740 000 €	/	3 000 €	/	5 000 €	748 000 €
BUDGET COMMUN	8 000 €	15 000 €	7 000 €	40 000 €	8 000 €	78 000 €
TOTAL	960 000 €	15 000 €	1 559 500 €	40 000 €	100 000 €	2 674 500 €

DEPARTEMENT DE TARN-ET-GARONNE

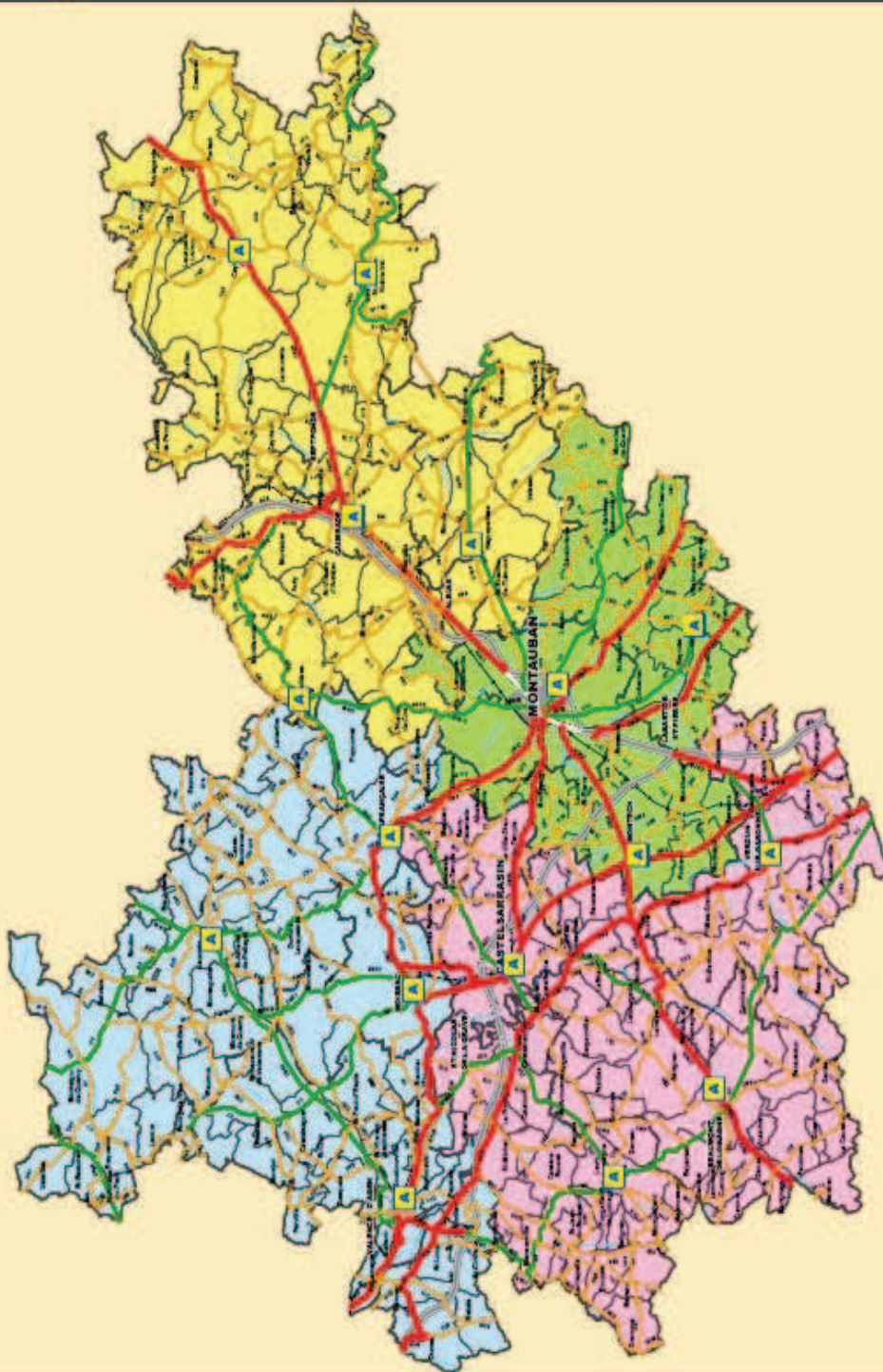
Voirie Départementale
Le Schéma Directeur
Les Subdivisions

Voirie

- Première catégorie
- Deuxième catégorie
- Troisième catégorie

Subdivisions

- CASTELSARRASIN
Tél. : 05-67-05-52-10
- MONTAUBAN
Tél. : 05-63-01-08-17
- ST-ANTONIN-NOBLE-VAL
Tél. : 05-63-30-00-33
- VALENCE-D'AGEN
Tél. : 05-63-34-74-22
- Antennes d'exploitation



Envoyé en préfecture le 12/04/2018

Reçu en préfecture le 12/04/2018

Affiché le

ID : 082-228200010-20180404-CD20180404_22-DE

SLO



Direction de l'Équipement et de l'Urbanisme
Service des Infrastructures
10 rue de la République
82000 MONTAUBAN

BÂTIMENTS DÉPARTEMENTAUX

L'ORGANISATION

Suite à la création de la Direction des Bâtiments départementaux en Octobre 2016, celle-ci s'est donc étoffée au cours de l'année 2017 par le biais de recrutements internes et externes :

- les deux techniciens du service éducation, dont leurs missions ont évolué en chargés d'opérations afin de prendre en charge le suivi des grosses opérations,
- un technicien supplémentaire chargé des opérations d'urgence dans les collèges et gymnases, qui réalise également le suivi de travaux pluriannuels sur ces sites,
- trois personnels administratifs permettant d'assurer le suivi comptable, le suivi immobilier et le secrétariat de toute la direction,
- une équipe de maintenance, composée d'un chef de service et de trois agents spécialisés (électricien, plombier et peintre/carreleur), est venue augmentée les effectifs, au cours de l'année 2017, afin de répondre aux demandes urgentes de réparation et d'effectuer des travaux en régie.

LE BUDGET

Le budget qui vous est proposé pour l'exercice 2018 est essentiellement axé sur les réponses aux besoins fondamentaux de nos services, aux contraintes réglementaires, tout en assurant la pérennité de notre patrimoine.

I – ENTRETIEN

L'ensemble du fonctionnement pour l'exploitation et la gestion des bâtiments départementaux représente un montant total de 1 305 900 € TTC au budget 2018.

Il est réparti ainsi :

- 26 % pour l'entretien et les petits travaux dans les établissements,
- 17 % pour les contrats d'entretien, vérification, contrôle, frais de gardiennage,
- 57 % pour les frais de locations immobilières.

II – TRAVAUX

1 – Travaux annuels :

Les travaux annuels correspondent essentiellement à des travaux liés à la sécurité, à des mises aux normes électriques, changements de menuiseries, petits réaménagements.

Les autorisations de programme de 2017, dont les travaux sont en cours de finalisation et de 2018 pour lesquelles vous trouverez en annexe la liste détaillée, se décomposent ainsi :

	Autorisation de programme 2017	Autorisation de programme 2018
Collèges (travaux sur les bâtiments, dans les cours et les gros équipements de cuisine)	1 930 499 €	2 012 000 €
Gymnases	142 000 €	317 000 €
Gendarmeries	268 499 €	356 000 €
Subdivisions et antennes	318 300 €	118 000 €
Maisons des Solidarités Départementales, y compris les bâtiments de la Direction de la Solidarité	187 999 €	307 500 €
TOTAL	2 847 297 €	3 110 500 €

2 – Travaux pluriannuels dans les bâtiments :

Les travaux pluriannuels prévus au budget sont présentés ci-dessous :

- collèges publics, centre universitaire, équipement sportifs des collèges, centre de vacances de Mimizan dans la 5ème commission.

Un rapport particulier vous sera présenté ultérieurement pour la construction du collège de Verdun.

- Abbaye de Belleperche, Médiathèque, Archives départementales, dans la 9ème commission.

TRAVAUX ANNUELS DANS LES COLLEGES PUBLICS DU DEPARTEMENT

PROGRAMME PREVISIONNEL 2018

Collège Théodore Despeyroux à Beaumont-de-Lomagne

- Mise en place d'une sonorisation PPMS (Plan Particulier de Mise en Sécurité)
- Réfection de l'étanchéité du bâtiment demi-pension
- Travaux d'exploitation du réseau WIFI
- Mise en place d'un câblage informatique
- Mise en place d'une couverture du garage à vélos

Collège Pierre Flamens à Castelsarrasin

- Réfection du réfectoire avec insonorisation
- Création d'un point d'eau dans la salle d'arts plastiques
- Mise en place d'une cloison en cuisine "partie réserve alimentaire"
- Mise en place de plans de sécurité d'évacuation
- Réfection de la toiture "atelier" et "bâtiment maternelle"
- Mise en place compteur électrique logement gestionnaire
- Mise en place menuiserie salle technologie
- Réfection du préau

Collège Jean de Prades à Castelsarrasin

- Réfection des façades du bâtiment administratif
- Mise en conformité réseau gaz bâtiment administratif/logement
- Mise en place d'une alarme dans le bâtiment administration
- Mise aux normes de l'armoire électrique bâtiment administratif

Collège Pierre Darasse à Caussade

- Réfection sanitaires garçons
- Réfection du réseau eaux usées
- Réfection du local accueil
- Mise aux normes électriques dans divers locaux
- Mise en place de brise soleil bâtiment externat -2ème tranche
- Travaux d'exploitation du réseau WIFI
- Réfection de l'étanchéité de la toiture bâtiment administration
- Mise en place de portes -bâtiment externat
- Mise en place du tri sélectif
- Remplacement d'une chaudière

- Réfection de la zone préparation chaude
- Réfection de la zone préparation froide

Collège Jean Lacaze à Grisolles

- Mise en place de canalisations entre la cuisine et la chaufferie
- Mise en place de volets roulants bâtiment administratif – 2ème tranche
- Création d'une ouverture pour agrandissement salle de classe
- Réfection de la façade principale
- Mise en place du tri sélectif
- Mise en place d'un éclairage (côté parking personnels)
- Mise en peinture du préau

Collège Jean-Jacques Rousseau à Labastide-St-Pierre

- Rénovation d'une canalisation gaz
- Réfection des menuiseries du 1^{er} étage
- Réfection de l'oeuvre d'art
- Réfection de la toiture salle arts plastiques
- Travaux de sécurisation de l'entrée : mise en place de plots bétons

Collège Antonin Perbosc à Lafrançaise

- Rénovation des surfaces de la cuisine
- Rénovation de sanitaires
- Réfection de 3 salles de classe
- Rénovation des portails

Collège du Pays de Serres à Lauzerte

- Mise en place de menuiseries -bâtiment administratif
- Réfection mur avec mise en place d'une porte (accès préau)
- Travaux d'exploitation du réseau WIFI

Collège François Mitterrand à Moissac

- Mise en place d'une prise électrique – bâtiment segpa
- Mise en place de menuiseries alu bâtiment segpa – 2ème tranche

Collège Manuel Azaña à Montauban

- Mise en place d'une caméra de vidéo-surveillance
- Réfection des toitures du bâtiment segpa
- Réfection toiture
- Mise en place d'une menuiserie salle de classe
- Mise en place de trottoirs côtés self-service
- Mise en place d'une clôture – côté segpa (rehausse)

Collège Ingres à Montauban

- Mise aux normes thermiques du bâtiment sciences -2ème tranche : (remplacement des menuiseries)
- Réfection de la toiture -7ème tranche
- Rénovation de l'escalier intérieur
- Mise en place d'un câblage informatique
- Rénovation du CDI
- Rénovation de 2 salles de classe
- Rénovation des vestiaires de la demi-pension
- Rénovation des escaliers – 2ème étage
- Mise aux normes de l'ascenseur
- Réfection du mur d'enceinte

Collège Jean Jaurès à Montauban

- Mise en conformité de l'électricité
- Réfection des nez de marches esclaiers bâtiments C
- Réfection du hall d'entrée bâtiment administratif
- Réfection des menuiseries alu espace technologie
- Réfection de l'étanchéité toiture (salle de technologie)
- Travaux de sécurité par la mise en place de plaques occultantes sur la toiture
- Mise en place d'un éclairage (passage cour)

Collège Olympe de Gougès à Montauban

- Rénovation des logements de fonction (Principal et Gestionnaire)
- Travaux d'exploitation du réseau WIFI
- Remplacement du lave vaisselle

Collège Vercingétorix à Montech

- Réfection des sanitaires extérieurs
- Climatisation du local serveur
- Création d'un local ménage
- Mise en place des rideaux occultants dans 3 salles de classe
- Réfection de l'étanchéité toiture
- Dépose des équipements de la cuisine

Collège Jean-Honoré Fragonard à Nègrepelisse

- Mise en place de brise-soleil -5ème tranche
- Mise en place de volets roulants rez de chaussée -3ème tranche
- Mise en place de bacs acier verrière Agora
- Climatisation du local serveur

- Mise en place d'un câblage informatique
- Travaux de sécurisation (rehausse portail et clôture)

Collège Pierre Bayrou à St-Antonin-Noble-Val

- Restructuration de l'entrée des élèves
- Mise en place de brise-soleil bâtiment demi-pension 1ère tranche
- Mise en place d'une rampe d'escalier entrée générale
- Mise en place d'une sonorisation PPMS (Plan Particulier de Mise en Sûreté)
- Travaux d'exploitation du réseau WIFI
- Mise en place d'un câblage informatique

Collège Jean Rostand à Valence d'Agen

- Mise en place de brise-soleil, stores et volets roulants -2ème tranche
- Mise en place de radiateurs
- Extension de l'alarme anti-intrusion
- Mise en place d'un réseau de chauffage
- Rénovation du patio
- Rénovation de la cour et des espaces verts
- Sécurisation de la zone parking/poubelle
- Mise en place de clôture et portails

TRAVAUX ANNUELS DANS LES INSTALLATIONS SPORTIVES

PROGRAMME PREVISIONNEL 2018

Collège Pierre Darasse à Caussade

- Travaux de réfection du chauffage
- Mise aux normes PPMS (Plan Particulier de Mise en Sûreté)
- Mise en place d'une alarme anti-intrusion

Collège Jean-Jacques Rousseau à Labastide-St-Pierre

- Mise en place de tracés
- Mise aux normes de l'électricité
- Mise en place d'une alarme incendie
- Mise en place d'une clôture avec enlèvement de l'existant

Collège Jean Jaurès à Montauban

- Réfection de l'éclairage du gymnase
- Mise en place issues de secours

Collège Ingres à Montauban

- Réfection du chauffage et eau chaude sanitaire

Collège Jean-Honoré Fragonard à Nègrepelisse

- Mise en place d'une chaudière gymnase 44x24

Collège Manuel Azaña à Montauban

- Mise en place de 2 portails accès gymnase

TRAVAUX ANNUELS DANS LES CASERNES DE GENDARMERIE

PROGRAMME PREVISIONNEL 2018

Auvillar

- Réfection de la toiture logements de fonction
- Réfection d'un logement de fonction rez-de-chaussée

Lavit-de-Lomagne

- Mise en place d'une VMC commune dans les logements
- Mise aux normes électriques avec mise en place de compteurs (logements et brigade)
- Rénovation complète des salles de bain des logements -1ère tranche

Nègrepelisse

- Réfection des chéneaux des logements

St-Antonin-Noble-Val

- Mise en place d'une isolation dans les combles (logement)

St-Nicolas-de-la-Grave

- Mise en place d'un revêtement de sol dans la salle de réunion
- Réaménagement de l'accueil : mise en place d'une cloison et porte
- Réfection de la toiture de la gendarmerie avec mise en place de protection anti-pigeons

Valence d'Agen

- Réfection des façades

Verdun-sur-Garonne

- Création d'un sas d'entrée avec mise en peinture des bureaux

Villebrumier

- Réfection des murs et plafonds des locaux de service
- Réfection de la toiture logement

Travaux de sécurisation des gendarmeries -1ère tranche

(portes d'entrée, rehausses portail, clôtures, portes garage...)

Divers

- Remplacement chaudières/cumulus
- Réfection de logements

TRAVAUX ANNUELS SUR LES BATIMENTS AFFECTES AUX SUBDIVISIONS DEPARTEMENTALES ET A LEURS ANTENNES

PROGRAMME PREVISIONNEL 2018

Castelsarrasin

- Construction d'un garage

Caussade (lieu-dit « Pécholier »)

- Mise en place de poteaux sur le portail d'entrée

Centre Technique Départemental

- Mise en place de climatisations dans les bureaux
- Réfection des bureaux 1er étage
- Installation d'une main courante sur l'escalier intérieur

Lauzerte

- Mise en place d'une clôture pour sécurisation (subdivision/antenne)

Lavit-de-Lomagne

- Mise en place de menuiseries double vitrage

Moissac

- Réfection des vestiaires

Verdun-sur-Garonne

- Mise en place de cloisons dans les sanitaires (vestiaire agents)
- Mise en place d'une motorisation sur le portail d'entrée

**TRAVAUX ANNUELS
SUR LES BATIMENTS AFFECTES
A LA SOLIDARITE DEPARTEMENTALE**

PROGRAMME PREVISIONNEL 2018

MAISONS DES SOLIDARITÉS

Maison des Solidarités à Montauban – Rue Labat

- Bâtiment Maison des Solidarités : Réfection des locaux du bâtiment accueil
- Bâtiment PMI : Réfection de la toiture

Nègrepelisse

- Réfection des canalisations

BATIMENT DE LA DIRECTION DE LA SOLIDARITE DEPARTEMENTALE

- Création d'un dépôt
- Réfection des menuiseries et brises soleil – 2ème tranche
- Réfection des bureaux – 2ème tranche
- Mise en place de brises soleil (enfance et famille)
- Mise en place de climatiseurs

5EME COMMISSION ÉDUCATION – ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR - SPORT

ÉDUCATION

La compétence du Conseil départemental s'exerce en matière de fonctionnement, d'équipement et d'investissement des 17 collèges publics implantés à ce jour sur son territoire. A la rentrée de septembre 2017, un total de **10 601 élèves** y a été recensé, soit **115 élèves de plus** qu'à la rentrée 2016 (+ 1,10 %).

Notre collectivité intervient également sur le fonctionnement des 7 collèges privés. L'effectif global totalisé à la rentrée 2017 était de **2 666 élèves**, soit **84 de plus** par rapport à la rentrée précédente (+ 3,25 %).

Des politiques facultatives sont également menées en direction des collèges publics/privés et des écoles du département.

Le budget prévisionnel 2018 en matière d'Éducation s'élève à 6 417 550 euros :

- **5 096 394 € en fonctionnement,**
- **et 1 321 156 € en investissement.**

I – FONCTIONNEMENT - 5 096 394 €

A - Participation aux dépenses de fonctionnement des collèges publics : 2 613 456 €

Lors de sa séance du 28 juin 2017, l'Assemblée départementale a entériné cette enveloppe globale et le montant attribué à chaque collège.

Le mandatement des sommes dues est effectué en deux fois (60 % versés en mars et le solde en juin).

Afin de pouvoir notifier l'enveloppe à chaque collège dans les délais réglementairement impartis (avant le 1er novembre 2018), il convient, à l'instar des années précédentes, de donner délégation à la Commission Permanente qui validera les critères et le calcul de la dotation de fonctionnement à verser à chacun des établissements.

**B - Participation aux dépenses de fonctionnement des collèges privés :
1 447 638 €**

Conformément aux lois de décentralisation, le Département participe chaque année aux dépenses de fonctionnement des collèges privés sous contrat d'association avec l'Etat. Cette dotation, fondée sur la parité avec celles attribuées aux collèges publics, comporte deux volets :

- la part « forfait matériel » fondée sur le coût moyen d'un élève de collège public ;
- et la part « forfait ATTEE » (Agents Techniques Territoriaux des Établissements d'Enseignement), adossée à la rémunération des personnels non enseignants des collèges publics assurée par le Département.

Pour 2018, le montant des ces dotations s'élève à :

- part matériel » : **719 820 € avec un taux à l'élève de 270 €**
- forfait « part personnel » : **727 818 € avec un taux à l'élève de 273 €**

C - Dotations complémentaires : 215 000 € ainsi répartis

- **23 000 €** pour le transport des élèves du collège Azaña de Montauban vers les installations sportives couvertes dans le cadre des cours d'EPS : cette enveloppe prend en compte la période de septembre à décembre 2018 inclus, la livraison de la halle sportive étant prévue pour janvier 2019 ;

- **37 000 € (17 000 € au collège François Mitterrand à Moissac et 20 000 € au collège Jean de Prades à Castelsarrasin dont les demi-pensions relèvent de la Région)** représentant environ 1 € par rationnaire pour la confection d'un repas bio par semaine ;

- **40 000 €** dans le cadre de l'opération « Bien manger en Tarn-et-Garonne » ;

- **100 000 €** représentant la contribution du Conseil départemental due à la Région Occitanie au titre de la quote-part collège de la rémunération des personnels techniques territoriaux régionaux de l'ensemble de la cité scolaire F. Mitterrand ;

- **15 000 €** pour la participation du Conseil départemental à la participation de la cité scolaire F. Mitterrand au prorata de l'effectif du collège, la globalité de ces frais étant assumés par la Région Occitanie.

D - Entretien dans les collèges : 49 300 € ainsi répartis :

- **45 600 €** pour l'intervention du Laboratoire Vétérinaire Départemental sur la sécurité sanitaire dans les collèges ;

- **3 700 €** pour l'achat de produits d'entretien et les réparations de machines de l'EMOES (Équipe Mobile d'Ouvriers d'Entretien des Surfaces).

E - Informatique et numérique dans les collèges

Espace Numérique de Travail dans les collèges publics : 70 000 €

L'Assemblée Départementale s'est engagée depuis 2008 dans un partenariat pour la généralisation et l'évolution de l'Espace Numérique de Travail (ENT) dans les établissements scolaires du 2nd degré avec la Région de Midi-Pyrénées, l'Académie de Toulouse, la Direction Régionale de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt de Midi-Pyrénées (D.R.A.A.F.), les Départements de l'Ariège, l'Aveyron, le Gers, le Lot, les Hautes-Pyrénées et le Tarn.

L'ENT est un prolongement numérique de l'établissement, accessible 7 jours sur 7, appelé aussi « cartable numérique ». Il offre aux élèves, aux personnels enseignants et non enseignants ainsi qu'aux parents, un accès à l'ensemble des informations intéressant la vie de l'établissement scolaire. Il s'agit :

- de la gestion ou de la consultation des absences ;
- des notes et du cahier de textes de la classe ;
- de la diffusion et de la consultation de cours et de devoirs ;
- de la mise en place de travail collaboratif ;
- de l'accès à des ressources ...

- Depuis décembre 2011, tous les collèges bénéficient de l'ENT et, après deux phases d'évolution (de 2008 à 2011 et de 2012 à 2015), une troisième a été entamée en juin 2015 pour la période 2015-2019.

La société KOSMOS est le prestataire de services retenu et le marché propre à notre Collectivité, notifié en mars 2015, arrivera à échéance en 2019. Il conviendra alors de renouveler notre partenariat et de lancer les démarches nécessaires à la poursuite de ce projet.

Le coût de cette application est paramétré, pour chaque partenaire, en fonction du nombre d'établissements et d'élèves recensés sur son territoire.

A noter que ce dossier a été éligible à financement participatif de l'Europe (FEDER) pour les 3 tranches et de l'Etat (FNADT) pour les 2 premières tranches. A ce jour, le Conseil départemental a engagé in fine une dépense globale de 333 767 €.

Programme Pluriannuel de Modernisation Informatique des Collèges (PPMIC)

Les programmes initiaux de 2008 et 2012 avaient mis à disposition des collèges 1545 ordinateurs fixes et 89 imprimantes.

Lors du budget primitif de 2016, l'Assemblée départementale a approuvé la 3^{ème} phase du programme précité qui permet le renouvellement des infrastructures serveurs, des éléments actifs de réseaux et des équipements micro-informatiques fixes à usage pédagogique dans les collèges en respectant l'objectif d'un micro-ordinateur pour 6 élèves. Dans ce cadre, les opérations suivantes ont été réalisées ou sont en cours :

a) *le renouvellement des infrastructures réseau* : effectué en 2015 au collège Jean Rostand à Valence d'Agen et en 2016 et 2017 dans tous les autres collèges publics ;

b) *le renouvellement des serveurs* : réalisé en 2016 au collège Olympe de Gouges à Montauban et en 2017 dans les 16 autres collèges publics. Le déploiement a été confié à l'entreprise QUADRIA.

c) *le renouvellement et l'extension du parc pédagogique* : 1 791 micro-ordinateurs ont été installés entre la fin d'année 2017 et le début d'année 2018. Le déploiement, confié à l'entreprise INFORSUD, a débuté avant les congés de Noël par le collège de Lauzerte et s'est poursuivi début d'année 2018 pour les autres établissements.

Cette 3^{ème} phase a nécessité une inscription de **1 538 000 €** en crédits de paiement inscrits sur les lignes budgétaires de la Direction de l'Informatique.

Plan Numérique pour l'Éducation :

2015 : « collège préfigurateur » :

A ce titre, je vous rappelle que 219 tablettes numériques ont été distribuées en septembre 2016 aux élèves et professeurs du niveau 5^{ème} du collège Jean Rostand de

Valence-d'Agen. Les enfants conservent ces équipements jusqu'à la fin de leur scolarité dans cet établissement.

Le coût de ce programme s'est élevé à **221 333 €**. L'État a versé une subvention de 41 800 €.

Au titre de 2017, l'établissement sera doté de deux classes mobiles et de 6 tablettes pour les enseignants. Le coût est estimé à 35 378 € et la subvention de l'État s'élève à 10 280 €. Le budget afférent relève des crédits attribués à la Direction de l'Informatique.

2016 : « appel à projet CNIP » (Collèges Numériques et Innovations Pédagogiques) :

Les 7 collèges suivants (niveau 5ème) ont été équipés de deux classes mobiles (32 tablettes numériques) et de 6 tablettes pour les professeurs : Pierre Flamens et Jean de Prades à Castelsarrasin, Jean Jaurès à Montauban, Vercingétorix à Montech, François Mitterrand à Moissac, Notre Dame à Montauban et Saint-Roch à Durfort-Lacapelette.

A ce jour, les 4 établissements ayant opté pour les tablettes APPLE ont été livrés (Collèges Flamens et Jean-de-Prades à Castelsarrasin, Jean Jaurès à Montauban et Vercingétorix à Montech). Les classes mobiles sont opérationnelles depuis juin 2017.

Les 3 autres établissements (Moissac, Saint-Roch et Notre Dame) ont choisi une configuration Windows 10. Les tablettes n'ont pas été livrées suite aux problèmes de configuration rencontrés qui n'ont pu être résolus.

Un contentieux a été ouvert en l'espèce auprès de l'UGAP en novembre 2017. Toutefois, afin de ne pas retarder encore la livraison des équipements dans les collèges concernés, ceux-ci seront inclus dans la commande faite auprès des fournisseurs de la « vague CNIP 2017 ».

Le coût de ce programme s'est élevé à **209 472 €** sur lequel l'État nous a attribué une subvention de 66 820 €.

2017 : « appel à projet CNIP » (Collèges Numériques et Innovations Pédagogiques) :

Lors du vote du budget primitif de 2017, l'Assemblée départementale a décidé de se positionner pour doter tous les collèges restant à équiper en classes mobiles, soit 11 collèges publics et 5 collèges privés.

Suite à l'appel d'offres, les sociétés retenues sont PSI pour la configuration Windows 10 et ECONOCOM pour Apple. Les marchés ont été notifiés le 14 décembre 2017 pour Econocom et le 8 janvier 2018 pour PSI.

Comme pour l'appel à projets 2016, les collèges auront le choix de la configuration. Les classes mobiles pourraient être livrées et installées d'ici la fin de l'année scolaire, en juillet 2018.

Les crédits de paiement inscrits à la Direction de l'Informatique au titre de cette phase s'élèvent à **583 500 €**. La subvention de l'État pourrait s'élever à 164 480 €.

Un bilan de ces deux appels à projets sera réalisé avec l'ensemble des utilisateurs avant de s'engager, le cas échéant, sur de nouveaux déploiements de classes mobiles.

2017 : Expérimentation Collèges numériques et Ruralité :

Par ailleurs, dans le cadre de CNIP 2017, l'État a lancé une expérimentation « collèges numériques et ruralité » qui proposait une aide complémentaire pour les départements ruraux qui effectueraient des travaux de mise à niveau des infrastructures internes des collèges ayant été sélectionnés dans les appels à projets CNIP 2016 et 2017.

Les dépenses effectuées dans le cadre de la mise en réseau des établissements sont éligibles à cette aide. Nous nous sommes donc positionnés pour l'ensemble des collèges publics (au nombre de 16 puisque le collège de Valence d'Agen avait déjà été équipé au titre du programme préfigurateur).

Par courrier du 12 septembre 2017, la Caisse des Dépôts a notifié une subvention globale maximale de 400 000 € pour cette expérimentation qui fait l'objet d'une convention signée en février 2018. Cette aide, plafonnée à 25 000 € par établissement, représente 50% de l'investissement global.

L'étude pour la couverture wi-fi de tous les collèges s'est terminée début d'année 2018 et cette couverture pourra être réalisée courant 2018. Les crédits afférents sont inscrits au budget 2018 de la Direction de l'Informatique.

Maintenance informatique des collèges

Le Département met à la disposition des personnels enseignants et non enseignants des collèges un prestataire de service pour la maintenance des matériels informatiques et des logiciels installés lors de leur mise en service.

Pour les deux années scolaires 2017-2018 et 2018-2019, les prestations de maintenance ont été confiées à la société SPIE.

Pour l'ensemble de ces projets, je vous propose de m'autoriser à signer tous documents ou conventions nécessaires et à solliciter d'éventuelles subventions ainsi que de donner délégation à la Commission permanente pour toute décision pouvant intervenir.

F - Politiques qualitatives en faveur des élèves : 686 000 € ainsi répartis

Actions partenariales des projets d'établissement des collèges publics : 150 000 €

Depuis les premières lois de décentralisation en matière d'éducation, notre collectivité a **la possibilité de mener des actions en faveur des collégiens**, dans les domaines **éducatif, sportif et culturel** au sein des établissements.

Les projets doivent être accessibles au plus grand nombre d'élèves et se dérouler pendant le temps scolaire. Ces activités sont portées par les équipes pédagogiques des collèges et figurent à ce titre **au cœur de leur projet d'établissement**.

Aide départementale aux collégiens et aide aux élèves internes : 230 000 €

Dans ce cadre, nous intervenons en direction des publics relevant de notre responsabilité et des familles qui en éprouvent le plus grand besoin.

Ainsi, les **collégiens boursiers d'État aux échelons 2 et 3** bénéficient d'une aide forfaitaire respective de **75 € et 150 €**.

Par ailleurs, **une aide aux élèves internes des collèges tarn-et-garonnais est allouée**. Elle est d'un montant annuel de **100 €** et de **150 €** pour **un élève boursier échelon 3**. Ce dispositif n'est pas cumulable avec l'aide départementale aux collégiens susvisée.

Classes de découverte : 306 000 €

Cette politique facultative contribue à faciliter l'organisation, par les écoles et collèges (publics et privés), de classes de découverte et de séjours éducatifs et linguistiques, ainsi que, de manière plus ciblée, à donner la possibilité aux familles les plus en difficulté d'envoyer leurs enfants dans de tels séjours.

Nous avons été informés qu'un des centres agréés par le Département, le centre de vacances « Maison des Remparts » à Montricoux, accueille exclusivement les enfants de la communauté de communes Quercy Vert Aveyron, dans le cadre des séjours organisés par le centre de loisirs intercommunal. Ainsi, il y a lieu de supprimer ce centre de la liste des centres agréés départementaux subventionnables.

Je vous propose la **reconduction de toutes ces politiques facultatives** pour l'année scolaire 2018-2019.

G – Subventions aux associations : 15 000 €

II – INVESTISSEMENT : 1 321 156 €

A - Participation du Département aux travaux de la Cité Scolaire François Mitterrand à Moissac : 200 000 €

En application de la convention de gestion n° 2009-393 entre la Région et le Département, le Conseil départemental participera financièrement aux travaux d'extension-restructuration du service de restauration de la cité scolaire à hauteur de 731 000 €, représentant 41,38 % du montant H.T. estimé, calculé au prorata des effectifs prévisionnels de demi-pensionnaires.

B - Équipement des Collèges : 157 000 €

Chaque année, le Conseil départemental intervient aux besoins d'équipements des collèges publics.

Dans ce cadre, les politiques de 1^{er} équipement scolaire, de complément et renouvellement de l'équipement, de matériel et outillage technique ou du fonds commun des services d'hébergement, permettent d'acquérir ou de renouveler les équipements mobiliers, techniques, spécifiques ou innovants de certains établissements.

C – Politique d'aides aux communes : 964 156 €

Le secteur de l'Éducation est l'un des domaines prioritaires de notre Assemblée en raison d'une part, des compétences obligatoires qui nous incombent en la matière en direction des collèges et, d'autre part, **des actions qualitatives** que nous menons aux côtés des communes pour les grosses opérations d'investissement dans les écoles.

Dans ce cadre, nous subventionnons les travaux suivants :

- Aménagement pédagogiques de locaux scolaires existants - Liste A,
- Grosses réparations des bâtiments scolaires - Liste B,
- Constructions ou extensions de bâtiments scolaires - Liste C,
- Réhabilitation énergétique de bâtiments scolaires - Liste D.

Vous trouverez ci-après la liste des dossiers subventionnables par thème qui seront présentés en commission permanente :

LISTE A

Communes	Opérations	Montant
Castelsarrasin	Réaménagement de la cantine scolaire de l'école Sabine Sicaud	84 782 €
Montbartier	Réhabilitation de l'école	46 880 €
Nègrepelisse	Réaménagement de l'école maternelle "Les Ecureuils"	28 500 €
TOTAL		160 162 €

LISTE B

Communes	Opérations	Montant
Albefeuille-Lagarde	Mise en accessibilité de l'école – 2ème tranche	8 750 €
Beaumont de Lomagne	Mise en accessibilité de l'école – 2ème tranche	3 632 €
Castelsarrasin	Grosses réparations à la cantine scolaire de l'école Marceau Faure	4 260 €
Castelsarrasin	Grosses réparations à la cantine scolaire de l'école élémentaire Jules Ferry – 1ère tranche	8 750 €
Castelsarrasin	Grosses réparations à la cantine scolaire élémentaire Louis Sicre – 1ère tranche	8 750 €

Communes	Opérations	Montant
Castelsarrasin	Grosses réparations à la cantine scolaire maternelle Louis Sicre – 1ère tranche	8 750 €
Castelsarrasin	Grosses réparations à la cantine scolaire de l'école Hameau de Courbieu	955 €
Castelsarrasin	Grosses réparations à la cantine scolaire de l'école Marie Curie – 1ère tranche	8 750 €
Castelsarrasin	Mise en accessibilité de l'école maternelle Cassenel – 1ère tranche	8 750 €
Castelsarrasin	Mise aux normes sécurité incendie à l'école maternelle Cassenel	7 495 €
Comberouger	Grosses réparations à l'école	8 750 €
CC des Deux Rives	Réfection des sanitaires extérieurs à l'école de Dunes – 2ème tranche	1 687 €
CC des Deux Rives	Grosses réparations à la cantine et aux sanitaires à l'école de Lamagistère – 2ème tranche	3 845 €
CC des Deux Rives	Grosses réparations au groupe scolaire de Donzac – 1ère tranche	8 750 €
Corbarieu	Rénovation du préau de l'école – 2ème tranche	1 126 €
Corbarieu	Travaux d'accessibilité à l'école – 2ème tranche	1 613 €
Corbarieu	Travaux d'accessibilité à l'école maternelle – 1ère tranche	8 750 €
Corbarieu	Réfection des sols de l'école maternelle – 1ère tranche	8 750 €
Donzac	Travaux de climatisation à la cantine scolaire	6 185 €
Escatalens	Installation d'un nouveau système de chauffage et d'un nouvel éclairage des classes du primaire – 1ère tranche	8 750 €
Esparsac	Travaux de climatisation à l'école André Candelon	1 200 €
Fabas	Réfection des menuiseries à l'école – 2ème tranche	6 455 €
Fauroux	Rénovation de la salle de classe – 2ème tranche	3 746 €
Fauroux	Rénovation de la toiture de l'école – 2ème tranche	907 €
Monbéqui	Travaux de grosses réparations au groupe scolaire – 2ème tranche	7 237 €
Montauban	Travaux de mise en accessibilité à l'école Ferdinand Buisson – 1ère tranche	8 750 €

Communes	Opérations	Montant
Montauban	Travaux de réfection des faux-plafonds à l'école Ferdinand Buisson – 1ère tranche	8 750 €
Montauban	Réfection des sanitaires à l'école Jacques Brel – 1ère tranche	8 750 €
Montauban	Travaux de mise en accessibilité à l'école Jacques Brel	1 921 €
Montauban	Réfection des sanitaires à l'école de Fonneuve – 1ère tranche	8 750 €
Montauban	Travaux de mise en accessibilité à l'école de Fonneuve	3 940 €
Montauban	Travaux de mise en accessibilité à l'école du Centre – 1ère tranche	8 750 €
Nègrepelisse	Travaux d'accessibilité à l'école maternelle “Les Ecureuils” - 2ème tranche	1 675 €
Piquecos	Travaux de mise en accessibilité des sanitaires à l'école	5 268 €
Saint-Nazaire de Valentane	Travaux de chauffage et d'isolation à l'école maternelle – 2ème tranche	7 249 €
Septfonds	Mise en accessibilité de l'école – 2ème tranche	4 750 €
Sérignac	Remplacement des installations de chauffage	7 388 €
Toufailles	Travaux de mise en accessibilité et de sécurité à l'école communale	3 846 €
Villebrumier	Rénovation du préau et des sanitaires à l'école primaire	8 750 €
TOTAL		235 130 €

LISTE C

Communes	Opérations	Montant
Castelsarrasin	Extension de l'école maternelle Cassenel	24 000 €
Comberouger	Construction de nouveaux sanitaires à l'école	4 800 €
Escazeaux	Construction d'un préau	6 115 €
Montauban	Travaux d'extension à l'école Ferdinand Buisson	3 600 €

TOTAL	38 515 €
--------------	-----------------

LISTE D

Communes	Opérations	Montant
Corbarieu	Rénovation énergétique de l'école maternelle	36 715 €
Finhan	Rénovation énergétique de l'école Jean Lacaze	5 482 €
Nègrepelisse	Réhabilitation énergétique de l'école primaire	15 996 €
TOTAL		58 193 €

PROJETS IMMOBILIERS**Plan pluriannuel d'investissement dans les collèges****Collège Pierre Darasse à Caussade**

L'opération de restructuration du collège Pierre Darasse, votée en 2016 pour un montant de travaux total de 2 000 000 € porte sur trois opérations :

- la première, **atelier Segpa** pour un montant estimatif de 350 000 € TTC, sera réalisée à partir de la fin d'année 2018 et pour une durée de 7 mois.

La restructuration de ce bâtiment permettra l'accueil des élèves de Segpa accédant à la formation professionnelle « champ professionnel habitat ». Les travaux correspondent essentiellement à des mises aux normes électriques, thermiques et de sécurité :

- en suivant, sera réalisé la **restructuration du bâtiment internat** pour 1 450 000 € TTC
- ainsi que la **construction d'un préau** en architecture textile pour 200 000 € TTC

Segpa du collège Jean de Prades à Castelsarrasin

L'opération, votée en 2016, pour un montant de 600 000 € consiste en la restructuration de la Segpa: Atelier et ALTI (Atelier de Laboratoire de Technologie Industrielle). Elle permettra à terme d'améliorer le confort des élèves et des enseignants en réalisant des travaux de mises aux normes électriques, thermiques, sécurité et d'étanchéité.

Le début des travaux est prévu pour cet été et pour une livraison des bâtiments en septembre 2018 et une éventuelle dernière tranche aux vacances scolaires d'octobre 2018.

Collège du Pays de Serres à Lauzerte

Suite à la fermeture officielle de l'internat en 2013, il avait été proposé à l'Assemblée Départementale de voter une autorisation de programme de 3 099 999 € afin de réaliser des travaux de réhabilitation de la demi-pension et de l'ancien internat.

Plusieurs études ont été menées, notamment sur les fonctions des étages de l'ancien internat, mais aujourd'hui, la priorité est donnée à la réhabilitation de la partie demi-pension. En effet, des travaux de remise aux normes hygiènes sont nécessaires et urgentes, qui correspondront à une première tranche de travaux estimée à 1 165 000 € TTC.

Les dossiers de consultations des entreprises sont en cours en vue d'un démarrage des travaux dans le courant du dernier trimestre 2018 et pour une durée de 6 mois.

CENTRE UNIVERSITAIRE

Le **budget prévisionnel 2018** du Centre Universitaire **s'élève à 196 100 euros :**

- **190 700 euros en fonctionnement**
- **5 400 euros en investissement**

Depuis 1994, notre collectivité s'est engagée de manière très volontaire dans le développement de l'enseignement supérieur sur notre territoire.

Aujourd'hui, quelques 800 étudiants fréquentent notre campus.

Compte tenu du développement de nos filières actuelles, de la vocation très favorable des arts appliqués qui sont aujourd'hui structurés en un Institut Supérieur Couleur Image Design (ISCID) et de l'arrivée de la formation hospitalière, 1300 étudiants sont attendus sur ce site dans les deux années à venir.

PROJETS IMMOBILIERS

Afin d'adapter l'ensemble de nos infrastructures à l'accueil de cet effectif et particulièrement les formations IFSI IFAS du centre hospitalier de Montauban à l'horizon 2019/2020, nous sommes engagés dans un partenariat sur des financements CPER avec l'État, la Région ainsi que l'appel de fonds FEDER.

Conformément au programme de travaux, la médiathèque, le restaurant universitaire ainsi que les bâtiments de cours, seront réaménagés avec une forte volonté de mutualiser ces espaces partagés.

Le coût d'opération des travaux, sous maîtrise d'ouvrage du Conseil Départemental, est de 11,8 millions d'euros.

Nous sommes aujourd'hui à la phase APD (avant projet détaillé).

En parallèle, la Région s'est engagée, de son côté, à livrer un bâtiment spécifique IFSI au sein de notre campus et à en assumer les charges de gestion.

Toutefois, le démarrage du chantier IFSI est aujourd'hui conditionné à l'analyse du diagnostic des fouilles archéologiques. L'exécutif de la Région nous a informés d'un report potentiel jusqu'en septembre 2020.

Pour 2018, les crédits spécifiques nécessaires au fonctionnement du Centre Universitaire se répartissent comme suit :

- **190 700 euros de fonctionnement** couvrant les frais de gestion courante, les dépenses liées à la promotion de la vie étudiante et les coûts pédagogiques :

- Gestion courante et vie étudiante : 40 700 euros (Fournitures et petit équipement, nettoyage, communication, documentation et abonnements, Pass cinéma, Pass piscine, voyages d'étude, aide sociale...) Conformément à la reconfiguration des services internes du Département, les crédits afférents aux bâtiments ainsi qu'aux fluides sont désormais inscrits et gérés par la Direction des Bâtiments Départementaux et la Direction des Moyens Généraux.

- Dépenses pédagogiques : 150 000 euros (déplacements et heures de cours) ;

– **5 400 euros d'investissement** correspondant à l'acquisition d'équipements techniques et de petits mobiliers.

Concernant le **Restaurant Universitaire**, budget annexe du Département, le prévisionnel s'élève à 541 803 euros, avec une subvention d'équilibre départementale évaluée à 300 000 euros.

L'augmentation du poste « charge de personnel » correspond à l'ajustement de la masse salariale et à l'intégration de deux $\frac{1}{4}$ temps impliqués dans des tâches de gestion administrative.

L'assujettissement à la TVA, auquel est soumis le Restaurant depuis janvier 2018, ne modifiera pas globalement l'équilibre financier de ce budget.

Enfin, concernant la fréquentation 2017, elle reste globalement stable et constituée à hauteur de 50 % par les étudiants. 46 458 repas ont été servis dont 23 923 aux étudiants, 18 314 aux agents du Conseil Départemental ou services satellites, 1 266 aux universitaires et 2 949 aux extérieurs et post paiements.

SPORTS ET LOISIRS

Le **budget global 2018** dévolu à cette politique s'élève à **3 099 888 €** :

- **1 100 468 € en investissement ;**
- **1 999 420 € en fonctionnement.**

I - INVESTISSEMENT

La politique départementale vise, dans ce cadre, à promouvoir l'aménagement du territoire en équipements sportifs pour les communes et les associations, pour nos collèges et pour la base de loisirs départementale de Mimizan-Plage.

Le budget global 2018 en investissement s'élève à **1 100 468 €**. Il a pour but :

- de **soutenir le développement de la pratique sportive** en aidant les communes et les associations du département à l'acquisition d'équipements sportifs.

L'autorisation de programme 2018 correspondante s'élève à 991 156 € avec 1 003 468 € de crédits pour 2018.

- de **doter les collèges en équipements sportifs** : veiller à la sécurité de la pratique de l'EPS en remplaçant les équipements obsolètes et adapter les acquisitions aux activités nouvelles.

Cette année 2018, la construction du gymnase du collège Manuel Azaña de Montauban est lancée. Un marché est en cours pour l'achat des équipements sportifs collectifs : basket, volley, handball, badminton et pour l'équipement des autres disciplines : escalade, gymnastique, tir à l'arc.

L'autorisation de programme 2018 correspondante est de 90 000 € avec 80 000 € de crédits de paiement. 2018.

- de **promouvoir le sport dans sa dimension éducative** avec un budget d'investissement de 17 000 € pour la Base départementale de loisirs de Mimizan-Plage destiné à l'achat de matériel sportif, de mobilier et d'outillage.

PROJETS IMMOBILIERS

- Construction d'un équipement sportif au collège Azaña à Montauban :

Lors du budget primitif 2017, nous avons voté une nouvelle autorisation de programme pour la halle sportive.

Lors de la décision modificative de 2017, je vous ai présenté l'avant projet définitif, qui a permis d'arrêter l'enveloppe budgétaire du coût d'opération à 2 000 000 € TTC.

Aujourd'hui, l'appel d'offres pour les entreprises a été publié. Les travaux démarreront au début de l'été avec une livraison prévue en fin d'année 2018.

- Équipements sportifs départementaux :

Comme chaque année, je vous propose de voter une autorisation de programme afin de réaliser des travaux permettant de veiller à la sécurité de la pratique de l'EPS en remplaçant les équipements obsolètes et adapter les installations aux nouvelles activités sportives.

L'A.P. proposée au budget s'élève à 317 000 €.

II – FONCTIONNEMENT

La politique départementale en matière de fonctionnement est orientée autour de 5 grands axes sur la base d'un budget global prévisionnel 2018 de **1 999 420 €** réparti comme suit :

- 364 248 € pour le sport pour tous :

- le soutien aux associations et comités, garant des valeurs du sport, pour leur fonctionnement, l'achat d'équipements sportifs, l'organisation par les clubs de stages sportifs pendant l'été dit « loisirs des jeunes », permettant l'accès à la pratique sportive, notamment pour les jeunes les plus défavorisés.

- 360 175 € pour **le sport scolaire** :

- 42 900 € pour le soutien au fonctionnement des associations et comités qui en relèvent (manifestations sportives scolaires, l'UNSS, l'USEP) ;
- 317 275 € pour le soutien au fonctionnement des collèges :
 - 60 000 € pour « *le savoir-nager* », politique à destination des élèves de 6^{ème} pour l'ensemble des collèges publics et privés, qui correspond à une maîtrise du milieu aquatique ;
 - 61 775 € pour le fonctionnement des sections sportives et l'organisation de journées sportives des élèves ;
 - 15 500 € pour les contrôles réglementaires et la maintenance des équipements sportifs dans les gymnases départementaux et sur les plateaux sportifs ;
 - 180 000 € pour l'accès des collégiens aux installations sportives municipales (gymnases, stades, plateaux sportifs). Réciproquement, les recettes attendues pour l'utilisation, par les associations ou les écoles des structures sportives du département, sont évaluées à 59 621 €.

- 356 400 € pour **le sport événement** :

- 107 740 € pour les événements sportifs organisés par les associations ;
- 140 000 € pour l'achat de tenues sportives, floquées du logo du Département et de celui du club, à destination des équipes de sports collectifs, des associations, ainsi que pour la publicité réalisée autour du Département lors des rencontres sportives ;
- 95 460 € pour l'achat de places de manifestations sportives ;
- 13 200 € pour l'organisation de la fête départementale des sports.

- 607 897 € pour **le sport performance** :

Soutien aux équipes des clubs évoluant au plus haut niveau et sponsoring pour les sportifs individuels ou en équipes participant à des championnats de haut niveau.

- 310 700 € pour le sport jeunesse : base départementale de loisirs de Mimizan-Plage

Des conditions d'accueil améliorées

2018 est l'année d'une nette amélioration avec la réception d'un nouveau réfectoire en avril prochain, entièrement restructuré qui permettra d'assurer la prestation de restauration des jeunes et des groupes dans de meilleures conditions.

Les autres travaux en cours, tels que la réfection des toitures des chalets collectifs, le changement de la chaudière sur le bâtiment central et la mise en place d'un portail automatique prévu cet été à l'entrée vont également permettre une amélioration substantielle de l'accueil et de l'hébergement sur l'ensemble du site.

Des séjours de découverte à destination des scolaires

19 établissements scolaires ont été accueillis à Mimizan en classe de découverte de mars à juin 2017, soit 1 400 enfants durant 7 100 nuitées. Ces élèves bénéficieront en 2018 de nouveaux livrets pédagogiques.

Les colonies du 82

Les « colonies du 82 », organisées à Pâques et durant la période estivale, connaissent un réel succès auprès de nos jeunes Tarn-et-Garonnais , avec 200 enfants accueillis en 2017, dont 45 enfants issus de l'aide sociale à l'enfance. Pour la première fois, le séjour « Beach rugby », à dominante « pratique du rugby », a été proposé et sera reconduit pour cette saison.

Il est à noter que les activités proposées par la base départementale de loisirs de Mimizan-Plage auprès des jeunes issus de l'aide sociale à l'enfance sont intégrées dans le Schéma départemental de la solidarité sur le volet Jeunesse.

En 2018, les colonies sont restructurées dans un souci de sécurité accrue avec une baisse de la durée des séjours (10 jours) et du nombre d'enfants accueillis simultanément.

Cette année, les colonies proposées sont présentées sur le livret « Séjours enfants en Tarn-et-Garonne » 2018, édité par l'Agence de développement touristique.

L'accueil des groupes sportifs et de loisirs

Les groupes sportifs du département continuent à solliciter la base départementale de loisirs afin de profiter des structures d'hébergement et d'accueil

pour les week-ends de printemps. Les centres de loisirs sont accueillis, comme chaque année, durant la période estivale.

Bien plus qu'un centre de vacances, la base départementale de loisirs de Mimizan-Plage est un lieu d'échanges et de vie - « *Offrir un espace et un temps, libre des contraintes quotidiennes, hors des repères familiaux, contextuels ou confessionnels, où chaque jeune peut s'exprimer et vivre avec les autres un moment pour construire sa vie d'adulte.* »

BASE DE LOISIRS DU TARN ET DE LA GARONNE DE SAINT-NICOLAS-DE-LA-GRAVE

L'objectif de la saison 2018 est de réaffirmer les vocations de la base de loisirs et de poursuivre sa promotion dans une dynamique de développement auprès de l'ensemble de ses usagers.

La base de loisirs a trois vocations principales :

- des **projets éducatifs et pédagogiques** tournés vers la jeunesse,
- des **actions sportives et de loisirs** tournées vers la jeunesse et les groupes sportifs,
- des **projets touristiques et de loisirs à caractère social** pour le tout public.

La base de loisirs s'attache également à développer l'attractivité de son territoire et s'efforce de proposer un cadre de loisirs de qualité accessible au tout public.

a) Actions éducatives, pédagogiques et sociales

La Base de loisirs accueille :

- ✓ des classes de découvertes : écoles, collèges et lycées provenant à 90 % du département, pour des séjours de pratique sportive autour de l'eau, de la nature, et des arts visuels. Elles représentent 36 % de la fréquentation totale en séjour ;
- ✓ des centres de loisirs et groupes divers qui représentent 44 % des séjours venant profiter des équipements structurants et du cadre naturel préservé ;
- ✓ des groupes à caractère social et éducatif (5 % de la fréquentation en séjour) tels que des instituts spécialisés pour les personnes handicapées

attirés par les équipements et les activités proposés adaptés à ce type de public .

Il est à noter que la base de loisirs du Tarn et de la Garonne de Saint-Nicolas-de-la-Grave est intégrée en 2018 dans le Schéma départemental de la solidarité sur le volet Jeunesse pour l'ensemble des actions réalisées en faveur de l'Aide sociale à l'enfance.

Différents séjours à thème sont prévus pour la période scolaire 2018/2019 :

Culture, loisirs et patrimoine :

Ce séjour pédagogique permettra aux élèves Tarn-et-Garonnais de découvrir et de s'approprier la richesse du patrimoine environnemental de la base de loisirs et architectural des différents sites culturels limitrophes.

Celui-ci s'inscrit dans la politique volontariste développée par le Département en faveur de l'accès des élèves à la culture et au patrimoine.

La culture et le patrimoine font aussi partie des enseignements pédagogiques portés par l'Education Nationale.

Savoir nager :

Des séjours d'apprentissage à la natation seront proposés aux scolaires du département et des départements limitrophes.

Roule et glisse :

Ce séjour s'adresse aux enfants de moins de 6 ans (agrément d'accueil des enfants de moins de 6 ans obtenu en 2017). Il s'articule sur deux activités dominantes permettant l'apprentissage du vélo (roule) et du déplacement pédestre (glisse).

Journées du goût :

Le but des journées du goût, qui peuvent accueillir jusqu'à 800 jeunes des écoles, est de faire découvrir les produits alimentaires frais, issus de la production locale Tarn-et-Garonnaise.

Ce projet s'inscrit désormais dans le cadre du « Bien manger en Tarn-et-Garonne ».

Un four à pain sera installé en prévision de ces journées afin d'offrir de nouvelles possibilités aux enfants d'expérimenter de nouveaux savoir-faire culinaires.

Un partenariat avec Interfel (la filière des fruits et légumes frais) et la diététicienne du laboratoire vétérinaire départemental est en cours d'instauration afin de former les animateurs aux techniques de découverte du goût auprès d'un jeune public.

b) Actions sportives

Le cadre verdoyant, le confluent et la qualité des équipements attirent les groupes sportifs (15 % de fréquentation) pour des stages d'entraînement et de cohésion qui débutent dès le mois de février.

Cours de natation :

Des cours collectifs de natation sont proposés au public pendant l'été. 204 cours ont été dispensés en 2017.

c) - Tourisme et loisirs

Un tiers des recettes de la base de loisirs est lié au tourisme et au grand public.

La base de loisirs au travers du 1^{er} label d'écotourisme en France est au cœur de la « **station verte** » obtenue par la commune de Saint-Nicolas en 2017.

Elle est reconnue site **Natura 2000** pour la directive habitats et oiseaux.

La base de loisirs est intégrée dans le Schéma de développement touristique du département depuis 2017.

Dans ce cadre, plusieurs manifestations sont prévues pour la saison 2018 :

Fête de la nature et du nautisme :

Elle regroupe les 2 précédentes fêtes de 2017 qui se déroulaient à des moments différents.

Cette première édition, sous cette nouvelle forme, aura lieu le dimanche 10 juin 2018. Elle marque le début de la saison estivale et propose gratuitement au tout public des activités autour de la découverte de la base et de son environnement : pêche, découverte équine, découverte faune et flore, initiation voile, canoë, aviron, paddle...

Plage 82 :

L'événement est reconduit du 07 juillet au 31 août 2018. Le traditionnel feu d'artifice sera tiré sur le confluent le lundi 16 juillet.

Le camping du plan d'eau :

Le camping individuel classé 2 étoiles et labellisé «site accueil vélos » a multiplié par 2 ses recettes en 2017 grâce à une plus grande amplitude d'ouverture (dès le 1er mai), au développement du tourisme d'itinérance (cyclotouristes, randonneurs...) et à une communication importante sur le territoire via les offices de tourisme.

La nouvelle aire de camping-car est référencée sur le réseau des camping-caristes.

d) La base de loisirs se modernise

Actuellement, les bâtiments administratifs et techniques font l'objet d'une restructuration globale. En 2017, la réhabilitation des bureaux a été achevée.

Cette année, la construction du hangar technique, situé dans la zone arrière de la piscine, a fait l'objet d'un marché de travaux voté par la commission permanente du 23 janvier 2018 pour un montant estimatif de 216 000 € T.T.C.. Il permettra d'entreposer dans de bonnes conditions les matériels, outillages, véhicules à moteur et engins d'entretien de la base de loisirs. La fin des travaux est fixée au 30 avril 2018.

En parallèle, la restructuration et la réhabilitation des équipements techniques de la piscine sont lancées. Un marché de travaux a été conclu comprenant les plages, les goulottes, les pédiluves, le transformateur, la pompe à chaleur, les gradins, les menuiseries, les cabines et le toboggan deux pistes, pour un montant global de 633 444 € TTC.

e) La base de loisirs communique

De nouveaux flyers ont été réalisés pour les scolaires, centres de loisirs, groupes sportifs, et une nouvelle plaquette générale est en distribution depuis l'été 2017 dans tous les points touristiques de la région.

Plusieurs campagnes de communication (régionales et nationales) sont effectuées au cours de l'année (envoi de flyers par la poste et par mailing).

Une page Facebook "Base de loisirs du Tarn et de la Haute-Garonne à vélo" diffuse sur la vie de la base tout au long de l'année.

Le site internet de la base de loisirs est mis à jour tous les ans.

Le camping de la base de loisirs est répertorié sur les supports de l'ADT, le guide du Routard, la FFCC (Fédération française des campeurs-caravaniers et camping-caristes), Motorpresse France (filiale du guide du Routard), la carte touristique et le site internet Bordeaux-Toulouse à vélo voie verte. Sur ce dernier, un zoom sur le parc aquatique de la base sera diffusé.

Ces différentes informations seront également inscrites sur le site intranet du Conseil départemental – onglet base de loisirs.

Plusieurs articles de presse paraîtront en fonction des différents événements se déroulant à la base de loisirs.

TRANSPORTS

Depuis le 1^{er} janvier 2018 les transports scolaires ont été transférés à la Région, seul le transport adapté des enfants en situation de handicap est resté compétence des départements.

Le Conseil Départemental a continué à assumer pleinement l'exercice de cette compétence jusqu'à fin décembre 2017.

Dans ce contexte, le budget prévisionnel 2018 concernant les transports s'établit comme suit :

- 2 417 380 euros en fonctionnement :

- Transport scolaire : 902 380 € (reliquat de 2017)
- Transport de voyageurs : 700 000 €
- Transport adapté : 780 000 €
- Remboursement aux familles : 35 000 €

Envoyé en préfecture le 12/04/2018

Reçu en préfecture le 12/04/2018

Affiché le



ID : 082-228200010-20180404-CD20180404_22-DE

6EME COMMISSION

AGRICULTURE ÉCONOMIE ET RURALITÉ

La loi portant Nouvelle Organisation des Territoires de la République (NOTRe) a eu pour effet de modifier le cadre d'intervention des collectivités territoriales au premier rang desquelles figurent les Départements et les Régions.

Depuis de nombreuses années, le Département a mis en œuvre des politiques d'aides à l'agriculture et à l'agro-alimentaire, complémentaires à celles de la Région.

I - RAPPEL DES ORIENTATIONS DE LA LOI NOTRe ET CONSÉQUENCES SUR LA POLITIQUE D'INTERVENTION DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL

Suite à la suppression de la clause de compétence générale, certaines de nos interventions sont devenues caduques en 2017 :

- les subventions de fonctionnement aux organisations professionnelles agricoles ;
- le Fonds Départemental d'Intervention Agricole (FDIA) ;
- le Fonds Mutualiste d'aménagement des charges des exploitations agricoles ;
- l'Incitation à l'assurance contre la grêle ;
- le Fonds d'Intervention Agricole d'Urgence (FIAU) ;
- l'aide à l'installation des jeunes agriculteurs.

En revanche, la loi NOTRe permet au Département de poursuivre ses politiques en matière :

- d'aménagement foncier, qui demeure une compétence obligatoire, en application de la loi de développement des territoires ruraux du 23 février 2005 ;
- de sécurité sanitaire (article 95 de la loi NOTRe - L 2215-8 et L 3321-1 du code général des collectivités territoriales) par le biais de notre Laboratoire Vétérinaire Départemental (LVD), tant pour la prévention des risques que pour la gestion des crises sanitaires ;
- de tourisme, compétence partagée, au rang duquel l'agrotourisme occupe une place importante en Tarn-et-Garonne ;
- de solidarité humaine ;
- de solidarité territoriale ;
- de cofinancements, par convention avec la Région et en complément de celle-ci, afin de :

« [...] participer, par des subventions, au financement ~~et d'aides accordées par~~ la région en faveur d'organisations de producteurs [...] et d'entreprises exerçant une activité de production, de commercialisation et de transformation de produits agricoles, de produits de la forêt ou de produits de la pêche. Ces aides du département ont pour objet de permettre à ces organisations et à ces entreprises d'acquérir, de moderniser ou d'améliorer l'équipement nécessaire à la production, à la transformation, au stockage ou à la commercialisation de leurs produits, ou de mettre en œuvre des mesures en faveur de l'environnement. » (article 94-4 de la loi NOTRe - L 3232-1-2 du code général des collectivités territoriales).

II - PRINCIPE DU CONVENTIONNEMENT AVEC LE CONSEIL RÉGIONAL

Suite à la déclinaison du Schéma Régional de Développement Économique, d'Innovation et d'Internationalisation (SRDEII), nous avons adopté le 28 juin 2017 une convention avec le Conseil Régional en matière de développement économique pour les secteurs de l'agriculture et de l'agroalimentaire.

Elle permet d'accorder des aides dont les bénéficiaires sont :

« [...] les exploitants agricoles, [les entreprises de pêche et d'aquaculture], les entreprises de transformation, les candidats à la création d'activité, à l'installation sur le territoire régional, les associations professionnelles et syndicats agricoles, les Chambres d'Agriculture, les organisations de producteurs, les organismes de recherche et de formation et tous les acteurs des filières concernées, y compris les filières agritourisme et oenotourisme. Peuvent également être bénéficiaires les porteurs de projets publics en faveur de l'agriculture et de la forêt (collectivités territoriales, EPCI, pays, pôles de compétitivité,...). ».

Elle nous autorise aussi à soutenir les mesures en faveur de l'environnement mises en place par les organismes agricoles en direction des agriculteurs, et qui favorisent le développement de l'agroécologie. Ce dispositif répond d'une part à une attente sociétale forte et, d'autre part, aux orientations données par l'État depuis plusieurs années. Enfin, elles rejoignent les actions du Département en matière environnementale dans le domaine des espaces naturels sensibles et de la préservation des milieux aquatiques.

En ce qui concerne les industries agro-alimentaires, une **révision des politiques régionales** prévoit désormais un dispositif composé de deux outils :

- Un « Pass Agro-Viti Dynamique » à destination des PME (hors CUMA), ciblé sur les investissements inférieurs à 60 000 €, qui ne permet pas de cofinancement ;

- Un « Contrat Agro-Viti Stratégique » à destination des PME et non PME (hors CUMA), basé sur un projet d'entreprise dont le montant d'investissements doit être supérieur à 60 000 €, qui permettrait un cofinancement.

Les possibilités de maintien d'une aide du Conseil Départemental ont été étudiées, sans qu'aucune solution ne présente un intérêt particulier pour les bénéficiaires. Cette politique ne sera donc pas maintenue ; c'est d'ailleurs le cas dans les autres départements d'Occitanie.

III - POLITIQUES DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL AUPRÈS DES PROFESSIONNELS AGRICOLES ET DE LEURS PARTENAIRES

Les politiques suivantes, qui viennent en complément des possibilités offertes par la convention signée entre le Département et la Région, ont pu être maintenues. Elles permettent au Conseil Départemental de continuer à jouer un rôle de proximité et de soutien auprès des professionnels agricoles et de leurs partenaires :

1 – L'aménagement foncier agricole et forestier, compétence obligatoire, qui en 2018 portera sur la suite de la constitution des Commissions Communales d'Aménagement Foncier dans les 28 communes concernées par le tracé de la LGV, dès que l'ensemble des partenaires qui ont été saisis (conformément au code rural) nous auront transmis leurs propositions de représentation.

Les échanges amiables d'immeubles ruraux (AP 2018 : 7 000 €), que le code rural intègre dans les procédures d'aménagement foncier, permettent de structurer le parcellaire des exploitations sur la base du volontariat. Je vous rappelle que notre politique d'aide aux échanges amiables porte sur la prise en charge de 80 % des frais de notaires et de géomètres (15 à 20 bénéficiaires par an).

2 - L'assainissement des terres (AP 2018 : 32 850 €), pour l'entretien des fossés, **les travaux connexes** suite à une opération d'aménagement foncier, **la création de réseaux d'irrigation** ou d'antennes nouvelles sont autant de projets portés soit par les communes, soit par les associations syndicales autorisées (association foncière, ASA d'irrigation), qui participent à l'aménagement et à l'entretien du territoire (solidarité territoriale).

3 - La sécurité sanitaire (300 000 €), dont la compétence du Département s'exprime par le biais du Laboratoire Vétérinaire Départemental, notamment à travers notre politique de santé animale, élargie au plan national « sérologie BVD » et à la biosécurité vis à vis des risques « Influenza aviaire ». Par ailleurs je vous propose de reconduire, dans un rapport particulier, la convention d'objectif sur la traçabilité

environnementale et sanitaire du cheptel entre le Département (LVD) et l'Association de Lutte contre les Maladies des Animaux (ALMA), que nous avons adopté en 2017.

4 - Les mesures en faveur de l'environnement (AE 2018 : 475 000 €), qui permettent d'accompagner financièrement les exploitants, les groupements de producteurs avec notamment les Groupements d'Intérêt Économique et Environnemental (GIEE), ainsi que les organisations professionnelles agricoles qui mettent en place des programmes d'expérimentation, de diffusion et d'appui technique correspondant auprès des agriculteurs.

5 - L'aide à la création de retenues collinaires individuelles, outils de production nécessaires dans les secteurs non desservis par les réseaux d'irrigation, ou quand ces derniers ne sont pas en capacité de répondre à une nouvelle demande d'irrigation.

6 - L'aide en faveur des CUMA (AP 2018 : 140 000 €), qui jouent un rôle important en permettant aux agriculteurs d'accéder à du matériel performant tout en leur évitant un surendettement. Je vous rappelle que nous avons réactualisé nos critères d'intervention en faveur des CUMA lors du Budget Primitif 2017.

Par ailleurs, je vous précise que notre soutien en direction de la Fédération Départementale des Chasseurs, pour ses missions d'intérêt environnemental et de sécurité, comme celui pour la régulation des ragondins et autres nuisibles (piégeurs agréés, lieutenants de louveterie) est désormais examiné par la Commission Environnement.

Les dossiers liés à des missions sociales ou d'insertion réalisés par des organisations professionnelles agricoles (ADRA, SRA, ADPSA, SOS Agriculteurs en difficulté) sont désormais suivis, au titre de la solidarité humaine, par la Commission Solidarité, Santé, Action sociale, Handicap et Logement.

Enfin, je vous rappelle que les événements et programmes agrotouristiques, qui participent à la promotion du Tarn-et-Garonne et à son attractivité touristique, sont suivis par la Commission Aménagement du territoire, Tourisme et Patrimoine, après avis de la 6^{ème} Commission.

7EME COMMISSION

AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE, TOURISME ET PATRIMOINE

La loi NOTRe du 7 Août 2015 a modifié le cadre d'intervention des Collectivités Territoriales et a supprimé la clause de compétence.

Toutefois le Conseil Départemental reste présent aux côtés des communes, et apporte son soutien par des actions au titre de la solidarité territoriale.

Dans ce contexte, l'Assemblée a renouvelé lors du vote du 16 octobre 2017, la Convention Territoriale d'Exercice Concerté (CTEC) signée avec la Région permettant de maintenir des cofinancements jusqu'en 2021.

Ainsi, pour 2018, Monsieur le Président propose un projet de budget basé sur les aides qui peuvent être mobilisées en direction des communes et intercommunalités au titre de la solidarité territoriale.

I – SOLIDARITÉ TERRITORIALE

En 2018, les interventions départementales au titre de la solidarité territoriale voient leurs niveaux d'investissements maintenus, elles se déclinent dans les domaines suivants :

A – Développement local :

- Le Département apporte désormais un soutien financier aux collectivités par le biais de la régie "Tarn-et-Garonne Conseils Collectivités" qui réalise une ingénierie gratuite au service des communes rurales de moins de 5 000 habitants et les EPCI de moins de 15 000 habitants.

Un rapport particulier relatif à la modification des conditions d'intervention de TGCC vous est proposé.

- Le Département intervient également dans le cadre de fonds de concours.

Une modification de cette politique fait également l'objet d'un rapport particulier.

B – Politiques territoriales :

Il s'agit d'un panel de politiques d'aides au titre des investissements sous maîtrise d'ouvrage communale ou intercommunale.

Ces dernières se déclinent dans les domaines suivants :

- les **aides en matière d'habitat et de cadre de vie** : elles concernent les aménagements d'espaces urbains et la mise en valeur patrimoniale des bourgs,

- les **aides en matière de voirie** : elles comprennent, outre le soutien aux travaux sur les ponts communaux, aux abords des routes départementales ou des aires de co-voiturage, la dotation annuelle accordée à toutes les communes du département au titre des travaux d'investissement sur voirie qui à elle seule représente **2 887 518 €** d'engagements par an (depuis 2016),

- les **aides en matière de bâtiments communaux** (hors bâtiments scolaires et sportifs), qui permettent aux communes de réaliser des travaux d'entretien ou de construction de bâtiments publics (mairies, salles polyvalentes, multiservices communaux...),

- les **aides au maintien de locaux commerciaux publics** pour maintenir le tissu économique local.

L'ensemble de ces aides est accordé conformément aux règles adoptées le 16 mars 2016 dans le cadre des enveloppes plafonds de dotations déterminées par collectivité.

Ainsi, à mi-mandat nous avons accordé un volume d'aides, toutes politiques confondues, représentant :

- 30 % du montant initial des enveloppes communales arrêtées à 51 081 000 €,

- 28 % du montant initial des enveloppes inter-communales arrêtées à 4 438 237 €.

La commission permanente a compétence pour attribuer l'ensemble de ces subventions d'investissement dans la limite des AP votées par l'Assemblée Départementale.

C – Soutien au fonctionnement des associations territoriales :

Le Conseil Départemental apporte son soutien aux associations qui œuvrent aux côtés de communes pour améliorer la solidarité envers les territoires.

A ce titre, il est proposé de ratifier **104 800 €**.

La commission permanente a compétence pour attribuer l'ensemble de ces subventions d'investissement dans la limite des AP votées par l'Assemblée Départementale.

D – Électrification rurale :

Ces aides sont accordées au prorata des travaux menés par le Syndicat Départemental d'Énergie de Tarn-et-Garonne sur des programmes d'amélioration (renforcement et enfouissement) des réseaux électriques. Elles représentent un effort financier important en direction de l'amélioration de l'habitat et du cadre de vie des communes.

Ainsi pour 2018, ce sont **686 021 €** qui seront attribués au Syndicat Départemental d'Énergie, par délégation à la Commission Permanente.

E - Schéma d'accessibilité des services au public :

En application de l'article 98 de la loi NOTRe, le Conseil Départemental pilote, conjointement avec le Préfet, l'élaboration d'un schéma d'amélioration d'accessibilité des services au public avec la création de Maisons de Services au Public (MSAP).

Sur les 3 objectifs poursuivis, le diagnostic de l'offre et des besoins de services au public (marchands et non marchands) a été remis fin février 2017 par le Bureau d'Etudes "ENEIS CONSEILS" au COPIL.

Aujourd'hui, il convient d'élaborer un programme d'actions sur 6 ans pour les territoires présentant un déficit de services et d'établir un plan de développement de la mutualisation s'appliquant à l'ensemble du territoire au vu des résultats de l'étude.

A ce jour, le département se voit doté d'ores et déjà de 16 MSAP labellisées.

Trois groupes de travail ont été constitués pour mener une réflexion sur les trois thématiques retenues par le COPIL au titre du programme d'actions à savoir :

- faciliter l'installation des professionnels de santé en vu d'améliorer la couverture d'accès aux soins,

- favoriser le développement et les usages du numérique et du téléphone mobile,
- développer les services à la population via le réseau des MSAP.

Le programme d'actions sur 6 ans et les fiches d'actions qui en découlent, vous seront présentés fin du premier semestre 2018 pour validation.

F – Syndicat Mixte Tarn et Garonne Numérique :

Le Département finance aux côtés de 9 communautés de Communes et de la commune de Reyniès, le déploiement de la fibre optique sur l'ensemble du département (hors agglomération de Montauban concernée par une opération privée) au travers du Syndicat Mixte Tarn-et-Garonne Numérique créé le 1er février 2016.

Ainsi, selon la clef de répartition votée par les membres du Syndicat, pour le Conseil Départemental, les participations pour 2018 sont :

- 213 555 € au titre du fonctionnement – budget principal du Syndicat TGN,
- 106 263 € au titre de la section d'exploitation du budget annexe de TGN,
- 607 938 € au titre de l'investissement du budget annexe de TGN.

Ce dossier fait l'objet d'un **rapport particulier**.

G - Le Conseil d'Architecture Urbanisme et Environnement (CAUE) :

Le Conseil Départemental confie au CAUE, via une convention d'objectif, les actions et les modalités de partenariat à mener dans les quatre domaines des politiques territoriales suivants :

- assistance aux services du Conseil Départemental,
- politiques territoriales d'Aménagement et Cadre de vie,
- politiques territoriales touristiques,
- politiques territoriales en matière de Patrimoine.

En contrepartie des objectifs identifiés dans les volets précités, le Département s'engage à soutenir financièrement le CAUE à hauteur de **120 000 €** au titre de l'exercice de 2018.

La convention d'objectifs vous est présentée dans un **rapport particulier**.

II – TOURISME

La loi NOTRe définit un champ de compétence partagé pour le Tourisme au titre duquel le Département est habilité à poursuivre directement son soutien aux activités touristiques tant qu'elles n'ont pas une finalité d'aide aux entreprises.

Un nouveau Schéma Départemental du Tourisme et des Loisirs, pour la période 2017-2021, a été approuvé par notre Assemblée départementale lors de la session du 28 juin 2017.

Dans ce contexte, les **politiques d'investissement** en matière de Tourisme se déclinent sur les axes suivants :

A – Aides a la structuration et au renforcement des offres et pôles touristiques :

Ces politiques visent à conforter les programmes de travaux en lien avec l'aménagement touristique du Canal des 2 mers, les bases de loisirs et les équipements de loisirs et de pleine nature sous maîtrise d'ouvrage publique.

B – Aides a la qualification des sites de visites, étude et création de pôles thématiques :

Le département apporte son aide aux collectivités qui procèdent à des études ou des investissements visant la modernisation ou la création sites de visites.

C – Aides a la qualification des hébergements touristiques sous maîtrise d'ouvrage publique :

Il s'agit de politiques de soutien en direction des campings, meublés touristiques, gîtes d'étapes et leurs plus produits, villages de vacances pavillonnaires propriétés de communes faisant l'objet de travaux d'amélioration.

D – Aides au renforcement de l'organisation partenariale de la mise en réseau, formation et outils en direction des offices de tourisme :

Les Offices de Tourisme, concernées par des fusions suite à l'entrée en vigueur de la loi NOTRe, sont accompagnées financièrement par le Département dans le cadre de la création et du développement de site internet et autres outils numériques liés à leurs transformations.

La commission permanente a délégation pour accorder l'ensemble des ces aides d'investissement.

Les politiques d'**aides en matière de fonctionnement**, du Conseil Départemental concernent :

E – L'Agence de Développement Touristique (ADT 82) :

Nous soutenons notre organisme départemental l' ADT 82 auquel nous confions la mise en œuvre de nos politiques touristiques.

Les propositions relatives au fonctionnement de cet organisme font l'objet d'un **rapport particulier**.

F – La promotion touristique :

Il s'agit d'une politique de soutien aux structures associatives qui œuvrent à la promotion touristique du Département, en particulier avec la mise en valeur de savoir faire locaux et des manifestations à caractère artisanal, mettant les produits du terroir à l'honneur.

A ce titre, pour 2018, il est proposé une autorisation d'engagement de **360 000 €** avec les crédits de paiements correspondants.

G – La structuration et le renforcement des offres autour de l'itinérance :

Il s'agit d'aides aux collectivités au titre de :

- * l'entretien et la création d'itinéraires de randonnée pédestre, équestre, vélo mais aussi canoë,
- * la signalisation des itinéraires.

La commission permanente a délégation pour accorder l'ensemble des ces aides de fonctionnement dans la limite des autorisations d'engagement votées par l'Assemblée Départementale.

III – OPÉRATIONS STRUCTURANTES SOUS MAITRISE D'OUVRAGE DÉPARTEMENTALE :

A – La vélo-route de la vallée de l'Aveyron :

Lors du Budget Primitif 2017, l'Assemblée départementale a adopté le programme de développement d'un itinéraire cyclable composé de 12 boucles

rattachées à l'axe départemental de la "Véloroute de la Vanoise et des Gorges de l'Aveyron" initiée par le Conseil Départemental. Son plan de financement a été approuvé le 13 mars 2018 lors du vote des Orientations Budgétaires.

Les actions de communications de ces itinéraires secondaires sont confiées à l'ADT en partenariat avec le PETR du Pays Midi-Quercy.

Cette opération sous maîtrise d'ouvrage départementale évaluée à **148 000 € TTC** (études et signalisation) sera réalisée en 2018.

B – La pente d'eau de Montech :

Nous avons validé, lors du vote des Orientations Budgétaires 2018, le programme de valorisation et interprétation touristique ainsi que la sécurisation de la machine de la Pente d'Eau de Montech qui sera réalisé par le Conseil Départemental et VNF pour une autorisation de programme de **1 800 000 € TTC** et les crédits de paiement 2018 sont proposés à hauteur de 1 482 630 €.

C – Aménagement du Chemin de Saint Jacques de Compostelle :

L'opération d'aménagement d'aires de pique-nique et de repos le long de cet itinéraire est réalisée à 80 %.

En 2018, il convient de finaliser les acquisitions de terrains nécessaires à la sécurisation des piétons le long de certains tronçons de RD et pour poser les 2 derniers aires de repos. La signalétique d'interprétation constitue la prochaine étape d'aménagement du chemin de St Jacques qui fait l'objet d'une étude.

A ce titre, une autorisation de programme globale de **121 000 € TTC** se répartit comme suit :

- 10 230 € pour les aires de pique-nique (réalisés),
- 60 770 € pour la signalisation de l'itinéraire,
- 50 000 € pour les études.

En 2018, les crédits de paiement sont inscrits à hauteur de 110 770 €.

D – Valorisation culturelle, patrimoniale et touristique de la grotte de Bruniquel :

Lors de sa session du 18 octobre 2017, l'Assemblée départementale a approuvé le principe de maîtrise d'ouvrage départementale portant sur les études préalables pour la valorisation de la grotte de Bruniquel.

Le plan de financement vous a été présenté et a été validé lors du vote des Orientations Budgétaires 2018. L'autorisation de programme correspondant au montant global de cette opération a été ramenée à 100 000 € avec les crédits de paiements correspondants.

8EME COMMISSION ENVIRONNEMENT

Le budget en crédits de paiement proposé pour la Direction de l'Environnement est de 1 120 502 € en fonctionnement et de 910 545 € en investissement. A cela se rajoutent 319 145 € de subventions en annuités.

Les recettes attendues sont de 70 680 € en fonctionnement et 100 178 € en investissement.

Les principaux dossiers ou démarches significatives envisagés pour 2018 sont les suivants :

I – LA SÉCURISATION DE LA RESSOURCE EN EAU

Il est proposé la poursuite de la participation financière aux soutiens d'étiage sur l'Aveyron, le Tarn, la Garonne à partir des réserves EDF pour un montant annuel minimum de 108 000 € (susceptible d'augmenter jusqu'à 165 000 € en année sèche). Ce dispositif complète les lâchures réalisées à partir de nos ouvrages : Thérondel, Falquettes et Saint-Géraud.

Concernant le bassin du Tescou, une charte préalable au projet stratégique du territoire du bassin versant du Tescou élaboré depuis mars 2017 a été signée le 21 décembre dernier.

L'élaboration du projet de territoire vient d'être engagée et devrait aboutir pour la fin du premier semestre 2018 à la proposition d'un programme d'actions, ainsi qu'à la mise en place d'une instance de gouvernance.

Pour ce faire, la mission du groupement de bureau d'étude ADEPRINA/API, a été prolongée par le Conseil départemental du Tarn.

Le Conseil départemental de Tarn-et-Garonne, ainsi qu'un certain nombre d'élus de notre département, continuent de s'investir dans la co-construction de ce projet, auquel participent aussi les acteurs du territoire.

Par ailleurs, le Département du Tarn va porter une étude relative à la caractérisation et l'optimisation des retenues collinaires existantes, de capacité significative, du bassin du Tescou. Il s'agit d'une étape préalable nécessaire à la définition du besoin de stockage en eau supplémentaire à créer.

Un crédit supplémentaire de 80 000 € a donc été inscrit pour la réalisation de ces deux missions.

Concernant le Gouyre et le Tordre, les études de dangers réalisées en 2017 ont conclu à la nécessité de mettre en place des murs pares-vagues sur les 2 crêtes de digues, suite à l'évolution de la réglementation (prise en compte de la crue de retour déca-millénaire). Les études d'avant-projet seront engagées cette année. Une autorisation de programme et des crédits de paiement de 24 000 € ont été inscrits pour 2018.

Enfin, il est envisagé une acquisition de terrain sur le site du Thérondel pour répondre à deux objectifs : la création d'un parking et le dédommagement d'un propriétaire riverain suite à un éboulement de terrain consécutif à la création du lac. Une autorisation de programme de 25 000 € a été ouverte en 2018 ; les crédits de paiement ont été inscrits en 2019.

II - POLITIQUE DÉPARTEMENTALE POUR L'EAU POTABLE ET L'ASSAINISSEMENT DES COMMUNES RURALES

Pour cette année 2018, l'enveloppe des crédits affectés à ces politiques pour l'eau potable et l'assainissement collectif, intègre également les dossiers initialement pressentis pour être retenus sur la programmation 2017, et qui n'ont pas encore pu être pris en compte du fait de leur incomplétude.

A – Eau potable

En matière d'eau potable, les besoins en autorisation de programme s'établissent à **2 239 501 €** répartis à hauteur de 1 410 376 € pour les nouvelles opérations 2018, et à hauteur de 829 125 €, au titre du report des dossiers 2017.

Pour 2018, 41 nouvelles opérations ont été présentées par 17 maîtres d'ouvrage, correspondant à 8,8 M € HT de coûts de travaux. Parmi celles-ci 37 concernent des renouvellements de réseaux d'eau potable, ce qui confirme la nécessité, pour les collectivités, de maintenir un niveau d'engagement soutenu en la matière. Le montant global des investissements est toutefois sensiblement inférieur à celui des années précédentes, au vu des difficultés rencontrées par les collectivités pour bénéficier de co-financement de l'Agence de l'eau sur ce type d'opérations.

B – Assainissement collectif

En ce domaine d'intervention, les besoins en autorisation de programme s'établissent à **664 169 €** répartis à hauteur de 385 293 € pour les nouvelles opérations 2018, et à hauteur de 278 876 €, au titre du report des dossiers 2017.

Pour 2018, 15 nouvelles opérations ont été portées par 10 maîtres d'ouvrage, correspondant à 1,7 M € HT de coûts de travaux. La majorité de celles-ci concerne des extensions de réseaux d'assainissement collectif, tandis que 4 sont relatives au traitement des eaux usées, avec 2 agrandissements de stations d'épuration et 2 autres visant l'amélioration du traitement des boues issues des filières de traitement. Dans l'ensemble, il est observé depuis plusieurs années une baisse sensible des investissements réalisés dans ce secteur, car la quasi-totalité des communes rurales susceptibles de mettre en place l'assainissement collectif dans le bourg sont aujourd'hui équipées.

C – Les périmètres de protection des captages d'eau potable

Suite à la loi sur l'eau du 3 janvier 1992, le Conseil départemental s'était porté maître d'ouvrage délégué de la phase administrative de la procédure d'instauration des périmètres de protection des captages d'eau potable pour le compte des collectivités qui le souhaitent. A la fin de l'année 2017, 42 captages sur 47 étaient protégés, qui desservent 96 % de la population départementale. Il reste à mener à leur terme 3 procédures en cours concernant les syndicats des eaux de la Lomagne, de Cazes-Mondenard - Sauveterre - Tréjoul et du Quercy-Pays-de-Serres ; par ailleurs l'opportunité d'engager la procédure sur le captage de la commune d'Escatalens est à l'examen.

III - MILIEUX NATURELS ET BIODIVERSITÉ

Politique d'aménagement de rivières

Le Conseil Départemental apporte une aide financière aux intercommunalités compétentes en matière de gestion des cours d'eaux non domaniaux, pour la réalisation d'études, de travaux d'entretien et de travaux divers prévus dans des plans pluriannuels de gestion qui visent le bon état des cours d'eau. Les opérations sont éligibles qu'elles soient réalisées en régie ou par des prestataires privés. La réforme territoriale qui a transféré la compétence de gestion des cours d'eau aux communautés de communes ou d'agglomérations au 1^{er} janvier 2018 (GEMAPI - Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations), permet la poursuite de cet appui financier au titre de la solidarité territoriale.

Concernant nos modalités d'instruction, depuis 2014, les dossiers relatifs aux travaux dont la réalisation est programmée sur l'année N, sont pris en compte l'année N+1, et ce afin de pouvoir consommer les crédits de façon efficiente. Ainsi sont retenus cette année les travaux 2017, ceux de 2018 étant reportés pour être présentés lors du prochain Budget Primitif 2019. Les études prévues en 2018 ont, quant à elles, fait l'objet d'un arbitrage favorable.

Pour 2018, sont ainsi présentés 27 dossiers, correspondant à une dépense totale de 122 235 €, déclinés comme suit :

- 3 dossiers (8 590 €) relatifs à des études. Celles-ci permettent de préparer les interventions pluriannuelles ou, de manière ponctuelle, des chantiers spécifiques,
- 9 dossiers (62 535 €) relatifs à l'entretien pluriannuel,
- 15 dossiers (51 110 €) concernent des interventions diverses de restauration, de renaturation, de diversification des écoulements, protection des berges, d'évacuation des embâcles, etc.

Les aides sollicitées auprès du Conseil départemental viennent en complément des participations conséquentes de l'Agence de l'eau et du Conseil Régional sur ces opérations. Elles permettent le financement des projets à hauteur de 70 à 80 % selon le cas.

IV - POLITIQUE DES ESPACES NATURELS SENSIBLES (ENS)

Le Département, conformément à la politique qu'il a souhaité définir, peut intervenir, selon l'intérêt que présentent les sites ENS concernés, soit en maîtrise d'ouvrage directe dans le cas d'espaces naturels particulièrement riches, sensibles ou singuliers, considérés d'intérêt départemental, soit en finançant des tiers (collectivités ou associations) sur des sites considérés d'intérêt plus local.

Pour la programmation 2018, nous n'avons pas reçu de nouveaux projets qu'auraient pu porter des maîtres d'ouvrages locaux.

Concernant les sites considérés comme étant d'envergure départementale, nous proposons de poursuivre l'entretien et l'aménagement des ENS sur lesquels nous sommes engagés depuis plusieurs années sur le corridor Garonnais : l'île de Labreille à Verdun-sur-Garonne, l'îlot de Saint-Cassian à Mas-Grenier et le site de l'Espinassié à Bourret/Montech.

Sur ce dernier, je vous rappelle que nous avons souhaité engager une opération d'envergure permettant la réouverture d'un bras-mort aujourd'hui déconnecté du fleuve. Ce chantier considéré, comme pilote, a été lauréat d'un appel à projets de l'Agence de l'eau et devrait bénéficier d'un financement conséquent de cet

organisme, ainsi que d'une participation du Conseil Régional et de la Fédération départementale de pêche. Au total, 90 % d'aides sont attendues sur ce projet.

En complément de l'autorisation de programme de 42 000 € inscrite en 2017, correspondant principalement aux études et dossiers administratifs, il convient pour 2018 d'augmenter l'autorisation de programme pour la réalisation des travaux de 113 000 € et d'inscrire 130 000 € en crédits de paiement (17 000 € au titre de 2017 et 113 000 € au titre de 2018).

Je vous rappelle enfin que nous avons souhaité, l'an dernier, mieux valoriser les barrages du Gouyre et du Tordre, propriété du Département. Ces ouvrages, dont la vocation première, est la desserte de réseaux d'irrigation, présentent un intérêt environnemental certain, en raison notamment de la mosaïque de milieux qui les constituent (plans d'eau, bois, prairies, zones humides, ...) mais aussi de la flore et de la faune en présence.

De plus, ce sont des sites facilement accessibles et largement fréquentés par le public.

Nous avons lancé la rédaction de deux plans de gestion avec l'appui d'un bureau d'études spécialisé. Sur la base d'un état des lieux floristique et faunistique précis de ces 2 sites, leurs potentialités seront identifiées au regard des usages pratiqués ou à développer. Il s'agira ensuite de mettre en œuvre un programme d'actions (fin 2018/début 2019), une fois ces documents finalisés.

V - POLITIQUE EN FAVEUR DES DÉCHETS ET DE L'ÉNERGIE

Déchets non dangereux

Le Conseil départemental était responsable de l'élaboration puis du suivi des plans de prévention et de gestion des déchets non dangereux ainsi que du Plan du Bâtiment et Travaux Publics. Suite à la parution de la loi NOTRe, le transfert de compétence pour la planification des déchets vers la Région s'est effectué au 1^{er} janvier 2017. A ce titre, une compensation de 23 575 € lui est versée annuellement.

La participation au Syndicat départemental des déchets peut néanmoins se poursuivre. Conformément à ce que prévoient les statuts du syndicat, il est proposé d'attribuer 87 500 € pour les dépenses de structure et 200 651 € de contribution aux dépenses d'investissement.

Par ailleurs, les objectifs du Plan Départemental des Déchets relatifs à la mise en service d'un réseau de déchetteries sont aujourd'hui atteints. Nous n'avons d'ailleurs reçu aucune demande, tout comme en 2017.

9EME COMMISSION CULTURE ET PATRIMOINE

Le **service Culture** gère, en investissement, la politique d'aide aux communes pour la restauration du patrimoine rural non protégé et en fonctionnement, 7 enveloppes de subventions aux acteurs culturels locaux : associations, communes et intercommunalités ainsi que des crédits d'achats d'ouvrages, de remboursements de frais de transports pour les élèves et de prix pour les lauréats de concours.

Le **service départemental de matériel scénique** est rattaché administrativement au service culture.

Le budget global 2018 de ces services est de **1 644 537 €** :

- 1 623 537 € pour le service Culture ,
- 21 000 € pour le service de matériel scénique.

I – INVESTISSEMENT : 2 837 €

Cette inscription de crédit concerne deux autorisations de programme :

- pour **2 143 €** le programme 2017 ;
- et pour **694 €** celui de 2018.

Ces opérations concernent la politique départementale d'aide aux Communes pour la restauration du patrimoine rural non protégé qui permet de sauvegarder les pigeonniers, puits, fours, lavoirs, fontaines, moulins à eau ou à vent.

II - FONCTIONNEMENT : 1 620 700 €

A - Politique de soutien aux acteurs culturels = 1 582 000 €

Sept enveloppes de subventions aux acteurs culturels du territoire ont été définies d'un montant global de **1 582 000 €** qui se décompose comme suit :

- **266 400 €** pour les associations locales ayant une programmation culturelle tout au long de l'année (dont 253 000 € au titre de 2018 et 13 400 € au titre de 2017) ;

- **60 000 €** pour l'opération d'Inventaire du patrimoine dans le cadre du partenariat avec la Région et le PETR Midi-Quercy (dont 36 000 € au titre de 2018 et 24 000 € au titre de 2017) ;

- **42 000 €** pour le Centre d'art La Cuisine à Nègrepelisse (dont 27 200 € au titre de 2018 et 14 800 € au titre de 2017) ;

- **410 000 €** pour le soutien aux organismes départementaux (ADDA) ;

- **168 000 €** pour les associations locales nécessitant une aide au fonctionnement et à l'acquisition de petit équipement ;

- **164 000 €** pour le soutien aux écoles de musique soit : **141 000 €** aux écoles publiques dans le cadre du Schéma Départemental des Enseignements et de l'Éducation Artistiques et **23 000 €** aux écoles associatives ;

- **372 600 €** pour les événements culturels (festivals, salons, colloques, expositions, concerts,...) de portée départementale ou plus locale organisés par des associations (dont 360 000 € au titre de 2018 et 12 600 € au titre de 2017) ;

- **99 000 €** pour des événements culturels (festivals, salons, colloques, expositions, concerts,...) de portée départementale ou plus locale organisés par des collectivités.

Lorsque ces enveloppes sont destinées à satisfaire plusieurs demandes de subvention, la répartition en est déléguée à la Commission Permanente après avis de la 9ème Commission Culture et Patrimoine.

B - Autres crédits de fonctionnement = 38 700 €

- achat de livres = **200 €**,
- frais d'impression = **4 000 €**,
- frais de transport pour le rallye citoyen = **1 500 €**,
- participation aux frais de transports culturels des écoliers = **20 000 €**,
- participation aux frais de transports culturels des collégiens = **7 000 €**,
- participation aux frais de transports culturels des lycéens = **3 000 €**,
- prix divers pour les collégiens = **3 000 €**.

III - LE SERVICE DÉPARTEMENTAL DE MATÉRIEL SCÉNIQUE

Cette cellule, rattachée au service culture, est composée de trois techniciens spécialisés en lumière et son. Elle propose ses interventions avec prêt de matériel de scène aux communes et associations socioculturelles du département, organisatrices de manifestations qui bénéficient, ainsi, de prestations de qualité professionnelle à des tarifs préférentiels.

Son budget 2018 est de **21 000 €** (avec une autorisation de programme de 17 000 €).

- Investissement :

Un programme de remplacement d'un pupitre lumière et du parc de liaisons audio haute fréquence est à mettre en place pour **17 000 €**.

- Fonctionnement :

Un crédit de **4 000 €** est nécessaire pour faire face aux dépenses courantes d'achat de petit matériel et de maintenance.

Les prestations du Service Départemental de Matériel Scénique procurent, en recettes de fonctionnement, une somme de **35 000 €**.

IV - ABBAYE DE BELLEPERCHE MUSEE DES ARTS DE LA TABLE ET SERVICE DE CONSERVATION DEPARTEMENTALE DU PATRIMOINE

L'abbaye de Belleperche comprend deux entités :

- le Musée des Arts de la Table qui retrace l'évolution des manières de manger du Moyen Âge à nos jours, au travers de collections et d'expositions ;
- le service de Conservation départementale du patrimoine, qui instruit les dossiers de demande de subvention au titre de la politique d'aide à la restauration du patrimoine protégé des communes, étudie et valorise les richesses patrimoniales du département. L'ensemble est porté à la connaissance du public par le biais d'actions de médiations et d'animations culturelles.

Au titre de l'année 2018, le budget prévisionnel global du service est de 392 413 €, ainsi répartis :

- **Investissement : 262 013€**

- dont 257 298 € au titre de la politique d'aide à la restauration du patrimoine protégé au titre des monuments historiques ;
- et 61 000 € pour les acquisitions et mobilier du Musée des Arts de la Table.

- **Fonctionnement : 130 400 €**

- dont 75 000 € de contrats artistiques pour les animations 2018 (programme voté en DM). A noter que, pour ce programme, 5 000 € sont proposés en recettes au titre de l'aide de la Région pour les lieux culturels structurants.

PROJETS IMMOBILIERS

Suite à l'approbation du projet Scientifique et Culturel du Musée des Arts de la Table par l'Assemblée Départementale, un programmiste a été mandaté pour rédiger un diagnostic du bâtiment pour définir les besoins de restauration, d'aménagement et de développement de l'Abbaye et du musée.

La première étude a fait ressortir des travaux d'urgences sanitaires sur plusieurs points techniques et de salubrité de l'Abbaye de Belleperche. Ces travaux sont estimés à 250 000 €, honoraires compris et comprennent :

- la réfection du réfectoire médiéval,
- des travaux d'assainissement des eaux pluviales, des toitures et eaux de surface,
- la réfection de la toiture et de l'appentis Est
- la consolidation des façades et de certains planchers intérieurs,
- la réfection des décors et enduis intérieurs et,
- la sauvegarde des menuiseries de l'ancienne galerie Sud.

Le marché de maîtrise d'œuvre (architecte du patrimoine) a été notifié à l'Agence Thouin architecture.

La première tranche de travaux d'urgence a été notifiée aux entreprises fin mars 2018 et pourra donc commencer en suivant.

V - ARCHIVES DÉPARTEMENTALES

Les Archives départementales constituent une administration de plus de deux siècles d'existence et d'expertise. Depuis la loi n° 83-663 du 22 juillet 1983 complétant la loi n° 83-8 du 7 janvier 1983 relative à la répartition de compétences entre les communes, les départements, les régions et l'État, la conservation et la valorisation des archives sont **une compétence obligatoire du Département** et le restent dans le cadre de la nouvelle organisation territoriale de la République.

A- Cinq missions fondamentales

➤ Contrôler

L'administration est responsable de la gestion des documents qu'elle produit ou reçoit dans l'exercice de ses fonctions, sous le contrôle scientifique et technique des Archives départementales. Ce contrôle s'exerce sur tous les producteurs d'archives publiques du Département, à travers un rôle de conseil pour la gestion des dossiers et le visa réglementaire du directeur des Archives avant toute élimination de documents.

➤ Collecter

Les Archives départementales reçoivent les versements obligatoires de l'administration et des établissements publics après approbation du bordereau rédigé à cet effet par le service producteur. Elles s'enrichissent aussi, le cas échéant, de dépôts, dons et achats de fonds privés intéressant l'histoire locale.

➤ Conserver

Du parchemin aux données électroniques, les archives constituent un patrimoine à forte valeur juridique et historique, mais d'une grande fragilité. Les conditions de conservation et de sécurité des fonds dans le dépôt exigent une vigilance et un soin permanents.

➤ Classer

Les fonds d'archives donnent lieu à un travail rigoureux et normé de classement et de rédaction d'inventaires, aussi appelés instruments de recherches, qui sont comme la clé d'accès aux documents.

➤ Communiquer

Les fonds sont accessibles en salle de lecture et sur le site internet (www.archives82.fr) des Archives départementales. De plus, un service éducatif accueille tout au long de l'année des scolaires pour des activités pédagogiques. Enfin, expositions et autres manifestations culturelles (Journées du patrimoine, Grande Collecte etc.) sont régulièrement organisées par le service.

B - Le budget 2018 des Archives départementales

En 2018, le **budget prévisionnel global** des Archives départementales **s'élève à 113 550 €** répartis comme suit :

- **23 500 € en investissement ;**
- **90 050 € en fonctionnement.**

En **investissement**, 12 000 € sont destinés à l'acquisition en vente publique ou auprès de particulier, de documents uniques ou d'ensembles de documents présentant un intérêt historique certain pour le département. L'autre partie, soit 11 500 €, servira à l'achat de matériels de conservation et de reproduction pour les ateliers des archives.

En **fonctionnement**, quelques axes prioritaires déterminent le montant des lignes budgétaires :

- Les archives demandent un effort nécessaire et constant de restauration (40 000 €), de conditionnement et de conservation dans des matériaux neutres (25 000 €). Comme pour les années précédentes nous solliciterons une subvention de la DRAC pour la restauration de registres ainsi que de divers plans et affiches (7 500 € obtenus en 2017).

- La diffusion la plus large possible des ressources historiques est un axe important du service (8 000 €). En 2018 les archives se sont donné comme objectif la numérisation de deux titres de la presse ancienne, ainsi que de divers autres travaux de moindre importance. L'hébergement annuel des inventaires d'archives, par la société Archimaine, sera en 2018 d'un montant plus élevé en raison des fichiers images qui leurs sont attachés.

- Le service acquiert chaque année des ouvrages qui viennent enrichir le fonds de bibliothèque (4 500 €) ainsi que des périodiques d'histoire générale et locale (3 500 €). Ce sont des outils de travail indispensables aux agents chargés du classement, mais également aux généalogistes, étudiants, universitaires et autres lecteurs qui viennent en salle de lecture exploiter nos ressources.

- La sensibilisation des scolaires est une orientation ancienne et forte des Archives départementales. Outre les initiations données au service éducatif, une dizaine de séances consacrées à la formation et à l'évolution des anciennes écritures sont assurées par un calligraphe dans les écoles tout au long de l'année. Lors des journées du Patrimoine un atelier est également proposé aux visiteurs (2 500 €).

- Le reste des dépenses (6 550 €) concerne des frais divers de fonctionnement, tels que la maintenance du matériel de numérisation, l'impression des dossiers d'inscription des lecteurs ou l'élimination réglementaire des documents.

PROJETS IMMOBILIERS

A l'occasion de la décision modificative d'octobre 2017, je vous ai informé de la modification du programme technique et financier de l'opération de réhabilitation des archives départementales.

Le phasage avait été défini ainsi :

- 2017-2018 : changement de la chaudière, réhabilitation du R+2, changement des portes fenêtres du rez-de-chaussée et des menuiseries du R+1, réfection complète de la toiture, isolation des combles, création d'un parking et restauration du clos couvert de la maison « Razali ».

Pour cette phase, l'appel d'offres entreprises est en cours de publication.

- 2018-2019 : création d'un ascenseur, installation de portes et plafonds coupe-feu, changement des menuiseries extérieures des magasins, mise en place de ventilations, création d'un magasin annexe dans le gymnase.

- 2019-2020 : installation de 11km de rayonnage dans l'ancien gymnase, création de trois planchers et installation de rayonnages dans le pavillon de l'angle nord-ouest et sud-ouest.

Le montant total de cette opération s'élève donc à 4 315 000 € TTC (hors chaudière 2017).

VI - MÉDIATHÈQUE DÉPARTEMENTALE

Compétence obligatoire du Département depuis les lois de décentralisation de 1986, la Médiathèque départementale met à disposition des bibliothèques de Tarn-et-Garonne des collections imprimées et audiovisuelles, forme et accompagne les bibliothécaires salariés et bénévoles, offre des conseils en matière de construction, d'aménagement et d'informatisation de bibliothèques ou encore propose des services innovants.

Son soutien à la Lecture Publique s'inscrit dans le cadre d'un plan d'aide, le **Schéma Départemental de Lecture Publique** adopté par délibérations des 4 février 2002 et 12 février 2003.

La politique définie par le Schéma Départemental de Lecture Publique consiste à aider les intercommunalités à développer des réseaux de bibliothèques, afin d'équilibrer l'offre sur le territoire.

Ce plan prévoit également un ensemble d'aides financières pour la création, la rénovation ou le réaménagement de bibliothèques, pour l'acquisition de mobilier et l'informatisation des réseaux de Lecture Publique ainsi qu'une aide à la création d'emplois de bibliothécaires intercommunaux.

Dans le cadre de la refonte du plan départemental pour la lecture publique (rendu nécessaire par la réforme territoriale et de la création de nouveaux EPCI au 1^{er} janvier 2017), je vous présenterai au cours de cette session un rapport particulier destiné à valider le principe d'un diagnostic de lecture publique sur l'ensemble du territoire tarn-et-garonnais, préalable indispensable à l'élaboration d'un nouveau Schéma Départemental de Lecture Publique pertinent et adapté aux besoins de notre territoire, schéma qui vous serait présenté lors du vote du BP 2019.

Le budget prévisionnel 2018 de la Médiathèque départementale s'élève à 292 285 € :

- **262 450 € en fonctionnement,**
- **et 29 835 € en investissement.**

A - Fonctionnement : 262 450 €

a) Le Contrat de Territoire Lecture : 20 000 €

Dans le cadre du **Contrat de Territoire Lecture signé avec l'État en juin 2016**, la Médiathèque continue de développer son offre de ressources numériques via son portail.

Les 46 bibliothèques relevant du Schéma Départemental de Lecture Publique ainsi que la médiathèque de Castelmayran bénéficient de ces ressources, financées à parts égales entre l'État et le Conseil Départemental.

b) Diagnostic départemental de territoire pour la lecture publique : 20 000 €

Cette étude, qui fait l'objet d'un rapport particulier, requiert l'inscription d'un crédit de paiement de 20 000 € pour 2018 (avec une autorisation d'engagement de 35 000 €).

c) Acquisition de documents : 184 000 €

Le budget sollicité pour l'acquisition des collections, tous supports confondus est identique à celui de 2017.

d) Formation et action culturelle : 15 000 €

La médiathèque prévoit un budget de **8 050 €** pour la formation initiale et continue des bibliothécaires du réseau départemental et de **6 950 €** pour ses différentes actions culturelles (Mois du Film Documentaire, Média'Tour).

e) Frais divers : 23 450 €

B – Investissement : 29 835 €

a) Mobilier et informatisation (BIBM) : 2 724 €

La Communauté de communes du Quercy Vert Aveyron a sollicité l'aide du Département pour la ré-informatisation de son réseau de Lecture Publique (avec intégration à terme de la bibliothèque de Monclar-de-Quercy).

b) Construction de bibliothèques (BIBA) : 25 311 €

Deux communes ont sollicité l'aide du Département à ce titre :

- la Commune de Beaumont-de-Lomagne pour le projet de réaménagement de la Médiathèque municipale au sein d'un pôle touristique, économique et culturel.
- la commune de Varen pour le ré-aménagement de sa bibliothèque relais dans de nouveaux locaux.

c) Autres matériels divers : 1 800 €

PROJETS IMMOBILIERS

Au cours du Budget Primitif de 2016, nous avons voté une autorisation de programme globale de 1 213 000 € dans le but de réaliser tous les travaux nécessaires à cette réhabilitation.

Afin de répondre à des complexités architecturales et techniques, un marché de maîtrise d'œuvre a été conclu avec le cabinet d'architectes Cascarigny et le bureau d'études Girus.

Une réflexion est en cours pour déterminer la meilleure solution technique permettant de répondre aux contraintes de structure et d'isolation thermique pour la réfection de la toiture. L'objectif étant de réaliser ces travaux dans le courant de l'été.

En suivant pourront être réalisés les travaux de changement de menuiseries et de second œuvre intérieurs.

VII - ESPACE DES AUGUSTINS

L'Espace des Augustins, espace culturel départemental ouvert depuis 2010, conforte sa montée en puissance et son bilan de fréquentation lors de la présente saison 2017-2018.

Le budget prévisionnel 2018, qui impacte la programmation saison 2018-2019, s'élève à 82 630 € :

- **12 000 € en investissement ;**
- **et 70 630 € en fonctionnement,**

A- Investissement : 12 000 €

Ce budget d'investissement correspond à la première tranche d'un nouveau plan pluriannuel d'acquisitions de matériel scénique, d'exposition et de panneaux d'affichage.

B - Fonctionnement : 70 630 €

Ce budget est en légère augmentation par rapport à 2017 (environ 7 %) en raison de la programmation de l'exposition « **Voyage en Italie** » du 6 mars au 3 juin 2018 qui a demandé des moyens supplémentaires sur la ligne catalogues et imprimés. En effet, un ouvrage de très grande qualité de type édition d'art a été édité pour l'occasion dont la Commission Permanente de Mars dernier a autorisé la vente, à l'Espace des Augustins, mais aussi en divers points du Département au prix de 18 €.

Par ailleurs, le partenariat avec Le Rio et sa montée en puissance ainsi que les autres actions prévues nécessitent le maintien de moyens supplémentaires en ce qui concerne la location d'instruments de musique.

C – Recettes prévisionnelles : 4 420 €

Pour 2018, le montant prévisionnel des recettes est de **4 420 €** pour l'ensemble des actions tout public.

1ère COMMISSION : FINANCES

EN EUROS		Autorisations de programmes	Échéancier des crédits de paiements		
FINANCES VUE : 1002		AP 2018	CP 2018		
			BP	Reports	TOTAL
Imputation Code	Programmes départementaux				
204152 61 CEROU	Subvention d'équipement barrage du Cérrou	150 000 €	150 000 €		150 000 €
Sous-total programmes départementaux		150 000 €	150 000 €		150 000 €

2ème COMMISSION : AFFAIRES GÉNÉRALES, PERSONNEL

EN EUROS		Autorisations de programmes	Échéancier des crédits de paiements		
COMMUNICATION VUE : 03		AP 2018	CP 2018		
			BP	Reports	TOTAL
Imputation Code	Programmes départementaux				
20513 023 LOGI	Création site Internet	70 000	70 000		70 000
216 311 OEUVREAR	Objets œuvres d'art	3 000	3 000		3 000
2188 023 MATOS	Acquisition de matériel	17 000	17 000		17 000
Sous-total programmes départementaux		** Expression erronée **	** Expressio n erronée **		** Expression erronée **

2ème COMMISSION : AFFAIRES GÉNÉRALES, PERSONNEL

EN EUROS		Autorisations de programmes	Échéancier des crédits de paiements		
CABINET VUE : 04		AP 2018	CP 2018		
			BP	Reports	TOTAL
Imputation Code	Programmes départementaux				

21882 0202 MATAUDIO	Acquisition de matériel spécialisé	14 000	14 000		14 000
Sous-total programmes départementaux		14 000	14 000		14 000

2ème COMMISSION : AFFAIRES GÉNÉRALES, PERSONNEL

EN EUROS		Autorisations de programmes	Échéancier des crédits de paiements		
SERVICE SOCIAL VUE : 08		AP 2018	BP	Reports	TOTAL
Imputation Code	Programmes départementaux				
27431 01	Prêts au personnel	100 000	100 000		100 000
Sous-total programmes départementaux		100 000	100 000		100 000

2ème COMMISSION : AFFAIRES GÉNÉRALES, PERSONNEL

EN EUROS		Autorisations de programmes	Échéancier des crédits de paiements		
PARC AUTOMOBILE VUE : 6002		AP 2018	BP	Reports	TOTAL
Imputation Code	Programmes départementaux				
2157 621 21573 621 LOCACQMA MATVOIES	Acquisition matériel technique voirie	72 715	72 715		** Expression erronée **
21575 0202 MATSPE	Acquisition bornes électriques			14 000	** Expression erronée **
2182 0202 VEHI	Acquisition de véhicules		435 816	45 346	** Expression erronée **
21822 0202 VEHIE	Acquisition d'engins			113 040	** Expression erronée **
		278 000	278 000		** Expression erronée **
2182 621 LOCAUTO	Acquisition matériel voirie	16 790	16 790		** Expression erronée **

Sous-total programmes départementaux	** Expression erronée **	** Expression erronée **	** Expressio n erronée **	** Expression erronée **
--------------------------------------	-----------------------------	--------------------------------	------------------------------------	--------------------------------

2ème COMMISSION : AFFAIRES GÉNÉRALES, PERSONNEL

EN EUROS		Autorisations de programmes	Échéancier des crédits de paiements		
ACHAT / APPROVISIONNEMENT VUE : 6001		AP 2018	CP 2018		
			BP	Reports	TOTAL
Imputation Code	Programmes départementaux				
21573 0202 MATOS	Acquisition matériel technique			494	** Expression erronée **
		26 200	26 200		** Expression erronée **
21573 621 21848 621 MATOS	Acquisition matériel subdivision		10 719	1 124	** Expression erronée **
		40 550	40 550		** Expression erronée **
21848 0202 21882 0202 MATERIEL	Acquisition matériel			7 986	** Expression erronée **
		86 160	86 160		** Expression erronée **
21848 23 21882 23 MATERIEL	Acquisition matériel enseignement supérieur	7 750	7 750		** Expression erronée **
21848 313 21882 313 21882 315 MATERIEL	Acquisition matériel culture			6 122	** Expression erronée **

21848 48	Acquisition matériel social	5 820	5 820	9 473	Expression erronée **
21848 50 MATERIEL					**
					Expression erronée **
		40 800	40 800		**
					Expression erronée **
21848 52 POSTAD	Acquisition matériel postes adaptés	800	800		**
					Expression erronée **
Sous-total programmes départementaux		** Expression erronée **	** Expression erronée **	** Expressio n erronée **	** Expression erronée **

2ème COMMISSION : AFFAIRES GÉNÉRALES, PERSONNEL

EN EUROS		Autorisations de programmes	Échéancier des crédits de paiements		
INFORMATIQUE VUE : 1501		AP 2018	CP 2018		
			BP	Reports	TOTAL
Imputation Code	Programmes départementaux				
2031 0202 GEDSAE	Gestion électronique des documents		50 000		50 000
20512 0202 LOGICIEL	Acquisition de logiciels		80 000	311 086	391 086
		425 500	369 500		369 500
20512 0202 GEDSAE	Logiciels pour la gestion électronique des documents	550 000	250 000		250 000
20512 0202 MDPH	Logiciels pour la MDPH	38 000	38 000		38 000
21838 0202 INFRES	Infrastructures réseaux			257 891	257 891

21838 0202 MATINF	Matériel informatique	322 000	322 000	170 786	170 786
21838 221 COLLMCO	Parc informatique collèges	100 000		1 089 769	1 089 769
21838 221 COLLPREF	Collèges préfigureurs			78 694	78 694
21838 221 CNIP	Collèges numériques et innovation pédagogique			583 000	583 000
21838 23 MATINF	Matériel informatique centre universitaire	800 000	800 000		800 000
231532 221 REDI	Câblage informatique collèges		-47 000	67 000	20 000
			-27 000	30 698	3 698
Sous-total programmes départementaux		** Expression erronée **	** Expression erronée **	** Expressio n erronée **	** Expression erronée **

3ème COMMISSION : SOLIDARITÉ, SANTÉ, ACTION SOCIALE, HANDICAP ET LOGEMENT

EN EUROS		Autorisations de programmes	Échéancier des crédits de paiements		
PMI VUE : 4003		AP 2018	BP	Reports	TOTAL
Imputation Code	Programmes départementaux				
2157 40 MATOS	Acquisition de matériel PMI			465	465
		19 000	11 000		11 000
Sous-total programmes départementaux		19 000	11 000		11 465

3ème COMMISSION : SOLIDARITÉ, SANTÉ,
ACTION SOCIALE, HANDICAP ET LOGEMENT

EN EUROS		Autorisations de programmes	Échéancier des crédits de paiements		
AIDE SOCIALE LÉGALE VUE : 4006		AP 2018	CP 2018		
			BP	Reports	TOTAL
Imputation Code	Programmes pour les Tiers				
204141 53 X912	Acquisition véhicule portage de repas	14 207	14 207		14 207
204142 538 PAEM	Modernisation établissements publics personnes âgées		41 700	30 500	72 200
		100 103	100 103		100 103
Sous-total programmes pour les Tiers		** Expression erronée **	** Expressio n erronée **	** Expressi on erronée **	** Expressi on erronée **

3ème COMMISSION : SOLIDARITÉ, SANTÉ,
ACTION SOCIALE, HANDICAP ET LOGEMENT

EN EUROS		Autorisations de programmes	Échéancier des crédits de paiements		
AIDE SOCIALE FACULTATIVE VUE : 4007		AP 2018	CP 2018		
			BP	Reports	TOTAL
Imputation Code	Programmes pour les Tiers				
204220 58 X914	Subvention exceptionnelle aux organismes à vocation sociale			28 760	28 760
		5 000	5 000		5 000
20422 538 PAEP	FAMEPA		59 340		59 340

Sous-total programmes pour les Tiers	** Expression erronée **	** Expressio n erronée **	Expressi on erronée **	** Expression erronée **
--------------------------------------	-----------------------------	------------------------------------	---------------------------------	--------------------------------

3ème COMMISSION : SOLIDARITÉ, SANTÉ, ACTION SOCIALE, HANDICAP ET LOGEMENT

EN EUROS		Autorisations de programmes	Échéancier des crédits de paiements		
BUREAU DU LOGEMENT VUE : 4010		AP 2018	CP 2018		
			BP	Reports	TOTAL
Imputation Code	Programmes pour les Tiers				
204141 72 204142 72 APOB	Aides aux collectivités locales (ANAH)		173 016	130 245	303 261
		220 000	20 000		20 000
204142 72 APCO	Aides pour Palulos communaux		1 000	7 700	8 700
204142 72 LOLO	Aménagement de bâtiments communaux en logements sociaux		88 671	46 945	135 616
		68 700			
2041782 72 APPB	Aide à la pierre aux organismes publics		23 959	79 300	103 259
		40 000			
2041782 72 APPO	Aide à la production pour Tarn-et-Garonne Habitat			54 099	54 099

EN EUROS		Autorisations de programmes	Échéancier des crédits de paiements		
BUREAU DU LOGEMENT VUE : 4010		AP 2018	CP 2018		
			BP	Reports	TOTAL
Imputation Code	Programmes pour les Tiers				
20414782 72 FHAP	Aide à la production aux établissements publics			45 720	45 720
			118 110		118 110
2041782 72	Logements sociaux Tarn-et-Garonne Habitat	25 000			

EN EUROS		Autorisations de programmes	paiements		
FHAB	surcoût				
2041782 72 LOBO	Logements sociaux Tarn-et-Garonne Habitat bonus	30 000	30 000		30 000
2041782 72 PRPO	Plan de réhabilitation du parc immobilier de Tarn-et-Garonne Habitat		335 004	259 281	594 285
		420 000	42 000		42 000
20422 72 APOB	Aide aux particuliers (ANAH)		1 328 169	1 247 511	2 575 680
		3 200 000	800 000		800 000
20422 72 APOP	Aide à la pierre aux propriétaires occupants du parc privé		46 996	110 141	157 137
		200 000	50 000		50 000
20422 72 FHAB	Logements sociaux privés surcoût	25 000			
20422 72 LOBO	Logements sociaux privés bonus	20 000			
20422 72 APPR	Aide à la pierre aux organismes privés		327 000	334 246	661 246
		80 000			
20422 72 X914	Subvention exceptionnelle			56 000	56 000
Sous-total Programmes pour les Tiers		4 328 700	3 383 925	2 371 188	5 755 113

4ème COMMISSION : TRAVAUX PUBLICS, VOIRIE, BÂTIMENTS **DÉPARTEMENTAUX**

EN EUROS		Autorisations de programmes	Échéancier des crédits de paiements		
BUREAU DE L'ÉCONOMIE VUE : 5001		AP 2018	CP 2018		
			BP	Reports	TOTAL
Imputation Code	Programmes départementaux				
16752 01 PONTVERD	Contrat PPP pour le Pont de Verdun		495 525		** Expression erronée **

2031 621 ETUD	Frais d'études de voirie				1 996	1 996
		20 000	20 000			20 000
203114 621 ETUDOA	Frais d'études et d'investigations pour les ouvrages d'art		10 000	7 622	17 622	
		70 000	60 000			60 000
2111 94 GTTEA	Grotte de Saint Antonin			59 000	59 000	
2111 94 CSJC	Acquisition foncière Saint Jacques de Compostelle		30 000		30 000	
2151 621 FONCIER	Acquisition foncière pour la voirie		70 000	59 481	129 481	
		20 000	10 000		10 000	
2152 621 COMPT	Installations de voirie		10 000		10 000	
2152 621 SIGN	Acquisition de matériel de signalisation pour les routes départementales			15 613	15 613	
		150 000	150 000		150 000	
231511 621 231512 622 231517 621 GRRD / INTP DOMAGRRD	Travaux sur routes départementales		4 708 000	1 969 734	6 677 734	
		12 122 000	6 977 000		6 977 000	
231511 621 VVVT	Vélo voie verte du Tarn		400 000		400 000	
231515 621 FALAISE	Travaux sur falaises			4 410	4 410	
23152 621	Travaux sur les ponts Bowstring		200 000	23 918	223 918	
458131 01 031	Travaux sur pistes cyclables VNF Lacourt / Montauban			2 704	2 704	
Sous-total programmes départementaux		** Expression erronée **	** Expression erronée **	** Expressio n erronée **	** Expression erronée **	

**4ème COMMISSION : TRAVAUX PUBLICS, VOIRIE, BÂTIMENTS
DÉPARTEMENTAUX**

EN EUROS	Autorisations de programmes	Échéancier des crédits de paiements		
BÂTIMENTS DÉPARTEMENTAUX VUE : 5502	AP 2018	CP 2018		
		BP	Reports	TOTAL
Imputation	Programmes départementaux			

Code					
203117 315 ARCHIV	Frais d'études des bâtiments scolaires, culturels et sportifs			32 696	** Expression erronée **
		10 000	10 000		** Expression erronée **
2115 0202 FONCIER	Acquisition foncière	150 000	150 000		150 000
21153 50 FONCIER	Acquisition Maison des solidarités de Castelsarrasin			450 000	450 000
2128 221 VERDUN	Aménagement du terrain pour le collège de Verdun		-80 000	85 064	5 064
213122 221 FONCIER	Transfert foncier pour les collèges			15 000	15 000
2157 221 CUIS	Acquisition matériel de cuisine pour les collèges		26 000	99 806	125 806
		79 000	79 000		79 000
23122 221 COURS	Réfection des cours des collèges			52 762	52 762
		363 000	363 000		** Expression erronée **
23128 0202 231311 0202 REHODE	Restructuration de l'Hôtel du Département		-67 037	155 982	** Expression erronée **
231311 ADAP	Agenda d'accessibilité programmée			684 432	684 432
231311 0202 HODE	Travaux à l'Hôtel du Département			33 247	33 247
		48 000	48 000		48 000
231312 0202 231312 23 AUBA REPA	Travaux sur les autres bâtiments			4 838	4 838
		10 000	10 000		10 000
231312 221 GRCO	Grosses réparations sur les bâtiments scolaires		1 617 456	2 424 132	4 041 588
		1 570 000	1 370 000		1 370 0000

EN EUROS		Autorisations de programmes	Échéancier des crédits de paiements		
BÂTIMENTS DÉPARTEMENTAUX VUE : 5502		AP 2018	CP 2018		
			BP	Reports	TOTAL
Imputation Code	Programmes départementaux				
2313126 221 VERDUN	Construction du collège de Verdun-sur-Garonne			8 880 218	8 880 218
231313 48 CMSD	Grosses réparations sur les bâtiments sociaux		-80 000	348 221	268 221
		307 500	307 500		307 500
231313 48 CMSD	Travaux Maison des solidarités de Castelsarrasin	150 000	150 000		150 000
231313 48 CMSD	Travaux Maison des solidarités de Montech	650 000	650 000		650 000
231314 221 COGY	Construction du gymnase du collège Azana		1 338 600	577 445	1 916 045
231314 221 IUSP PPIG PTIG	Travaux sur installations sportives des collèges		-334 000	514 804	180 804
		317 000	317 000		317 000
231314 312 / 313 / 315 GRRPBELL MEDIAT ARCHIVE TEMP	Travaux sur les bâtiments culturels		72 500	747 846	820 346
		20 000	20 000		20 000
2313143 315 ARCHIV	Construction des Archives Départementales		-11 298	4 315 000	4 303 702
231318 33 CENVAC CHALETs	Travaux au Centre de vacances de Mimizan		85 000	311 240	396 240
2313186 11 CAGE	Travaux sur les gendarmeries			208 924	208 924
		356 000	256 000		256 000
2313186 621 SUDE	Travaux sur les subdivisions départementales			362 342	362 342
		118 000	118 000		118 000
2313513 0202 HODE	Signalisation			40 000	40 000

EN EUROS		Autorisations de programmes	Échéancier des crédits de paiements		
BÂTIMENTS DÉPARTEMENTAUX VUE : 5502		AP 2018	CP 2018		
			BP	Reports	TOTAL
Imputation Code	Programmes départementaux				
231532 0202 REDI	Câblage informatique	9 000	9 000		9 000
2317318 621 ANTE	Travaux sur antennes départementales			66 163	66 163
231312 23 2381 23 CUESRI	Construction de L'École d'Infirmiers au Centre Universitaire		3 800 000	77 162	3 877 162
Sous-total programmes départementaux		4 157 500	10 224 721	20 487 324	30 712 045
Imputation Code	Programmes pour les tiers				
204182 52 IMEP	Travaux IMEP de Mimizan			303 849	303 849
Sous-total programmes pour les tiers				303 849	303 849
TOTAL		4 157 500	10 224 721	20 791 173	31 015 894

5ème COMMISSION : ÉDUCATION, ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR ET SPORT

EN EUROS		Autorisations de programmes	Échéancier des crédits de paiements		
AFFAIRES SPORTIVES VUE : 3600		AP 2018	CP 2018		
			BP	Reports	TOTAL
Imputation Code	Programmes départementaux				
2157 33 CENVAC	Matériel et outillages centre de vacances	4 000	4 000		4 000
21571 221 ESCO	Équipement sportif des collèges			14 542	14 542
		90 000	80 000		80 000
21881 33 CENVAC	Matériel et équipement collectifs centre de vacances	13 000	13 000		13 000
Sous-total programmes départementaux		** Expression erronée **	** Expressio n erronée **	14 542	** Expression erronée **
Imputation Code	Programmes pour les tiers				
204142 32 ESEC	Équipements sportifs communaux exceptionnels			10 000	10 000
		10 000	10 000		10 000
204142 32 ESPC	Équipements sportifs communaux		743 468	88 318	831 786
		971 156	250 000		250 000
20422 32 SPAB	Travaux bâtiments associatifs			48 416	48 416
		10 000			
Sous-total programmes pour les tiers		** Expression erronée **	** Expressio n erronée **	** Expressi on erronée **	** Expression erronée **
TOTAL		** Expression erronée **	** Expressio n erronée	** Expressi on	** Expression erronée **

5ème COMMISSION : ÉDUCATION, ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR ET SPORT

EN EUROS		Autorisations de programmes	Échéancier des crédits de paiements		
AFFAIRES SCOLAIRES VUE : 3601		AP 2018	BP	CP 2018 Reports	TOTAL
Imputation Code	Programmes départementaux				
2157 221 MATOS	Matériel collèges		56 000	50 500	106 500
		20 000	20 000		20 000
21574 221 MATOS	Matériel innovant collèges			50 000	50 000
21841 221 IESC/CREQ	1 ^{er} équipement collèges			332 487	332 487
		131 000	81 000		81 000
231314 221 COGY	Installations sportives des collèges			93 158	93 158
Sous-total programmes départementaux		** Expression erronée **	** Expressio n erronée **	** Expressio n erronée **	** Expressio n erronée **
Imputation Code	Programmes pour les tiers				
204122 221 REGION	Travaux dans les cités scolaires	731 000	200 000		200 000
204142 21 BSAA BSCC	Constructions scolaires		423 315	397 953	821 268
		198 677	100 000		100 000
204142 21 BSCD	Réhabilitation énergétique établissements scolaires 1 ^{er} degré		187 166	199 931	387 097
		58 193	30 000		30 000

204142 21 BSRB	Grosses réparations bâtiments scolaires		103 675	76 910	180 585
		235 130	120 000		120 000
20431 221 FCSH / PECP	Participations versées aux établissements scolaires		-8 000	8 000	0
		8 000	8 000		8 000
Sous-total programmes pour les tiers		** Expression erronée **	** Expressio n erronée **	** Expressio n erronée **	** Expression erronée **
TOTAL		** Expression erronée **	** Expressio n erronée **	** Expressio n erronée **	** Expression erronée **

5ème COMMISSION : ÉDUCATION, ENSEIGNEMENT SPORT

EN EUROS		Autorisations de programmes	Échéancier des crédits de paiements		
CIO VUE : 3603		AP 2018	CP 2018		
			BP	Reports	TOTAL
Imputation Code	Programmes départementaux				
21848 28 AMMCIO	Acquisition matériel et mobilier	590	590		590
Sous-total programmes départementaux		590	590		590

5ème COMMISSION : ÉDUCATION, ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR ET SPORT

EN EUROS		Autorisations de programmes	Échéancier des crédits de paiements		
CENTRE UNIVERSITAIRE VUE : 3607		AP 2018	CP 2018		
			BP	Reports	TOTAL
Imputation Code	Programmes départementaux				
2157 23 MATOS	Acquisition de matériel			160	160
		3 000	3 000		3 000
21841 23 MOBI	Acquisition de mobilier	400	400		400
2188 23 MATSPE	Acquisition de matériel spécifique	2 000	2 000		2 000
Sous-total programmes départementaux		** Expression erronée **	** Expressio n erronée **	** Expressi on erronée **	** Expressi on erronée **

5ème COMMISSION : ÉDUCATION, ENSEIGNEMENT**SPORT**

EN EUROS		Autorisations de programmes	Échéancier des crédits de paiements		
TRANSPORTS VUE : 37		AP 2018	CP 2018		
			BP	Reports	TOTAL
Imputation Code	Programmes départementaux				
21318 81 ABRIBUS ABRISECU	Acquisition d'abribus			8 098	8 098
2152 81 AIRES	Acquisition de panneaux			1 249	1 249
2315131 81 AIRES	Travaux sur aires			2 204	2 204
Sous-total programmes départementaux				** Expressi on erronée **	** Expression erronée **

6ème COMMISSION : AGRICULTURE, ÉCONOMIE ET RURALITÉ

EN EUROS		Autorisations de programmes	Échéancier des crédits de paiements		
BUREAU DE L'ÉCONOMIE VUE : 3801		AP 2018	CP 2018		
			BP	Reports	TOTAL
Imputation Code	Programmes pour les Tiers				
204142 93 FIEC	Aides immobilières aux activités commerciales en zone fragile		75 879	100 000	175 879
		90 000	45 000		45 000
204142 93 / 20422 93 FIEI FIES	Équipement d'infrastructure à finalité économique		54 687	173 522	228 209
204163 91 SDAN	Tarn-et-Garonne Numérique	607 938	607 938		607 938
20421 68 PBOL	Acquisition de paraboles		-512	512	0
		1 000	1 000		1 000
20421 93 EIPE	Équipements industriels de production pour les entreprises		-1 433	57 847	56 414
20421 93 FIEA	Réalisation d'audits entreprises		-1 380	32 843	31 463

20422 93 AIAC	Aides immobilières aux activités en zone rurale		-6 304	16 777	10 473
Sous-total programmes de tiers		** Expression erronée **	** Expressio n erronée **	** Expressi on erronée **	** Expression erronée **

6ème COMMISSION : AGRICULTURE, ÉCONOMIE ET RURALITÉ

EN EUROS		Autorisations de programmes	Échéancier des crédits de paiements		
DIRECTION DE L'AGRICULTURE VUE : 3802		AP 2018	CP 2018		
			BP	Reports	TOTAL
Imputation Code	Programmes pour les Tiers				
204142 928 20422 928 ASTC ASTP	Travaux d'assainissement des terres agricoles		13 700	37 180	50 880
		32 850	7 850		7 850
2041781 928 / 20421 928 AISA	Aides aux investissements en matériel agricole		-34 340	70 000	35 660
		100 000	50 000		50 000
20421 928 CUMA	Politique en faveur des CUMA	140 000	140 000		140 000
20421 928 PDAE	Échanges amiables d'immeubles ruraux		-6 358	15 000	8 642
		7 000	7 000		7 000
Sous-total programmes pour les Tiers		** Expression erronée **	** Expressio n erronée **	** Expressi on erronée **	** Expression erronée **

6ème COMMISSION : AGRICULTURE, ÉCONOMIE ET RURALITÉ

EN EUROS	Autorisations de programmes	Échéancier des crédits de paiements
MISSION DÉVELOPPEMENT LOCAL	AP	CP 2018

VUE : 2502		2018		ID : 082-228200010-20180404-CD20180404	
Imputation Code	Programmes pour les Tiers				
204141 74 FDSE	Études et phases pré-opérationnelles		234 417	339 807	574 224
		200 000	150 000		150 000
204142 74 FDSC	Phases opérationnelles		162 642	258 342	420 984
Sous-total programmes pour les Tiers		** Expression erronée **	Expressio n erronée **	** Expressi on erronée **	** Expressi on erronée **

7ème COMMISSION : AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE, TOURISME ET PATRIMOINE

EN EUROS		Autorisations de programmes	Échéancier des crédits de paiements		
POLITIQUES TERRITORIALES VUE : 2503		AP 2018	BP	CP 2018 Reports	TOTAL
Imputation Code	Programmes pour les Tiers				
204142 312 BAST	Bastides et villages de caractère		9 092	71 072	80 164
		60 000	10 000		10 000
204142 61 CABT	Caniveaux, bordures et trottoirs			27 842	27 842
		60 000	10 000		10 000
204142 628 COBO	Aires de covoiturage		-30 034	36 634	6 600
		50 000	10 000		10 000
204142 628 VCEM / VCDE	Voies d'intérêt intercommunal et réfections de ponts		5 090	21 759	26 849
		80 000	10 000		10 000
204142 628 VCEN	Divers voies d'intérêt intercommunal		1 936 140	170 970	2 107 110
		2 887 518	200 000		200 000
204142 628	Intempéries sur voirie communale			8 723	8 723

VCIN					
		10 000	5 000		5 000
204142 72 HAIN	Amélioration habitat insalubre		75 856	88 079	163 935
		70 000	20 000		20 000
204142 74 LOCQ	Lotissements de qualité		-5 000	5 000	0
		15 000	8 000		8 000
204142 74 OPAA	Amélioration de l'habitat		480 000	422 948	902 948
		900 000	50 000		50 000

EN EUROS		Autorisations de programmes	Échéancier des crédits de paiements		
POLITIQUES TERRITORIALES VUE : 2503		AP 2018	CP 2018		
			BP	Reports	TOTAL
Imputation Code	Programmes pour les Tiers				
2041434 74 / 204142 74 VIAM	Aménagement de villages		373 833	365 770	739 603
		600 000	150 000		150 000
2041436 74 / 204142 74 SUMR	Salles à usages multiples		263 070	650 517	913 587
		900 000	200 000		200 000
2041437 74 / 204142 74 BCTR HAAP MAIA MAIC	Bâtiments communaux réparations		806 882	609 998	1 416 880
		1 300 000	150 000		150 000
204142 74 X912	Aide exceptionnelle aux organismes publics	11 283	11 283		11 283
Sous-total programmes pour les Tiers		6 943 801	4 749 212	2 479 312	7 228 524

7ème COMMISSION : AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE, TOURISME ET PATRIMOINE

EN EUROS		Autorisations de programmes	Échéancier des crédits de paiements		
BUREAU DU TOURISME VUE : 3803		AP 2018	CP 2018		
			BP	Reports	TOTAL
Imputation Code	Programmes départementaux				
2031 91 4541132 01 VVVA 032	Vélo voie verte gorges et vallée de l'Aveyron		5 000	63 000	68 000
2031 94 4541134 01 CSJC 034	Chemin Saint Jacques de Compostelle		20 000	60 000	80 000
2152 94 SIGNTOUR	Signalisation touristique		63 000	59 770	122 770
2188 94 MATSPE	Compteurs pour chemin de Saint Jacques de Compostelle	1 440	1 440		1 440
458133 01 033	Pente d'eau de Montech		1 200 000	282 630	1 482 630
4541135 01 035	Grotte de Bruniquel		20 000	80 000	100 000
Sous-total programmes départementaux		** Expression erronée **	** Expressio n erronée **	** Expressi on erronée **	** Expressi on erronée **
Imputation Code	Programmes pour les Tiers				
204141 94 20422 94 FTOT	Structuration offices de tourisme communaux		-9 000	9 000	0
		15 000	9 000		9 000
204142 94 FIT1 GESG	Modernisation et aménagement de gîtes d'étapes		7 000	28 212	35 212
		33 000	3 000		3 000
204142 94 FITC	Modernisation de campings communaux		2 163	9 663	11 826
		7 500	4 000		4 000

204142 94 FITE	Équipement de loisirs liés à l'eau	50 000	-9 422	51 599	42 177
			20 000		20 000

EN EUROS		Autorisations de programmes	Échéancier des crédits de paiements		
BUREAU DU TOURISME VUE : 3803		AP 2018	CP 2018		
			BP	Reports	TOTAL
Imputation Code	Programmes pour les Tiers				
204142 94 FTPC	Hébergement plus produits communaux		-3 000	4 000	1 000
		3 000	3 000		3 000
204142 94 MVVP	Modernisation villages de vacances pavillonnaires		23 000	22 000	45 000
		30 000			
204142 94 PTEH	Modernisation haltes nautiques		8 824	26 400	35 224
		27 000	13 500		13 500
204142 94 VVCN	Valorisation Canal des 2 Mers	10 000	10 000		10 000
20421 94 TSVI	Équipement audio des sites de visites		-2 500	10 000	7 500
		7 500			
20422 94 FTPP	Hébergement plus produits privés			7 790	7 790
Sous-total Programmes pour les Tiers		183 000	79 565	168 864	248 229
TOTAL		184 440	1 389 005	714 264	2 103 069

7ème COMMISSION : AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE, TOURISME ET PATRIMOINE

EN EUROS		Autorisations de programmes	Échéancier des crédits de paiements		
ÉLECTRIFICATION RURALE VUE : 5002		AP 2018	CP 2018		
			BP	Reports	TOTAL
Imputation Code	Programmes pour les Tiers				
2041782 74	Électrification rurale		686 021	5 775	691 796

ELER		686 021			
Sous-total Programmes pour les Tiers		** Expression erronée **	** Expressio n erronée **	** Expressi on erronée **	** Expression erronée **

8ème COMMISSION : ENVIRONNEMENT

EN EUROS		Autorisations de programmes	Échéancier des crédits de paiements		
DIRECTION DE L'ENVIRONNEMENT VUE : 70		AP 2018	CP 2018		
			BP	Reports	TOTAL
Imputation Code	Programmes départementaux				
20310 61 GOUYRE THERON TORDRE	Frais d'études barrages	27 000	27 000		27 000
203110 738 ENST	Plan de gestion		30 000	20 000	50 000
2111 61 THERON	Acquisition terrain	25 000			
2152 738 ENST	Signalisation			10 183	10 183
21573 61 GOUYRE THERON TORDRE FALQ	Acquisition matériel spécialisé			44 460	44 460
231318 61 GOUYRE THERON TORDRE FALQ	Travaux barrages	8 000	3 894	18 106	22 000
231721 738 ENS	Travaux sur terrains ENS		130 000	25 000	155 000
Sous-total programmes départementaux		** Expression erronée **	** Expressio n erronée **	** Expressi on erronée **	** Expression erronée **
Imputation	Programmes pour les Tiers				

Code					
204141 68 204142 68 RICE RICA	Aménagement de rivières		-5 438	60 857	55 419
		122 235	74 590		74 590
204142 61 ASAC ASAG	Assainissement des agglomérations		90 190	346 420	** Expression erronée **
		664 169	50 000		50 000

EN EUROS		Autorisations de programmes	Échéancier des crédits de paiements		
DIRECTION DE L'ENVIRONNEMENT VUE : 70		AP 2018	CP 2018		
			BP	Reports	TOTAL
Imputation Code	Programmes pour les Tiers				
204142 61 EPTC EPTR	Alimentation en eau potable		410 309	791 905	1 202 214
		1 920 356	100 000		100 000
204142 731 DECH	Création de déchetteries			172 715	172 715
204142 738 ENST	Travaux espaces naturels sensibles			720	720
Sous-total programmes pour les Tiers		2 706 760	719 651	1 372 617	2 092 268
TOTAL		2 766 760	910 545	1 490 366	2 400 911

9ème COMMISSION : CULTURE ET PATRIMOINE

EN EUROS		Autorisations de programmes	Échéancier des crédits de paiements		
AFFAIRES CULTURELLES VUE : 3602		AP 2018	CP 2018		
			BP	Reports	TOTAL
Imputation Code	Programmes départementaux				
2157 312 / 2188 312	Acquisition de mobilier et d'outillage technique pour l'Espace des Augustins			204	204

TEMPLE		12 000	12 000		12 000
Sous-total programmes départementaux		** Expression erronée **	** Expressio n erronée **	204	** Expression erronée **
Imputation Code	Programmes pour les Tiers				
204142 312 PIRC	Restauration de pigeonniers		2 143	4 129	6 272
		694	694		694
Sous-total programmes pour les Tiers		** Expression erronée **	** Expressio n erronée **	4 129	** Expression erronée **
TOTAL		12 694	14 837	4 333	19 170

9ème COMMISSION : CULTURE ET PATRIMOINE

EN EUROS		Autorisations de programmes	Échéancier des crédits de paiements		
ARCHIVES DÉPARTEMENTALE VUE : 3605		AP 2018	CP 2018		
			BP	Reports	TOTAL
Imputation Code	Programmes départementaux				
2157 315 / 21882 315 MATSPE	Acquisition matériel technique et divers	11 500	11 500		11 500
216 315 FDSARCHI	Acquisition fonds d'archives	12 000	12 000		12 000
Sous-total programmes départementaux		23 500	23 500		23 500

9ème COMMISSION : CULTURE ET PATRIMOINE

EN EUROS		Autorisations de programmes	Échéancier des crédits de paiements		
MEDIATHEQUE DÉPARTEMENTALE VUE : 3606		AP 2018	CP 2018		
			BP	Reports	TOTAL
Imputation Code	Programmes départementaux				
21838 313 MATINF	Acquisition de matériel informatique	600	600	3 030	3 030
21882 313 MATOS	Acquisition de matériel	1 200	1 200		1 200
Sous-total programmes départementaux		** Expression erronée **	** Expression erronée **	** Expression erronée **	** Expression erronée **
Imputation Code	Programmes pour les Tiers				
204141 313 BIBM	Aide à l'acquisition de mobilier de bibliothèques	2 724	2 724	3 625	3 625
204142 313 BIBA	Aide à la construction et à l'aménagement de bibliothèques		25 311	19 000	44 311

Sous-total programmes pour les Tiers	** Expression erronée **	** Expressio n erronée **	Expressi on erronée **	** Expression erronée **
TOTAL	4 524	29 835	25 655	55 490

9ème COMMISSION : CULTURE ET PATRIMOINE

EN EUROS		Autorisations de programmes	Échéancier des crédits de paiements		
COGEMATS VUE : 3609		AP 2018	CP 2018		
			BP	Reports	TOTAL
Imputation Code	Programmes départementaux				
2157 311 MATCUMAT	Acquisition de matériel et mobilier	17 000	17 000		17 000
Sous-total Programmes départementaux		17 000	17 000		17 000

9ème COMMISSION : CULTURE ET PATRIMOINE

EN EUROS		Autorisations de programmes	Échéancier des crédits de paiements		
ABBAYE DE BELLEPERCHE VUE : 3610		AP 2018	CP 2018		
			BP	Reports	TOTAL
Imputation Code	Programmes départementaux				
2121 312 CLOITRE	Plantation d'arbres	400	400		400
2157 312 MATOS	Acquisition de matériel technique			600	600
216 312 COLLEC	Collections et œuvres d'art	58 000	58 000		58 000
2188 312 MOBBELLE	Mobilier urbain et vitrines			25 000	25 000
		3 000	3 000		3 000
Sous-total programmes départementaux		** Expression erronée **	** Expressio n erronée **	Expressi on erronée **	** Expression erronée **
Imputation Code	Programmes pour les Tiers				

204141 312 OMCC OMIC	Objets et mobiliers classés et inscrits		-14 063	70 308	56 245
		34 600	34 600		34 600
204142 312 MHCC MHIC	Monuments historiques et inscrits		-24 924	257 798	232 874
		735 000	205 000		205 000
Sous-total programmes pour les Tiers		** Expression erronée **	** Expressio n erronée **	** Expressi on erronée **	** Expression erronée **
TOTAL		831 000	262 013	353 706	615 719